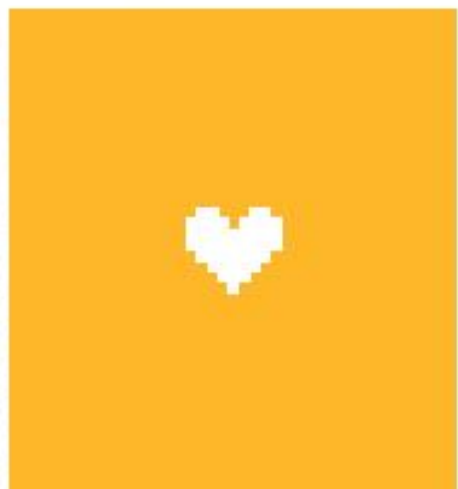


# RAPPORT FINANCIER 2014



**Groupama**  
Rhône-Alpes Auvergne

Au cœur de la région, au cœur de la vie.

## SOMMAIRE

I/ Membres du Conseil Administration, membres de Direction et Commissaires aux comptes	Page	4
II/ Rapport de gestion	Page	9
- Analyse de l'exercice (Chiffres d'affaires, sinistralités, frais généraux, ratio combiné, production financière, IS, résultat net, résultat des caisses locales, éléments de bilan)		
- Rapport extra financier : Responsabilité Sociale et Environnementale		
III/ Les comptes annuels	Page	59
- Bilan actif		
- Bilan passif		
- Compte de résultat		
- Annexes		
IV/ Rapports des Commissaires Aux Comptes	Page	119
- Rapport annuel		
- Rapport spécial		
V/ Rapport sur le contrôle interne	Page	130
VI/ Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2015	Page	162

## I/ INFORMATIONS GENERALES

Membres du Conseil Administration	Page	4
Membres de Direction	Page	6
Commissaires aux comptes	Page	7

**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Caisse Régionale de Réassurance Mutuelle Agricole de Rhône-Alpes Auvergne**  
**GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE**

Nom	Date début mandat	Date fin mandat	Date Elections
<b>PRESIDENT</b>			
Monsieur Jean Louis PIVARD	01/01/2014	31/12/2019	09/04/2014
<b>PRESIDENTS DELEGUES</b>			
Monsieur Jacques DEPEYRE	01/01/2014	31/12/2019	09/04/2014
Monsieur Patrick SEGUIN	01/01/2014	31/12/2017	09/04/2014
<b>VICE-PRESIDENTS</b>			
Monsieur Guy BALLOT	01/01/2014	31/12/2017	09/04/2014
Monsieur Luc CHEVALIER	01/01/2014	31/12/2019	09/04/2014
Monsieur Paul Etienne DEVOUCOUX	01/01/2014	31/12/2017	09/04/2014
Monsieur Patrick GODDE	01/01/2014	31/12/2015	09/04/2014
Monsieur Patrick LAOT	01/01/2014	31/12/2015	09/04/2014
Monsieur Gilles LASSUS	01/01/2014	31/12/2015	09/04/2014
Monsieur Jean Claude NIGON	01/01/2014	31/12/2017	09/04/2014
Monsieur Louis Michel PETIT	01/01/2014	31/12/2015	09/04/2014
Monsieur Louis SALLES	01/01/2014	31/12/2015	09/04/2014
Monsieur André TRAISSARD	01/01/2014	31/12/2015	09/04/2014
<b>ADMINISTRATEURS</b>			
Monsieur Jean Jacques BABE	01/01/2014	31/12/2017	09/04/2014
Madame Marie-Jo BRO	01/01/2014	31/12/2019	09/04/2014
Madame Marilyn BROSSAT	01/01/2014	31/12/2017	09/04/2014
Madame Isabelle CHOPIN	01/01/2014	31/12/2015	09/04/2014
Madame Sylvie GABRIEL	01/01/2014	31/12/2017	09/04/2014
Monsieur Stéphane GALLAUD	01/01/2014	31/12/2019	09/04/2014
Monsieur Guy MADET	01/01/2014	31/12/2015	09/04/2014
Madame Monique MORIAUD	01/01/2014	31/12/2019	09/04/2014
Madame Catherine QUENARD	01/01/2014	31/12/2017	09/04/2014
Madame Marie Paule SOULIER	01/01/2014	31/12/2019	09/04/2014
Madame Gabrielle TISSIER	01/01/2014	31/12/2019	09/04/2014

<b>Nom</b>	<b>Date début mandat</b>	<b>Date fin mandat</b>	<b>Date Elections</b>
<b>ADMINISTRATEURS SALARIES</b>			
<b>Madame Agnès FAUCHER</b>	29/09/2012	29/09/2015	28/09/2012
<b>Monsieur Claude MEGEVAND</b>	29/09/2012	29/09/2015	28/09/2012

## LISTE DES MEMBRES DE DIRECTION

Caisse Régionale de Réassurance Mutuelle Agricole de Rhône-Alpes Auvergne

### GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE

#### DIRECTEUR GENERAL

**Monsieur Francis THOMINE**

#### DIRECTEURS

**Monsieur Pierre CROUZET**

Directeur des Opérations d'assurances

**Monsieur Jacques FOLLEREAU**

Directeur des Ressources Humaines et Organisation

**Monsieur Régis GIRARDEAU**

Directeur Entreprises, Collectivités et Courtage

**Monsieur Patrick MORAND**

Directeur du Développement

**Monsieur Michel PRIMPIER**

Directeur Gestion des Risques, de la Conformité et de l'Audit

**Madame Pascale SCHWENNINGER**

Directrice Communication, Institutionnel et Partenariats

**Monsieur Bruno SILVA**

Directeur Financier et des Moyens

**Monsieur David SPAULT**

Directeur de Projet

**Monsieur Alain THIVILLIER**

Directeur Technique, Marketing et Pilotage

## 7 COMMISSAIRES AUX COMPTES

### TITULAIRES

**Cabinet ERNST & YOUNG et Autres**

Tour Oxygène  
10-12, Boulevard Marius Vivier Merle  
69393 LYON CEDEX 03

**Cabinet MAZARS**

Le Premium  
131 Boulevard de Stalingrad  
69624 VILLEURBANNE CEDEX

### SUPPLEANTS

**Cabinet PICARLE & ASSOCIES**

Tour Ernst & Young  
Faubourg de l'Arche  
92037 PARIS LA DEFENSE CEDEX

**Monsieur Michel BRABET-MASSIN**

61 rue Henri Regnault  
92075 LA DEFENSE CEDEX

renouvellement pour la période 2010 à 2015,  
par l'Assemblée générale ordinaire du 9 avril 2010

## II/ RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion

Page 9



# **Rapport de Gestion 2014**

## **du Conseil d'administration**



**Groupama**  
Rhône-Alpes Auvergne

---

# **Rapport de Gestion 2014 du Conseil d'Administration**

---

**Assemblée Générale du 8 avril 2015**

## 1. L'analyse de l'exercice de Groupama Rhône-Alpes Auvergne

Le résultat après impôt s'élève pour l'exercice 2014 à 39,2 millions d'euros.

Ce résultat après retraitement selon les normes IFRS, produit une contribution de la caisse régionale (y compris Caisses locales) au résultat combiné du groupe de 46,1 millions d'euros.

### 1.1 Le chiffre d'affaires en assurance non-vie.

Le chiffre d'affaires total, hors acceptations, s'élève à 771,4 millions d'euros, en progression de 3,1 %. Les assurances de biens et de responsabilités enregistrent une évolution de 3,1 %, et les assurances de personnes augmentent de 2,9 %.

La progression est de 22,8 millions d'euros.

Les principales évolutions sont les suivantes :

#### ■ Automobile de tourisme :

Le métier Automobile connaît une progression limitée à +0,6 % (portée par 2,1% de tarif) compte tenu des opérations de surveillance du portefeuille mises en place qui entraînent une baisse du développement qui se prolonge.

#### ■ Habitation :

Le métier habitation présente une croissance de + 3,3% portée par un aliment tarifaire de 4%.

#### ■ Propriétaires non occupants (PNO):

La progression +20,9%, au sein de ce métier s'est réalisée en grande partie par la souscription de risques via le courtage. Ce développement est estimé rentable dans la mesure où la sinistralité des PNO courtage reste très favorable.

#### ■ Entreprises et collectivités :

La hausse de +8,8% du chiffre est liée à poursuite de la politique de développement en courtage et notamment en 2014 avec la mise en place des accords de gestion avec un courtier (+8,7 M€ de portefeuille dont 6 M€ en Auto entreprises et 2,7 M€ en Dommages entreprises).

- Risques professionnels agricoles :  
La progression est de +2,1%.

Concernant l'assurance de personnes :

- La Santé individuelle

présente une croissance est de +4,2% en 2014, +4,2% en 2013 et +7,8% en 2012. La forte progression des années précédentes s'est ralentie, sur un marché très concurrentiel avec une tension sur les prix et dans un contexte fortement perturbé par les nouvelles réglementations (ANI). Le nombre d'affaires gagnées baisse de -13,2% et le nombre de résiliations est en hausse de +5,7%. Le développement en nombre est de -4.947 contrats, contre -1.678 en 2013.

- La dépendance avec une croissance de 4,4% évolue uniquement sur la base des hausses tarifaires.
- La garantie des accidents de la vie enregistre une relance du développement très significative et progresse de +8,1%.
- La Santé collective en baisse de -17,2%. Ce métier enregistre les impacts de la résiliation de contrats avec un courtier (-2,6M€).
- L'assurance du personnel communal est en baisse de -2,4 %. Ce métier enregistre les impacts de la reprise par Groupama Grand Est des contrats des communes du département de son territoire (-2,4M€).

La structure du chiffre d'affaires par grand métier confirme en 2014, la répartition suivante

- 66,6 % pour les assurances de biens et de responsabilités,
- 33,4 % pour les assurances de personnes.

## 1.2 Les résultats des activités de distribution

Le chiffre d'affaires total d'assurance-vie Epargne Retraite Prévoyance individuelle s'élève à 164,8 millions d'euros.

Au-delà de ce résultat, il faut souligner les points positifs de la structure de la collecte :

Le maintien d'une collecte équilibrée sur les trois axes : fonds en euros, unités de compte, épargne bancaire. 46 % de la collecte sont désormais réalisés sur des contrats en unités de compte. Cette même part de contrats en UC représentait 30 % de la collecte en 2013, c'est dire si la progression est importante, et répond aux enjeux de rentabilité pour le Groupe. Ce respect de l'équilibre des 3 tiers est stratégique.

La collecte d'épargne bancaire nette atteint 45 millions €, soit une progression de 29 % par rapport à 2013.

Au global, la consolidation du chiffre d'affaires IARD hors acceptations et du chiffre d'affaires épargne s'élève à 939,8 millions d'euros, légèrement inférieure à celle de 2013.

Concernant la deuxième activité de distribution, la banque, la production de prêts Desirio est de 4 837. Les stocks sont constitués de 47 976 comptes.

L'encours des dépôts bancaires totalise 295 millions €, et celui des encours de crédits s'élève à 153 millions €.

## 1.3 La sinistralité de l'exercice

Concernant la sinistralité 2014 (exercice pur) :

Le rapport Sinistres à cotisations global courant s'établit à 63,9 % (70,9% au 31/12/2013)

Ventilé :

ABR	60,1 %	(70,3% au 31/12/2013)
AP	71,5 %	(72,0% au 31/12/2013)

A 63,9% le S/C courant est en baisse de -7 points par rapport à 2013. L'amélioration du niveau de sinistralité est liée aux effets des actions de sélection et de surveillance mises en place depuis 3 ans et à un contexte climatique favorable. La Caisse enregistre une baisse de fréquence sur la majeure partie des métiers. Par ailleurs des travaux importants ont été mis en œuvre pour baisser les charges moyennes des sinistres.

# Rapport de Gestion 2014

La charge climatique représente 4,5% des cotisations (vs 8,4% en 2013 : tempête DIRK 5 M€) pour une norme de 5,2%. La charge d'écrêtement des sinistres graves (>500 K€) représente 1,8% pour une norme à 5,1%. En 2014, la Caisse a enregistré 37 sinistres graves représentant un montant de 13,9 M€ contre 33 sinistres en 2013 représentant une charge de 19M€.

Le S/C attritionnel 2014 s'améliore de 3,6 points en ABR et de 2,3 points en tous métiers.

- Automobile de tourisme : en 2014, le S/C est inférieur de 5,1 points à 2013, en lien avec une amélioration de plus de 1 point de la fréquence et une baisse des valeurs moyennes en auto matériel. Cette baisse est un des effets du renforcement des conditions d'acceptation mises en place, notamment sur le marché urbain.
- Habitation : en 2014, on observe une baisse de la fréquence de 0,6 point environ et de -12% des valeurs moyennes de charge sinistres.
- Propriétaires non occupants PNO : l'amélioration observée en 2013 se confirme en 2014, en lien avec le développement des PNO en courtage.
- TMA : le rapport S/C s'élève à 75,1%. le ratio de sinistralité en baisse de 0,3 point par rapport à 2013 reste néanmoins élevé.

Le montant brut des provisions techniques pour sinistres atteint 1038 millions € avant réassurance. Les provisions sur sinistres à payer sont évaluées à partir d'une méthode actuarielle reposant sur la cadence des règlements ou des charges, avec une provision pour risques et incertitudes conforme aux normes du Groupe, soit 70/30.

Les méthodes de provisionnement sont identiques à celles pratiquées en 2013.

A noter une dotation à la provision d'égalisation des risques atmosphériques qui s'élève au 31/12/2014 à 4,4 M€. Cette provision étant destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques grêles, catastrophes naturelles, pollution et attentats. Pour rappel, depuis l'exercice 2011, ces provisions ne faisaient plus l'objet de dotation.

Le pool de rétrocession, mécanisme de réassurance inter Caisses régionales, se solde par un déficit de 2 millions. Le déficit de 2013 était de 8,7 millions.

Compte tenu du profil de la sinistralité en 2014, et de la mise en place du nouveau règlement général de réassurance au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le solde de réassurance avec Groupama S.A. représente une facture de 76,4 millions €, alors que ce poste était une charge de 52,2 millions en 2013, et a permis de dégager une participation bénéficiaire à hauteur 4,7 M€.

La marge technique avant frais généraux, s'élève à 199,1 millions €, soit un taux de 25,8 % du chiffre d'affaires, en amélioration de 2,9 points. Cette progression est due conjointement à une hausse du chiffre d'affaires et à la baisse des charges sinistres.

## 1.4 Les frais généraux

Les frais généraux nets atteignent un montant de 171,8 millions, en légère augmentation par rapport à 2013, mais le taux rapporté au chiffre d'affaires poursuit son amélioration, et se situe à 22,3 %, contre 22,8 % pour l'exercice précédent.

Cette évolution est favorisée par le projet d'entreprise « Tremplin » dont un des axes majeurs est la performance économique.

Les principaux impacts de 2014 :

- Investissements importants sur les postes : Communications, Mécénat,
- Enveloppe d'intéressement et Participation des salariés : 7,9 M€ y compris forfait social. La participation des salariés est comptabilisée en résultat exceptionnel pour un montant de 1M€ et ne rentre pas dans le calcul du ratio de frais généraux.
- Prise en compte du CICE : 2,6 M€
- Commissions de courtage, charges en hausse du fait des nouveaux contrats
- Les engagements Indemnités de fin de carrière, médaille du travail, congés anniversaire, n'ont pas fait l'objet d'une cotisation d'assurance au fonds IFC GGVIIE (indemnités de fin de carrière) L'engagement total est couvert par le fonds GGVIIE et les provisions pour risques et charges

Les produits perçus en contrepartie de l'activité de distributeur, et versés par les sociétés du Groupe, s'élèvent à 28,2 M€ contre 25 M€ en 2013, compte tenu d'une très bonne collecte 2014.

## 1.5 Le Ratio Combiné

Le ratio combiné est très positif en 2014, puisqu'il ressort à 94,7 %, en très nette amélioration par rapport à 2013 (98,6%).

Il est le baromètre de la capacité de GRAA à maîtriser les équilibres du métier.

## 1.6 Le Résultat de l'activité financière

Le résultat financier s'élève en 2014 à 36,5 M€, contre 46,4 M€ en 2013. Après des plus-values importantes sur les cessions forestières en 2013, les produits financiers reviennent à un niveau proche des moyennes historiques de la Caisse régionale.

Il représente 4,7% des Cotisations.

Il est constitué en majorité par des revenus récurrents

22,3M€ revenus d'Obligations

3,7M€ revenus d'Actions

3,1M€ revenus de Trésorerie (dont Comptes sur livret)

## 1.7 Le Résultat Exceptionnel

Le résultat exceptionnel d'un montant de -1,1 M€, est essentiellement marqué par des dotations complémentaires de provisions pour risques et charges (engagements Indemnités de fin de carrière, médaille du travail, congés anniversaire) du fait de la baisse des taux et d'une opération exceptionnelle avec la caisse locale La Bressane.

Le 15 septembre 2014, GRAA et la caisse locale La Bressane ont signé un protocole d'accord transactionnel. GRAA a accepté que la Bressane quitte le réseau GROUPAMA, à effet du 1er janvier 2015, en conséquence de la transformation de la Bressane en société d'assurance mutuelle et de la réassurance de cette dernière auprès d'un autre réassureur, telles que décidées par l'assemblée générale mixte de la Bressane du 28 mai 2014. La transformation de La Bressane a été validée par l'ACPR.

Cet accord transactionnel s'est traduit dans les comptes 2014 de GRAA par un résultat exceptionnel de 4,8M€.

## 1.7 L'Impôt société

Au titre de l'exercice, il s'élève à 24 M€, contre 12 millions en 2013.

L'impôt société est calculé en application des règles en vigueur

Le Taux 2014 est de 38%

Les crédits d'impôt famille et Mécénat ont permis de diminuer l'impôt société de 0,5 M€.

La Caisse régionale n'a plus en 2014 de déficit reportable

## 2. Le résultat des caisses locales

Le résultat de 2014 des caisses locales présente un déficit de -1,6 M€ s'expliquant par la perte exceptionnelle de la caisse locale la Bressane. Le résultat des autres caisses locales s'élève à 3,3M€.



## 3. Le BILAN

Tous les fondamentaux du bilan sont positifs.

- La marge de solvabilité représente un taux de couverture de 1063 % en normes Solvabilité 1. Même sans plus-values latentes, ce taux s'élève à 753% , soit 7 fois le niveau réglementaire exigé.
- Le taux de couverture des engagements réglementés, autre indicateur de couverture, est de 104 %, avec un montant des placements et actifs en représentation de 1,318 milliard. Le nantissement de Groupama S.A. a été plafonné à 143 millions €, pour un engagement de 468,2 millions €.
- Au-delà des fonds propres et des provisions d'équilibre, la Caisse régionale dispose de marges de sécurité financière, constituées des plus-values latentes et de la réserve de capitalisation. Au 31 décembre 2014, les plus-values latentes atteignent 266,6 millions €, et la réserve de capitalisation s'élève à 25,3 millions €.
- Pour satisfaire les obligations légales, les états financiers, les rapports, ainsi que la liste des indemnités, frais et avantages en nature versés aux mandataires sociaux, hors frais de formation, soit 1 139 075 €, sont disponibles sur le bureau de l'Assemblée générale.
- Pour accélérer le processus de clôture des comptes, la Caisse régionale a eu recours de façon importante à la méthode de calcul estimative.
- En application de l'article L.441-6-1 du code du Commerce, le solde des dettes de Groupama Rhône-Alpes Auvergne à l'égard de ses fournisseurs, s'élève à 1,4 M€ au 31 décembre 2014, contre 1,2 M€ à fin 2013. L'entreprise règle ses factures dans un délai de 60 jours date d'émission de la facture.
- Au regard de l'article 39.4 du Code général des impôts, un montant de 24.165 € a été réintégré fiscalement.
- Les comptes de l'exercice 2014 ont été soumis à plusieurs instances régionales : le Comité d'audit des comptes, le Comité des risques, et le Conseil d'administration.

# Rapport extra financier

2014

---

RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

## Table des matières

---

1. GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne, une entité régionale au sein d'un groupe construit autour de valeurs et d'objectifs en phase avec la RSE .....	2
2. Une stratégie RSE transversale et ambitieuse .....	2
2.1. Assureur responsable .....	2
2.2. Lutte contre les maladies rares avec la Fondation GROUPAMA pour la santé .....	8
2.3. Action en faveur du développement des territoires et de la société civile .....	10
2.4. Employeur responsable.....	13
2.5 Action en faveur de l'environnement .....	28
2.6. Relations avec les parties prenantes.....	33
2.7. Loyauté des pratiques .....	34
3. Table de concordance et note méthodologique .....	36
3.1. Informations sociales .....	36
3.2. Informations environnementales.....	37
3.3. Informations sociétales .....	37
3.4. Note méthodologique.....	39

## 1. GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne, une entité régionale au sein d'un groupe construit autour de valeurs et d'objectifs en phase avec la RSE

Au travers de ses marques complémentaires, GROUPAMA forge son identité sur des valeurs – proximité, engagement, performance et solidarité – plaçant l'humain et ses attentes au cœur des actions du Groupe et permettant de construire la confiance. Intégrer les enjeux du développement durable à ses activités commerciales et à ses relations avec ses parties prenantes fait partie de son engagement quotidien d'entreprise responsable.

Cet engagement se retrouve pleinement dans son activité d'assurance – protection des vies et des biens, vision de long terme, prévention, etc. – mais également au-delà de son cœur de métier, en soutenant des initiatives issues de la société civile, en participant à la réduction des vulnérabilités économiques et sociales et en contribuant à faire émerger des solutions liées à des problématiques telles que l'allongement de la vie humaine, l'étude du dérèglement climatique, les réseaux de soins...

La RSE participe pleinement à la performance de notre Groupe au service de la satisfaction des clients, en confortant l'engagement de nos salariés, en stimulant l'innovation et les relais de croissance (produits et services responsables, nouveaux marchés...), en réduisant les coûts (optimisation logistique, recyclage, réduction des consommables...) et en renforçant l'image et la qualité de la relation avec les publics externes et internes.

## 2. Une stratégie RSE transversale et ambitieuse

Au cours de l'année 2012, le Groupe s'est doté pour la période 2013-2015 d'une stratégie RSE complète et ambitieuse, reposant sur cinq piliers – assureur responsable, lutte contre les maladies rares, action en faveur du développement local, employeur responsable et action en faveur de l'environnement – et prenant en considération les impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de son activité, notamment concernant ses relations avec les parties prenantes et la loyauté de ses pratiques. L'entreprise GROUPAMA Rhône Alpes Auvergne participe pleinement à cette stratégie, en s'intégrant dans la démarche globale groupe et en y apportant des spécificités liées à son activité ainsi qu'à son implication.

### 2.1. Assureur responsable

Ancré dans la modernité et le mouvement, GROUPAMA développe des produits répondant aux grands enjeux de société : mobilité, entrepreneuriat, retraite, santé, assistance, dépendance. Intégrer une forte valeur ajoutée sociale et environnementale dans les produits et services du Groupe est un enjeu d'avenir. Aujourd'hui, l'entreprise GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne s'engage avec GROUPAMA à aller plus loin dans la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et sociétaux pour la construction de ses offres d'assurances, ses actions de prévention et la gestion

d'actifs, ainsi qu'en adoptant un comportement responsable dans ses relations avec ses diverses parties prenantes.

## **Offres assurances**

Dans le but de toujours mieux répondre aux besoins des clients et de permettre à chacun de s'assurer selon ses possibilités tout en continuant à bénéficier d'une couverture suffisante, les « Indispensables », de nouvelles formules du produit d'assurance complémentaire santé individuelle GROUPAMA Santé Active ont été créées. Elles prévoient des remboursements sur les seules dépenses de santé considérées comme essentielles par les assurés, notamment dans les situations qui constituent des coups durs. Dans le même esprit a été lancée en avril 2014 une offre « essentiel » en assurance Auto.

Afin d'accompagner les évolutions socio-économiques, le Groupe a amélioré encore sa Garantie des Accidents de la Vie (GAV) : accessible aux familles recomposées, aux plus de 70 ans et aux étudiants à l'étranger. A été lancée en 2014 une option spécifique pour protéger les Professionnels au sein de la GAV Vie Privée.

En assurance complémentaire santé, le Groupe s'engage pleinement dans le respect des conditions des nouveaux « contrats responsables » qui limitent la consommation de soins inutiles ou auprès de professionnels de santé à forts dépassements d'honoraires. Tous les contrats ont vocation à être transformés en « contrats responsables » et pour les assurés la taxe applicable à leur protection complémentaire ne sera pas doublée. Il en est de même pour les contrats en santé collective (dans le cadre de l'offre « ANI » destinée à protéger l'ensemble des salariés).

A noter les services d'assistance très fournis procurés par le Groupe : assistance à domicile dont soutien 'jeune maman', aide-ménagère, téléassistance à la sortie de l'hôpital, etc.

Afin de répondre à l'enjeu du vieillissement et du déséquilibre croissant du système de retraite par répartition en France – d'où des exigences accrues en termes de performance et de sécurité de la part des épargnants – GROUPAMA a entièrement rénové son offre retraite en 2013 (UC sécurisées, protégées, diversifiées).

Le Groupe encourage ses sociétaires et clients à adopter des comportements respectueux de l'environnement en proposant le produit d'assurance automobile « Pay As You Drive » ou une offre « petit rouleur », et en incluant dans ses offres multirisque habitation la couverture des équipements d'habitation producteurs d'énergies renouvelables. Pour les appareils ménagers, GROUPAMA a lancé en 2009 la première formule de rééquipement à neuf écologique.

L'engagement environnemental de GROUPAMA intègre l'analyse du cycle de vie des produits et se traduit par l'encouragement de tous les acteurs de la chaîne, jusqu'à la réparation et les réseaux de prestataires, à adopter une démarche vertueuse.

Assureur engagé, GROUPAMA est par ailleurs un acteur majeur de l'assurance multirisque climatique agricole ; le Groupe est investi, avec les partenaires institutionnels, dans la réflexion menée sur l'évolution de ce produit.

Assureur responsable, au-delà de l'offre stricto sensu, le Groupe est très attentif à la qualité du conseil et de la relation de proximité, source de confiance réciproque avec les sociétaires et clients. En cas de survenance d'intempéries notamment – elles ont été encore nombreuses en 2014 – les équipes du Groupe se mobilisent sur le terrain.

## ① **Prévention**

Pour GROUPAMA, pratiquer une politique de prévention d'envergure, c'est encourager l'émergence d'attitudes responsables face aux risques d'aujourd'hui et de demain, tout en étant économiquement performant. Les actions de prévention menées par les équipes de GROUPAMA sont diverses, de la prévention technique (visites de risque en entreprise, conseils en installations électriques ou d'alarme...) à la prévention institutionnelle auprès du grand public, clients ou non-clients (sensibilisation à la sécurité routière pour les écoliers, prévention des accidents domestiques, conférences sur le sommeil ou la nutrition...).

Chez GROUPAMA, la prévention a pris corps au fil du temps à travers de multiples actions individuelles ou collectives, innovantes ou originales, visant à renforcer la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble de leurs risques privés et professionnels. Le déploiement des actions de prévention obéit à une stratégie propre au Groupe, source d'expertise et de légitimité.

Le site Internet [vivons-prevention.com](http://vivons-prevention.com) dédié à l'ensemble des actions de prévention que GROUPAMA réalise au service de ses parties prenantes dans cinq grands domaines d'intervention (sécurité routière, santé, agricole, risques domestiques et entreprises et collectivités) est en ligne depuis 2011.

La politique de Prévention de GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne est organisée autour de plusieurs orientations :

a– la prévention technique, outil de maîtrise du risque, sécurisation des biens et des sociétaires

Dans ce cadre, des experts techniques, spécialistes de la prévention, visitent des sites, en font un diagnostic en terme de risques et formulent des préconisations précises pour sécuriser les sites.

L'équipe de Préventeurs experts a été fortement renforcée en 2014.

Cette prévention est axée sur l'incendie, le vol, l'atteinte à l'environnement, les risques électriques, ceci sur les marchés essentiellement professionnels (agricole, ACPS, entreprises, collectivités).

b – La Prévention routière

GRAA oriente ses sociétaires vers des stages CENTAURE dans des situations identifiées comme pertinentes : jeunes conducteurs, forte sinistralité, gros rouleurs, etc...

Par ailleurs, GRAA agit en sensibilisation sur les collégiens (action « pistes 10 de Conduite Jeunes ») et les étudiants en agricole (actions « pistes 10 de Conduite rurale »).

c – Les autres domaines de prévention : des actions de sensibilisation grand public et public professionnel, sous la forme d'évènements, conférences, réunions d'information, etc... sur tous les thèmes (incendie, santé, automobile, vol, sécurité sur l'exploitation etc...) sont organisées .

d- Chaque année, les Caisses locales organisent également les vérifications d'extincteurs à destination de leurs sociétaires.

e- Les Assemblées générales des Caisses Locales sont l'occasion pour GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne de traiter de thèmes relatifs à la prévention « éviter le stress, prévenir le mal de dos, bien dormir, bouger c'est bon pour la santé... », ou des thèmes relatifs à la sécurité routière. Près de 50 000 personnes y participent.

## Prévention Santé

Dans le domaine de la santé, GROUPAMA inscrit son action dans une culture de la prévention en remboursant l'ensemble des actes de prévention, remboursés ou non par le régime obligatoire, et s'investit activement dans l'information et la mobilisation des assurés. Les conseils de prévention de GROUPAMA auprès des clients et non clients sont présentés à la fois lors des conférences santé (sur des thèmes tels que la nutrition, le sommeil, le vin...) et par le biais du site GROUPAMA.fr sous forme de guides et de dossier santé sur des thèmes variés.

GROUPAMA Santé Active prend en compte cette logique de prévention avec, notamment, la prise en charge du dépistage du cancer du côlon, le remboursement des vaccins non remboursés par les régimes obligatoires, un bilan gratuit annuel de prévention bucco-dentaire, la prise en charge de vernis fluoré pour les enfants, la prise en charge du sevrage tabagique... De nouvelles garanties de prévention pour les assurés âgés de 55 ans et plus ont été intégrées dans le produit GROUPAMA Santé Active, notamment en dentaire et pédicurie, et leur permet la prise en charge de traitements non remboursés par les régimes obligatoires.

Prévention des déserts médicaux : GROUPAMA et la MSA ont mis sur pied une expérimentation (2009-2012) appelée « Pays de santé ». Ce dispositif visait à aider et accompagner les professionnels de santé exerçant sur des territoires fragilisés afin de maintenir un accès aux soins de qualité aux populations locales. L'expérimentation s'est déroulée sur deux départements pilotes, la Dordogne et les Ardennes. L'organisation et les résultats ont certainement servi dans la réflexion qui a inspiré les mesures gouvernementales prises ces dernières années pour lutter contre les déserts médicaux.

## Sécurité routière

Dans le domaine de la sécurité routière, les douze centres CENTAURE sont un relais important des actions de prévention de GROUPAMA à l'égard de ses sociétaires, mais également des entreprises et du grand public. Répartis sur l'ensemble du territoire français, ils proposent des stages de prévention à la sécurité routière, incluant en outre un module d'éco-conduite. En 2012, le bureau du CIECA "International Commission for Driver Testing" a accepté l'association CENTAURE en qualité de membre associé. Par ce partenariat, CENTAURE sera amené à apporter sa contribution au développement des pratiques de sécurité routière, et à participer aux débats et travaux de la Commission européenne.

# Rapport extra financier 2014

En novembre 2013, GROUPAMA et l'association CENTAURE ont renouvelé la charte de sécurité routière, qui propose aux conducteurs une formation post-permis de conduire de qualité, pour une conduite plus sûre et responsable.

Pour GROUPAMA Rhône Alpes Auvergne les centres CENTAURE sont un relais important des actions de prévention à l'égard de ses sociétaires, aussi bien particuliers que professionnels (et entreprises), ainsi que pour les collaborateurs gros rouleurs.

Ainsi, des mesures d'incitation à participer à un stage CENTAURE sont menées à destination de population choisies.

Les jeunes devenant conducteurs sont invités à faire un stage CENTAURE, afin de mieux maîtriser les situations délicates, avec une prise en charge partielle du coût par GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne, et des avantages tarifaires sur le contrat d'assurance associés.

Les stages CENTAURE sont préconisés, en facultatif ou en alternative à la résiliation pour sinistralité auto,

Dans ce cadre, un dispositif spécial a été mis en place pour les seniors avec les Centres CENTAURE agissant sur le territoire de GRAA, leur permettant de faire le point sur leur réflexes, leur vue et leur compétences de conduite.

Les Caisses locales organisent également des réunions d'information sur la sécurité routière : rappel du code de la route, comment remplir le constat amiable...

Sans oublier les pistes 10 de conduite jeune et 10 de conduite rurale.

450 collégiens concernés et 6 établissements scolaires pour la piste 10 de conduite rurale.

2500 collégiens et 30 établissements scolaires pour la piste 10 de conduite jeune.

<b>Formation à la conduite dans les centres CENTAURE</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Nombre de jours de formation effectués par les sociétaires à CENTAURE	Non Disponible	Non Disponible
Nombre de jours de formation effectués par les collaborateurs GRAA à CENTAURE	31	30

## Sécurité de l'habitat

Les risques domestiques qui causent chaque année en France plus de 19 000 morts. Les initiatives de GROUPAMA visent à sensibiliser les différentes tranches d'âge concernées, comme avec la création d'un kit de lutte contre les accidents domestiques, ou encore un CD rom « Bienvenue chez les Tourisk ». Nos actions sont conduites via des partenariats locaux avec des acteurs aussi variés que l'INREPS, Générations mouvement, La Croix Rouge, Familles rurales, Foyers ruraux...

Les Caisses locales organisent des réunions d'information et de sensibilisation à destination de leurs sociétaires sur la prévention des accidents domestiques. Ces réunions sont également ouvertes aux non-sociétaires.



# Rapport extra financier 2014

## Prévention agricole :

La prévention agricole, avec des actions très complètes et de multiples innovations, bénéficie de l'engagement historique de GROUPAMA.

Des visites de sites par des experts en prévention agricole sont effectuées, avec des préconisations techniques pour sécuriser les sites.

En 2014, 500 visites d'exploitations de « Jeunes Agriculteurs », récemment installés ont été réalisés.

En complément, des réunions d'informations sont organisées par les Caisses locales comprenant une partie théorique et une partie pratique avec visite sur site.

<b>Agricole</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Nombre de jours de missions effectuées par les préventeurs	250	600
Nombre de jours de formation pour des personnes en interne ayant bénéficié d'actions de formation à la prévention ou la sécurité (préventeurs) <sup>(1)</sup>	150	400
Nombre de jours pour des personnes en interne ayant bénéficié d'actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou la sécurité	Non Disponible	300
Nombre de personnes en externe ayant bénéficié d'actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou la sécurité	Non Disponible	Non Disponible

(1) Formation servant aussi sur d'autres marchés que l'agricole mais principalement utilisées en 2014 en agricole.

## Entreprises et collectivités locales

GROUPAMA soutient une démarche de prévention des risques environnementaux et climatiques auprès des industriels et des collectivités locales. Ainsi, en partenariat avec Predict Services, filiale de Météo France, l'offre GROUPAMA Predict destinée aux collectivités locales inclut une aide à l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde et un dispositif de surveillance et d'information en temps réel sur les risques d'inondations.

Des visites de sites par des ingénieurs en prévention sont effectuées, avec des préconisations techniques pour sécuriser les sites.

<b>Entreprises et Collectivités</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Nombre de jours de missions effectuées par les préventeurs	100	120
Nombre de personnes en interne ayant bénéficié d'actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou la sécurité	19	25
Nombre de personnes en externe ayant bénéficié d'actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou la sécurité	Non Disponible	Non Disponible

## ① **Une gestion responsable des actifs**

GROUPAMA, acteur financier du développement à long terme de l'économie, est engagé depuis plus de dix ans dans la promotion de l'investissement responsable, notamment à travers sa filiale de gestion d'actifs pour compte de tiers, GROUPAMA ASSET Management. Ses expertises d'analyse et de recherche, ses produits de gestion et sa mobilisation au sein de nombre d'enceintes françaises et internationales en font l'un des leaders reconnus du marché en la matière.

Outre le déploiement de cette stratégie ISR spécifique, GROUPAMA ASSET Management s'est fixé comme objectif global l'intégration généralisée des enjeux Environnementaux, Sociaux et de

Gouvernance (ESG) à l'ensemble de l'analyse de ses investissements. En effet, GROUPAMA ASSET Management est convaincu qu'en favorisant l'intégration des enjeux ESG à l'analyse macro et micro économique de ses investissements, il optimise potentiellement non seulement la gestion des risques mais aussi les sources de valeur ajoutée et de création de valeur à long terme des portefeuilles d'investissement à travers sa politique d'investissement responsable (IR).

L'encours ISR et IR de GROUPAMA ASSET Management a atteint au 31/10/2014, 11,92 milliards d'euros, soit 16,3% du total des encours.

## 2.2. Lutte contre les maladies rares avec la Fondation GROUPAMA pour la santé

Premier assureur santé individuelle, GROUPAMA contribue depuis plus de 10 ans, au travers de la Fondation GROUPAMA pour la santé, à la lutte contre les maladies rares, en s'assignant trois missions : l'aide à la recherche, l'information sur les maladies rares vers les médecins, les patients et le public ainsi que l'accompagnement des malades. En 2015, GROUPAMA souhaite accentuer le soutien à la recherche et promouvoir l'engagement de nos élus, sociétaires et collaborateurs en faveur de la Fondation.

### **Un engagement fort depuis 2000**

Trois millions de personnes en France, 25 millions en Europe sont touchées par les maladies rares : « rares » car chacune de ces 7 000 pathologies touche moins de 30 000 patients. Mais, au total, elles concernent 1 personne sur 20. GROUPAMA s'est engagé dès 2000 dans cette cause d'intérêt général qui s'inscrit en parfaite cohérence avec sa mission d'assureur responsable et mutualiste.

Durant ce laps de temps la Fondation a soutenu 28 chercheurs, près de 160 associations de patients et financé plus de 500 projets soit un engagement financier de 8 millions d'euros.

La Fondation GROUPAMA pour la santé accompagne la lutte contre les maladies rares, considérée comme l'une des trois priorités de santé publique avec le cancer et la maladie d'Alzheimer. La Fondation constitue l'un des 5 axes stratégiques de la politique RSE de GROUPAMA. Les trois actions prioritaires de la Fondation pour les années 2013-2015, sont : un effort accru dans l'aide à la recherche, une mobilisation forte des collaborateurs au service de la fondation, un développement des actions de proximité avec les élus vers les associations locales et les chercheurs en région.

Pour sa part, GROUPAMA Rhône Alpes Auvergne, s'est engagé en 2014 auprès d'Yvan JAMILLOUX, qui prépare une thèse sur les maladies auto-inflammatoires et plus particulièrement la maladie de Still au Centre International de Recherche en Infectiologie à l'INSERM à Lyon. (Après avoir soutenu en 2012, Eloïse PEROT, chercheuse doctorante en participant au financement de sa thèse sur l'hémophilie).

Cet engagement régional a été relayé sur le terrain grâce au soutien des Fédérations départementales de caisses locales en charge de l'organisation des balades solidaires.

# Rapport extra financier 2014

## ① **Les trois missions de la Fondation :**

- Diffuser l'information pour faciliter et accélérer le diagnostic des maladies rares, en aidant les associations à communiquer sur ces maladies par la diffusion de leurs supports d'information, la réalisation de leur site internet et l'organisation de forums "maladies rares". Ces deux dernières actions sont réalisées avec Orphanet, unité de l'INSERM et portail de référence sur les maladies rares et les médicaments orphelins, et partenaire historique de la Fondation.
- Contribuer à rompre l'isolement des malades et de leurs familles, à travers le soutien des enfants hospitalisés, l'aide à la scolarisation en milieu hospitalier, ou l'achat de matériel informatique pour favoriser l'autonomie des malades. A ce titre, La Fondation GROUPAMA pour la santé intervient en soutenant des projets locaux d'associations, en relation avec Alliance Maladies Rares, collectif de 202 associations.
- Soutenir la recherche médicale en attribuant, chaque année, une « Bourse de l'Espoir » d'un montant de 100 000 euros sur 3 ans à un jeune chercheur.

Les axes d'engagement et la sélection des projets sont définis par le conseil d'administration où siègent des personnalités reconnues du monde de la santé : ils apportent leurs compétences et valident les choix de la Fondation.

La Fondation reste, à ce jour, la seule Fondation d'entreprise en France exclusivement dédiée à cette lutte aux côtés des associations, du corps médical, des organismes de santé et des pouvoirs publics.

## ① **Mobilisation des salariés et des élus dans des actions de collecte sur le terrain :**

- Mise en place de la Deuxième édition des « Balades solidaires » - 15 juin 2014 avec la participation de l'ensemble des Caisses régionales, GROUPAMA S.A. et entités franciliennes : 98 marches – 16.000 participants, 155.000€ collectés et 58 associations retenues.
- Déploiement de la « Semaine de la Fondation » : une participation en hausse de 10% en nombre de collaborateurs et de pas effectués vs 2013.

L'opération « *Bougeons-nous contre les maladies rares* » aura mobilisé, outre GROUPAMA S.A., 4 Caisses régionales et 8 entités du Groupe.

<b>Bilan des actions réalisées au niveau groupe</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Nombre d'associations de patients soutenues	60	62
Nombre de projets encouragés	54	60
Nombre de chercheurs parrainés	3	3
Montant alloué au titre de la lutte contre les maladies rares par GROUPAMA SA et Gan Assurances (€)	386.225	395.856

Pour sa première participation aux « Balades solidaires » du 15 juin 2014, 13 marches ont été organisées sur l'ensemble du territoire de la Caisse régionale. Elles ont accueilli environ 2 000 participants et permis de collecter 15 000 € afin de soutenir 8 associations dans la lutte contre les maladies rares dont la fondation GROUPAMA pour la santé.

2 000 salariés de la caisse régionale ont participé à la deuxième édition de la « Semaine de la Fondation ». Cette opération a permis de collecter 10 200 € (contre 6 600€ en 2013),

L'opération « Coup de cœur pour nos clients » a permis de verser 17 293 € en faveur de la recherche. Soit au total pour l'année 2014 : 42 493 € alloués à la recherche et en aide aux associations contre les maladies rares.

## 2.3. Action en faveur du développement des territoires et de la société civile

La structure décentralisée du Groupe favorise un fort ancrage territorial et contribue au développement des régions. Pour l'emploi, GROUPAMA organise notamment régulièrement des Jobs meetings dans toute la France.

GROUPAMA Rhône Alpes Auvergne a organisé pour la quatrième année consécutive un Job Meeting GROUPAMA-GAN au siège social de Lyon. Ce dernier a permis de rencontrer 84 candidats potentiels, en grande majorité pour des postes de commerciaux parmi lesquels des contrats de professionnalisation.

La quasi-totalité des entreprises du Groupe mène des actions/partenariats sociétaux de proximité. Des entreprises privilégient certains thèmes. Ainsi, par exemple, Gan Assurances (entrepreneuriat), GROUPAMA Banque (intégration à la vie locale de Montreuil), GROUPAMA ASSET Management (actions en faveur du handicap), GROUPAMA Assicurazioni (3 axes : solidarité, culture, environnement), GROUPAMA Asigurari (3 axes : cinéma, prévention, soutien au Comité olympique).

Au-delà des actions de prévention et de mobilisation contre les maladies rares, les entreprises du Groupe sont présentes sur deux grandes thématiques d'engagements, liées à notre ancrage et à la proximité relationnelle.

### **① Développement économique et initiative dans les territoires**

Bien au-delà d'une logique purement marchande ou assurantielle, les entités du Groupe développent sur le terrain des partenariats qui facilitent, encouragent, entourent l'initiative et favorisent l'emploi et contribuent au développement économique local.

Ceci est possible et efficace grâce à l'ancrage local de GROUPAMA, avec une interaction entre les acteurs de terrain, qui permet d'avoir une connaissance fine des besoins :

- dans le domaine agricole – avec l'accompagnement complet sur le terrain, grâce aux nombreuses initiatives locales des élus mutualistes, de tout le cycle d'activité des agriculteurs : parrainage et soutien à l'installation, formation et information, gestion des coups durs, participation à des initiatives de progrès social -lié à la santé notamment-, promotion des métiers de l'agriculture -dont partenariats avec des lycées agricoles-... Ces actions sont menées notamment en partenariat avec les Chambres d'agriculture (où GROUPAMA est représenté), les associations et fédérations professionnelles liées aux filières, les JA départementaux et FDSEA. Les fédérations départementales de GROUPAMA sont représentées au sein des DDT et Safer.
- dans le domaine des TPE-PME – avec l'accompagnement des entrepreneurs et le soutien à l'emploi régional, sous l'impulsion des entreprises du Groupe et de leurs réseaux commerciaux : dans le cadre de partenariats déclinés en région avec les CCI, les CGPME territoriales, les

chambres de métiers, les réseaux de la CAPEB ; de partenariats avec des structures ou réseaux qui aident ceux qui veulent entreprendre ou reprendre une affaire (Initiative France et les « plateforme d'initiatives locales », Réseau Entreprendre...).

- Autres initiatives : favoriser le commerce de proximité grâce au digital avec la création en 2013 d'un premier réseau de proximité qui met en relation sociétaires et entrepreneurs locaux (Granvillage) ; partenariats avec des écoles pour faire connaître le monde l'entreprise et/ou pour accompagner les jeunes vers l'emploi ; aides aux associations au service de l'emploi ou de l'insertion...
- partenariat avec l'ADIE. Depuis 2007, GROUPAMA accompagne l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) dans son action de diffusion du microcrédit. GROUPAMA Banque met ainsi à disposition de l'ADIE une ligne de crédit, dont l'encours est au 31.12.2014 de 990.000 euros.

## ① **Les engagements autour du « Vivre ensemble »**

GROUPAMA apporte un soutien opérationnel et financier à de nombreuses associations de proximité (associations sportives, culturelles, d'intérêt général...) autour de 3 thèmes principaux :

### Santé et handicap

- La santé (hors maladies rares) : un engagement significatif des entités dans la lutte contre le cancer, via notamment des marches ou courses à pied. 8 entreprises engagées. Participation à divers challenges sportifs, associant santé et sport ou nature. D'autres engagements : soutien aux malades du SIDA ou aux enfants hospitalisés, promotion du don du sang, soutien à la recherche sur la psychomotricité...
- Le handicap : 7 entreprises ont indiqué mettre en place des actions en faveur des personnes en situation de handicap, au-delà de l'emploi de personnels handicapés et du recours aux ESAT ; diverses formes de partenariats : soutien à des associations de formation de chiens pour aveugles, à Handisport, à Handicap International, achat de matériel pour personnes handicapées, soutien à l'insertion, places de spectacles...

GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne soutient le Handisport (AS Montferrand – Rugby fauteuil) et l'ESAT St Léonard (69) à l'occasion de son 150<sup>ème</sup> anniversaire en 2014.

### Mécénat culturel

Quelques thématiques prioritaires :

- Des engagements autour de la 'culture des terroirs' : partenariats pour des manifestations qui valorisent les produits et les traditions de la terre ou du monde rural ; d'autres engagements plus traditionnels : sur la musique, le patrimoine (soutien à des expositions ou musées, à des restaurations locales, etc.).
- Le cinéma, un engagement transversal au Groupe : notamment via la Fondation Gan pour le cinéma qui soutient depuis plus de 25 ans le 7ème art. En 2014, la Fondation Gan a été recentrée

# Rapport extra financier 2014

sur le soutien à la jeune création et l'aide à la diffusion, avec un budget de 500 000 euros. Par ailleurs, une convention a été signée en 2010 entre GROUPAMA SA et la Cinémathèque française pour une durée de 5 ans. Dans ce cadre, 300 000 euros sont alloués chaque année à la Cinémathèque et confèrent à GROUPAMA le titre de Grand Mécène. S'ajoutent des actions de proximité en France, et en Italie, Turquie, Roumanie.

GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne est Mécène des Nuits de Fourvière depuis 2014 (festival culturel multidisciplinaire estival à Lyon). Cette action a permis la création d'un opéra gospel (Zinnias) qui a servi de spectacle d'ouverture de ce Festival qui se déroule durant deux mois chaque année : juin & juillet.

## Solidarité

- L'humanitaire et la solidarité : les actions de solidarité sont très diffuses et multiformes, avec le soutien à de nombreuses associations sur des projets d'intérêt général ou humanitaires (collecte pour Noël, soutien aux victimes civiles de catastrophes, à des associations familiales ou caritatives...); des actions liées au développement international, notamment pour l'Afrique. Une action historique du pôle mutualiste : Solidarité Madagascar, en partenariat notamment avec Générations mouvement, et qui a mené 38 projets en 2013.
- Des opérations type « Coups de cœur » sont des initiatives qui associent élus, collaborateurs, sociétaires.

	2013	2014
Montants alloués au titre du mécénat hors maladies rares (€)	168 500	572 700

En ce qui concerne les relations entretenues avec les établissements d'enseignement, de nombreux partenariats sont noués entre nos Caisses régionales ou filiales et les établissements de leur région ou bassin d'emploi : interventions pédagogiques ou conférences, sponsoring, accueil de stagiaires et d'alternants, simulation d'entretiens et participation à des jurys, présence sur les forums d'emploi, soutien de chaires d'enseignement.

GROUPAMA Rhône Alpes Auvergne entretient également des relations étroites avec deux établissements d'enseignement en les soutenant financièrement :

Chaire I.D.E.A. (alliance Ecole Centrale de Lyon et EM Lyon) : le Programme I.D.E.A. a pour mission de former les entrepreneurs de l'innovation, agiles dans les environnements complexes, sachant tirer le meilleur parti de la globalisation selon les critères d'un développement humaniste et durable.

Terra ISARA (ISARA Lyon) : la volonté de Terra ISARA est de développer des missions d'intérêt général avec comme objectif principal de définir de nouveaux systèmes agricoles et alimentaires capables de produire en quantités suffisantes des aliments sains tout en

permettant au monde agricole de vivre décemment des fruits de son travail. Cette mission se concrétise par 3 axes d'intervention en synergie :

- FORMER (la définition et la mise en place de nouveaux systèmes agricoles et alimentaires passent par les compétences des Hommes)
- INNOVER (la définition de nouveaux systèmes de production nécessite des recherches appliquées avec expérimentations terrain)
- ENTREPRENDRE (pour encourager la création d'activités innovantes)

GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne s'investit également dans le domaine social et de la santé avec le soutien à :

Sport dans la Ville (Lyon – St-Etienne – Grenoble) : participation financement pépinière d'Entrepreneurs dans la VILLE & parrainage de 20 jeunes par les collaborateurs de GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne

AS Lyon La Duchère : soutien financier de la politique prévention du club pour les jeunes de ce quartier difficile de Lyon (prévention santé / nutrition et prévention routière avec la Préfecture du Rhône)

CDOS 69 Lyon Métropole : participation au projet « Sport et Développement Durable (l'appel à Projet Durablement Sport a pour objet de soutenir, par voie de financement, la création, la mise en œuvre ou la réalisation du projet associatif, existant ou à venir, d'une association sportive qui crée des emplois durablement par exemple).

OSE (Objectif Sport Emploi) : en partenariat avec le CDOS 69 Lyon Métropole, soutien à la création d'emploi dans les clubs sportifs de Rhône-Alpes (dont forum pour l'emploi)

Fédération Française de la Retraite Sportive (FFRS) : soutien régional à une Fédération qui incite les seniors à faire du sport (bien vieillir, sport, santé...)

PACT Rhône-Alpes – Ligue contre le Taudis : aide à la réhabilitation de logements insalubres en Rhône-Alpes

GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne soutient aussi des associations sportives amateur qui forment des jeunes sportifs en devenir : Olympique Lyonnais Féminines, Lyon OU Rugby, FC Bourg-Péronnas.

## 2.4. Employeur responsable

Le groupe, fort de ses valeurs, conduit des politiques sociales et de nombreuses actions significatives sur les différents volets RH de la RSE. Depuis 2013, il a assorti son engagement d'employeur responsable d'objectifs chiffrés sur 3 ans, dans les domaines de la parité femmes/hommes, de l'emploi des travailleurs handicapés, de l'alternance et de la qualité de vie au travail.

# Rapport extra financier 2014

GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne s'inscrit pleinement dans ces orientations et entend conserver son implantation au cœur de l'économie locale en restant proche de ses clients tout en développant sa politique de management socialement responsable au service de la performance.

En poursuivant un dialogue constructif avec les instances représentatives du personnel et en installant une culture entrepreneuriale dans l'entreprise, GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne veille à la participation de tous les acteurs de l'entreprise pour réussir ensemble la transformation liée à l'évolution sociétale.

## **Emploi**

L'effectif de GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne au 31 décembre 2014 s'établit à 1 999 salariés (dont 1 924 en CDI et 75 en CCD).

Il se situe en très faible progression (+ 0,70 %) par rapport au 31 décembre 2013 (1 985 salariés dont 1 906 en CDI et 79 en CDD).

Les données 2014 font apparaître 252 embauches (tous types de contrats confondus – hors CDD d'été) principalement dans les métiers de la relation clients (contre 220 embauches en 2013) et 119 départs CDI dont 8 licenciements (contre 129 départs CDI dont 9 licenciements en 2013).

L'effectif est réparti sur 12 départements, regroupés en quatre régions :

- Région Plaine de Lyon (01 : Ain, 42 : Loire, 69 : Rhône) 45,37 % de l'effectif,
- Région Alpes (38 : Isère, 73 : Savoie, 74 : Haute Savoie) 16,06 % de l'effectif,
- Région Auvergne (03 : Allier, 43 : Haute-Loire, 63 : Puy de Dôme) 22,21 % de l'effectif,
- Région Centre-Bourgogne (18 : Cher, 58 : Nièvre, 71 : Saône et Loire) 16,36 % de l'effectif.

Il est constitué comme suit :

\_ 68,73 % de femmes et 31,27 % d'hommes (respectivement 69,02 % et 30,98 % en 2013).

\_ 17,06 % des salariés ont moins de 30 ans (17,53 % en 2013)

\_ 53,43 % " " ont entre 30 et 49 ans (53,65 % en 2013)

\_ 29,51 % " " ont 50 ans et plus (28,83 % en 2013)

GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne est résolument engagée dans une politique d'accèsion au premier emploi et à ce titre intègre des jeunes en contrat de professionnalisation, 56 en 2014, soit 20 % des embauches (51, soit 23 % des embauches en 2013), afin de constituer un vivier en vue d'intégration essentiellement dans le réseau commercial.



# Rapport extra financier 2014

Sur les 51 contrats de professionnalisation intégrés en 2013, 22 ont été titularisés en CDI en 2014, soit 43 %.

Concernant la masse salariale, elle s'établit à 72 001 659 euros en 2013 et 72 262 538 euros en 2014. Elle a augmenté de 0.36% entre 2013 et 2014.

## ① **Organisation du travail**

La durée théorique du travail dans l'entreprise GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne est de 35 heures par semaine sans modification par rapport à 2013.

L'absentéisme s'établit à 32 621 jours en 2014 dont 60,32 % des absences liées à la maladie et 30,31 % à la maternité/paternité.

Pour l'année 2013, l'absentéisme était de 32 377 jours dont 59,03 % liés à la maladie et 30,83 % liés à la maternité/paternité.

## ① **Relations sociales**

Au-delà des instances représentatives du personnel au sein des entités composant le Groupe, le dialogue social de GROUPAMA est organisé au niveau sommital à travers des instances qui couvrent différents périmètres : européen, Groupe en France, UDSG et UES.

Au sein de GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne, l'organisation des instances représentatives du personnel est structurée de la manière suivante :

- \* Un comité d'entreprise ;
- \* Quatre DP et quatre CHSCT répartis par « régions », (Alpes, Auvergne, Centre-Bourgogne et Plaine de Lyon) ;
- \* Des délégués syndicaux représentant leur syndicat auprès de l'employeur ;
- \* Deux administrateurs salariés au Conseil d'administration de l'entreprise, élus par les salariés.

Cette organisation permet à la fois de fonctionner avec des interlocuteurs uniques sur les questions économiques (compétences du CE) et de privilégier une relation locale dans le cadre des DP et des CHSCT ce qui revêt une importance toute particulière pour ces deux instances compte tenu de leurs attributions respectives.

En cas de nécessité, des commissions paritaires peuvent être créées dans le cadre des CHSCT afin d'examiner et de traiter certaines situations particulières pour lesquelles une transposition des décisions peut s'avérer bénéfique pour les autres régions.

La durée de mandat des membres du comité d'entreprise, des délégués du personnel et des administrateurs salariés est de trois ans.

# Rapport extra financier 2014

En complément de ces instances, des commissions de suivi, généralement composées de membres de la DRH et de membres des organisations syndicales signataires, sont également prévues dans certains accords d'entreprise et permettent notamment d'identifier les éventuels points de fragilité et de définir des axes d'amélioration.

C'est le cas concernant les accords d'entreprise portant sur les thèmes suivants :

- Egalité professionnelle et salariale (en cours de renégociation),
- Contrat génération,
- Télétravail alterné à domicile du 10/12/2014,
- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences du 10/07/2014,

Ces différentes instances assurent une réelle implication des salariés investis de mandats électifs et/ou syndicaux dans la vie de l'entreprise et une source d'échanges dans tous les domaines, économique, social et environnemental.

Il est à noter que la mise en place, en juin 2014, des bases de données économiques et sociales (BDES) centralisant toutes les informations destinées respectivement aux membres du Comité d'Entreprise, Délégués syndicaux et membres des CHSCT, favorise la compréhension et les échanges avec l'employeur.

## ① **Bilan des accords collectifs :**

Les thématiques concernant les accords Groupe sont les suivantes :

- Dialogue social,
- Diversité et Egalité des chances,
- Comité d'Entreprise Européen,
- Epargne salariale
- Mobilité inter entreprise,
- Qualité de vie au travail
- PERCOI

Au sein de GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne, les accords d'entreprise portent sur les thèmes suivants :

- Organisation de la représentation du personnel
- prise en charge et remboursement des frais : déplacements automobiles, repas, hébergement
- Plan d'Epargne Entreprise (PEE)
- Durée du travail
- Divers avantages sociaux
- Relations collectives de travail

- Participation des salariés aux résultats de l'entreprise
- Mobilité professionnelle
- Contrat collectif d'assurance complémentaire de frais de soins
- Journée de solidarité
- Compte Epargne Temps
- Egalité professionnelle et salariale, actuellement en cours de renégociation
- Intéressement aux résultats de l'entreprise
- Contrat génération
- Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) du 10/07/2014
- Télétravail alterné à domicile du 10/12/2014
- Négociation annuelle obligatoire (NAO) du 19/12/2014

## **Santé et sécurité**

Un accord Groupe relatif à la Qualité de Vie au Travail, applicable à l'ensemble des entreprises et des collaborateurs du Groupe en France, a été signé le 28 février 2011, qui a été complété par la signature d'un avenant en date du 10 octobre 2014. Il définit un socle commun aux entreprises du Groupe pour améliorer la qualité de vie au travail et, dans ce cadre, prévenir, traiter, éliminer et, à défaut, réduire, au-delà des actions et mesures d'ores et déjà mises en œuvre au sein des entreprises du Groupe, les éventuels problèmes liés aux risques psychosociaux tels que notamment le stress, le harcèlement et la violence au travail ainsi que les incivilités internes ou externes, et notamment celles émanant du public.

L'accord porte principalement sur les axes suivants :

- a. Consolider au niveau du groupe, dans le cadre d'un bilan annuel, des indicateurs permettant de dépister les risques de mal-être au travail.
- b. Mettre en place des actions de prévention pour former aux risques psychosociaux les dirigeants, managers et l'ensemble des collaborateurs ; sensibiliser à l'amélioration du bien-être au travail ; mener des actions de prévention et d'accompagnement des collaborateurs en cas d'incivilité ou d'agression venant du public.
- c. Proposer des mécanismes de régulation interne parmi lesquels un centre d'écoute psychologique ouvert à l'ensemble des collaborateurs et un mécanisme de recherche de solution concertée pour tout événement susceptible d'affecter la santé physique et/ou mentale d'un collaborateur.
- d. Création d'une Commission Qualité de vie au travail Groupe : cette commission paritaire, lieu d'échanges et de préconisations, examine le volet « qualité de vie au travail » des projets structurants présentés au Comité de groupe. Elle est informée de la mise en place, du déploiement et du suivi de ces grands projets, de leurs éventuelles incidences sur les conditions de travail et de l'accompagnement RH mis en œuvre.

# Rapport extra financier 2014

La Commission de suivi de l'accord Groupe sur la qualité de vie au travail a pour objet de suivre l'application de l'accord Groupe : présentation d'un bilan annuel avec les indicateurs de l'accord et les actions menées.

L'avenant signé en 2014 par la CFDT, la CGT, la CFE-CGC et l'UNSA 2A vient renforcer les axes suivants :

- ① Consolider et renforcer le rôle de la « Commission Qualité de Vie au Travail » au niveau du Groupe
- ① Mettre en place des mesures de prévention collective :
  - former les managers à la qualité de vie au travail et à la prévention des risques psychosociaux
  - favoriser la conciliation vie privée/vie professionnelle
  - encourager la mise en place d'espaces de dialogue entre les collaborateurs
- ① Prendre en compte la prévention des risques psychosociaux au sein des entreprises du Groupe :
  - désigner un référent RH « RPS et QVT » au sein des entreprises du Groupe, que les salariés pourront solliciter s'ils estiment avoir identifié une situation génératrice de risques psychosociaux
  - élaborer un diagnostic et un plan d'actions concernant les risques psychosociaux auxquels seraient exposés les salariés
  - élaborer une procédure « gestion de crise »
  - accompagner les salariés lors des changements importants

En 2014, la commission Qualité de Vie au Travail s'est réunie 4 fois, notamment sur la présentation du programme d'accompagnement du management, la présentation du projet Amélioration Satisfaction Client, la présentation du projet efficacité commerciale multicanal. Le bilan annuel, basé sur les indicateurs de l'accord et les actions menées dans les entreprises, a également été présenté.

Ces efforts sont conduits également dans le cadre des objectifs RSE 2013/2015 suivants :

- 100% des entreprises auront conduit une démarche d'audit ou de diagnostic des risques psychosociaux d'ici 2015 ;
- 100% des entreprises du groupe auront engagé un plan d'actions consécutif à cet audit ou diagnostic.

Ainsi, depuis 2012, 17 entreprises du groupe en France (soit 83% des salariés) ont conduit un diagnostic des risques psychosociaux avec un organisme extérieur habilité.

# Rapport extra financier 2014

Un avenant à effet au 19 décembre 2014 vient actualiser les dispositions de cet accord en tenant compte des évolutions législatives et en réaffirmant la qualité de vie au travail comme un objectif stratégique du Groupe.

Depuis 2011, une politique de sensibilisation aux risques psycho-sociaux a été engagée avec l'ensemble des Directions de GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne, relayée par des travaux en ateliers et des formations de l'encadrement supérieur puis déployée en 2013 à l'ensemble des managers.

Parallèlement, diverses actions ont été engagées, certaines en lien avec l'ARACT, d'autres dans un cadre paritaire avec les CHSCT, afin de traiter et d'anticiper les situations génératrices de risques psycho-sociaux.

Concrètement, les principales actions menées au sein de GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne sont les suivantes :

☞ En matière de santé, sécurité et prévention des risques professionnels :

- Mise en œuvre des actions présentées au CHSCT Auvergne suite à la démarche paritaire menées avec l'ARACT en 2012 et au diagnostic réalisé en 2013 avec l'aide d'un consultant extérieur,
- Travaux de la Commission paritaire du CHSCT Plaine de Lyon sur les réseaux itinérants (questionnaire et réunions collectives) actuellement en cours,
- Elaboration de protocoles de prévention en liaison avec les médecins du travail et les membres des CHSCT (agressions, incivilités, personnes en souffrance, gestion de crise,
- Communication à tous les salariés des protocoles de prévention ci-dessus et de la cartographie du réseau de santé au travail, préalablement discuté avec l'ensemble des 4 CHSCT,
- Suivi et adaptation du dispositif de prévention des agressions et incivilités, notamment en agences élaboré par le CHSCT Alpes au bénéfice de l'ensemble de l'entreprise,
- Déploiement sur les domaines sinistres DAB-RC et Vie des ateliers de partage de pratiques sur les appels difficiles (sites de Chambéry, Bourges et Nevers), ainsi que sur Multi renfort et Souscription,
- Poursuite des interventions d'ergonomes suite au déploiement GED (ex : sinistres graves et corporels),
- Développement des outils de travail à distance permettant d'éviter des déplacements professionnels  
(9 salles de visioconférence, réunions et entretiens vidéo)

# Rapport extra financier 2014

Le Responsable sécurité, également Référent Santé Sécurité au travail, assiste régulièrement aux réunions des quatre CHSCT. Cette présence facilite la diffusion des bonnes pratiques lorsque des thématiques communes apparaissent entre CHSCT et peut également favoriser la mise en œuvre d'actions de prévention.



En matière de qualité de vie au travail :

- Fort développement des démarches participatives dans le cadre du projet d'entreprise Tremplin (groupes d'expression, boîte à idées),
- Signature d'un nouvel accord relatif à la GPEC permettant une meilleure identification des filières professionnelles visant à fidéliser les salarié(e)s tout en répondant aux besoins de l'entreprise,
- Développement du télétravail alterné à domicile permettant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale,
- Suivi de la politique de temps partiel choisi,
- Possibilité pour les salariés qui le souhaitent de disposer d'un compte épargne temps permettant une utilisation variée (congrés, monétisation, alimentation PEE et PERCO avec possibilité d'abondement de l'entreprise),
- Autorisations d'absences pour raison familiale (maternité, paternité, évènement familial, enfant malade, rentrée scolaire),
- Primes liées à la situation de famille (naissance, mariage, allocation éducation, demi-traitement),
- Crèche d'entreprise sur Lyon, depuis 2009,
- Salle de sport au Siège et création d'une chorale.

Parmi ces dispositions, certaines ont vocation à accompagner les salariés dans les évènements de leur vie privée ou à prévoir des occasions de se rencontrer dans des activités extra professionnelles.



En matière de formation :

- Déploiement des «Rendez-vous du management» qui ont pour but de résoudre des problématiques managériales du quotidien en partageant les pratiques à tous les niveaux hiérarchiques et de manière transverse,
- Formations des nouveaux managers (relations sociales et management),

# Rapport extra financier 2014

- Formations individuelles (gestion du temps, gestion des émotions, gestion du stress, écoute corporelle pour prévenir les TMS),
- Formations sur la gestion des communications conflictuelles au téléphone ou en démarche commerciale (150 personnes),
- Formations CENTAURE pour prévenir et réduire le risque routier.

En 2014 on recense au niveau de l'entreprise 17 accidents de travail et de trajet ayant entraîné un arrêt de travail (11 en 2013).

Le taux de fréquence de ces accidents est de 4,91 (3,18 en 2013) et le taux de gravité est de 0,19 (0,18 en 2013).

Sur ce même périmètre, 2 maladies professionnelles ont été déclarées à la MSA en 2014, dont une a été refusée par la MSA. Aucune maladie professionnelle n'a été déclarée en 2013.

## ① **Formation**

La politique de formation est mise en œuvre au sein de chaque entreprise du Groupe afin de tenir compte de ses spécificités (stratégie, activités, métiers, pyramide des âges, etc.). Partant de ce constat, l'Université GROUPAMA met à disposition des entreprises le catalogue des formations communautaires, répondant aux besoins qu'elles expriment notamment via le réseau des responsables formation réunis deux à trois fois par an.

Compte tenu des évolutions en cours de la négociation interprofessionnelle et de la législation, la négociation engagée sur la formation professionnelle a été suspendue.

GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne établit son plan de formation en adéquation avec la planification stratégique opérationnelle de l'entreprise (PSO), cette dernière induisant l'ajustement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

Le plan est construit annuellement en recensant les besoins collectifs et individuels avec une perspective à trois ans, puis validé par la Direction et présenté au Comité d'Entreprise.

Les formations ont pour objet l'adaptation et l'évolution des emplois ainsi que le développement des compétences des collaborateurs et les arbitrages en fonction des orientations et des priorités dans le cadre de la PSO et des plans de recrutement.

Elles contribuent au maintien des salarié(e)s dans leur emploi et constituent un vecteur important pour favoriser les évolutions et promotions au sein de l'entreprise et du Groupe.

Au sein de GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne :

- 72 919 heures de formation ont été dispensées hors e-learning (65 939 heures en 2013).
- 1 707 salarié(e)s ont suivi au moins une formation hors e-learning (1 733 en 2013).
- 42,70 heures de formation ont été dispensées en moyenne par salarié formé (38 heures en moyenne sur 2013)

La formation préside également à l'intégration de jeunes à leur premier emploi avec pour 43 % des salarié(e)s en contrat de professionnalisation sur la session 2013/2014 la concrétisation de leur embauche en CDI au sein de GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne (47 % en 2013).

## **Égalité de traitement**

Le Comité d'éthique Groupe, composé de deux directeurs généraux de caisses régionales, de deux membres de la direction générale de GROUPAMA SA, ainsi que du directeur général et du directeur général délégué de GROUPAMA SA, se réunit deux fois par an, dont une fois au sujet de l'égalité des chances.

En tant qu'employeur socialement responsable, le Groupe GROUPAMA et les entreprises qui le composent inscrivent leurs actions de prévention contre les discriminations et de promotion de la Diversité en cohérence avec les axes prioritaires RSE.

L'engagement du Groupe GROUPAMA contre les discriminations et en faveur de la diversité s'est notamment traduit par :

- L'adhésion au Pacte mondial des Nations Unies. Effective depuis le 7 février 2007, elle engage l'ensemble du Groupe à respecter les dix principes du Pacte. GROUPAMA publie chaque année sa « Communication Sur le Progrès » sur le site Internet du Pacte Mondial des Nations Unies et y présente les actions du Groupe en France et le renouvellement de ses engagements.
- L'adhésion à la Charte de la diversité. Conclue en date du 26 juin 2007, elle engage l'ensemble du Groupe en France à mettre en place une politique en faveur de la diversité.
- L'adhésion à la Charte de la parentalité en date du 14 décembre 2010. Elle confirme les engagements du Groupe en France en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. En effet, elle permet de favoriser une meilleure qualité de vie au travail reposant sur un cadre social riche ainsi que sur l'évolution professionnelle des salariés-parents.
- L'adhésion à la Charte tremplin Jeunes APEC en date du 13 août 2012. A travers cette charte, les entreprises ont pour but d'aider les jeunes dans leur accès à l'emploi. Ce dispositif prévoit d'accompagner plus de 50.000 jeunes dans le monde du travail pour la période 2012-2014.

GROUPAMA poursuit également son partenariat avec l'AGEFIPH, signé le 18 novembre 2010, dont la finalité consiste à favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des entreprises du Groupe en France. Ce partenariat permet



# Rapport extra financier 2014

notamment la diffusion des offres d'emploi des entreprises du Groupe publiées sur le site : [www.GROUPAMA-gan-recrute.com](http://www.GROUPAMA-gan-recrute.com), sur le site Internet de l'AGEFIPH.

L'engagement du Groupe GROUPAMA est formalisé depuis le 24 octobre 2008 par l'accord Groupe relatif à la diversité et à l'égalité des chances signé avec les organisations syndicales pour une durée indéterminée. Il vise à assurer une égalité de traitement entre les collaborateurs des entreprises du Groupe en France, à prévenir toute forme de discriminations dans l'évolution et l'accès à l'emploi tout au long de la vie professionnelle et à promouvoir l'égalité des chances.

Sont visés tout particulièrement au sein de cet accord :

- l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes,
- le maintien dans l'emploi des seniors,
- l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap,
- l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle.

L'engagement du groupe s'est poursuivi en 2011 avec la signature d'un avenant à l'accord relatif à la Diversité et à l'Égalité des chances (14 octobre 2011). Il a pour principal objet :

- l'égalité des droits familiaux,
- l'égalité des droits parentaux,
- la conciliation vie privée-familiale et professionnelle,
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- l'information et la communication auprès des managers et des collaborateurs.

Les entreprises du Groupe ont également renforcé leurs engagements en faveur des jeunes et des seniors par la conclusion d'accords (ou de plans d'actions) sur le contrat de génération, pour améliorer l'accès des jeunes à un emploi, maintenir l'emploi des seniors salariés et assurer la transmission des savoirs, des compétences et de l'expérience.

La déclinaison de la politique diversité du Groupe est notamment relayée dans chaque entreprise en France par un correspondant Diversité :

- garant de la mise en œuvre de la politique diversité du Groupe au sein de son entreprise,
- interlocuteur des collaborateurs de son entreprise sur les sujets liés à la diversité,
- interlocuteur privilégié du correspondant diversité Groupe,
- relais auprès des instances représentatives du personnel, du comité élargi de la diversité et sur les plans actions élaborés à ce sujet.

Un correspondant diversité de niveau Groupe désigné par la DRH Groupe met en œuvre la politique du Groupe en matière de prévention des discriminations, de promotion de la diversité et de l'égalité de traitement, en veillant à ce que ces thématiques soient communiquées et relayées en interne par les correspondants diversité des entreprises.

# Rapport extra financier 2014

Il a pour mission notamment :

- d'assister les entreprises dans la mise en œuvre des actions,
- de s'assurer de la bonne appropriation et application de la politique du Groupe par les équipes RH des différentes entreprises et de communiquer les bonnes pratiques des entités du Groupe,
- de favoriser le développement d'actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des salariés,
- d'assurer un rôle de médiation entre les responsables des entreprises et les salariés concernés ; il pourra être saisi de tout différend ayant un lien avec des propos, actes ou attitudes à caractère discriminatoire,
- de présenter au Comité de Groupe un bilan relatif à la mise en œuvre de l'accord au sein des entités, aux expérimentations réalisées ainsi que les bonnes pratiques recensées dans les différentes entreprises du Groupe.

Entre 2009 et 2013, en application de l'accord relatif à la diversité et à l'égalité des chances, la DRH Groupe a mis en place des actions de formation sur des thématiques liées à la diversité. Ainsi, l'Université GROUPAMA a mis ces formations à disposition des entreprises du Groupe en France pour l'ensemble de leurs collaborateurs.

L'enjeu diversité a été intégré à toutes les formations management et les formations suivantes ont été proposées :

- « Sensibilisation du management à la diversité ». Cette formation a pour objet de sensibiliser les managers, de leur apporter les éléments académiques nécessaires à la gestion de la diversité, de leur permettre d'échanger sur la discrimination et d'ouvrir une réflexion sur l'intérêt et les enjeux pour l'entreprise de traiter de cette thématique.
- « Personnes handicapées : les intégrer et les maintenir dans l'emploi ». Cette formation permet d'acquérir des connaissances de base sur le cadre législatif et réglementaire de l'emploi des personnes en situation de handicap, d'identifier les acteurs institutionnels et associatifs de l'insertion professionnelle et de définir des critères de réussite, d'intégration et de maintien dans l'emploi.

Dans le cadre de l'application de l'accord, les entreprises ont développé des actions de formation complémentaires ou adaptées à leurs spécificités.

GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne s'inscrit pleinement dans cette politique et, à ce titre, a nommé une correspondante Diversité également Référent handicap chargée de promouvoir l'égalité des chances et la diversité en garantissant aux salariés le respect des droits et les principes de non-discrimination.

Créé depuis plusieurs années, un Comité Elargi de la Diversité, composé des membres du Comité d'Entreprise, des délégués du personnel, des délégués syndicaux et des secrétaires des CHSCT se réunit annuellement. Ce Comité a vocation à être informé et à échanger sur les actions et moyens mis en œuvre sur différents thèmes tels que le recrutement, l'emploi des personnes handicapées, l'alternance, la formation, le contrat génération, l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle.

## **Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes**

Avec 68,73 % de femmes en CDI au sein de l'entreprise au 31 décembre 2014 (69,02 % en 2013), GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne, considérant la mixité comme un véritable atout, s'attache à réduire l'écart tout en observant que les candidatures reçues sur les métiers de l'entreprise sont essentiellement féminines.

En application de l'accord Groupe du 24 octobre 2008 précité, le Groupe réaffirme son ambition d'atteindre une représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein. Afin de parvenir à cet objectif, GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne a mis en place un certain nombre d'actions telles que la diversification des canaux de recrutement, formation, information, qui ont abouti aux évolutions positives suivantes :

Au 31 décembre 2014 les femmes représentaient :

- \_ 45,98 % des cadres (44,78 % en 2013)
- \_ 72,39 % des non cadres (75,79 % en 2013)
- \_ 12,50 % des cadres de direction (5,55 % en 2013)

Au sein de l'entreprise au 31 décembre 2014 :

- \_ La famille de métiers « administrative » compte 64,84 % de femmes (65,22 % en 2013) ;
- \_ Contre 71,16 % dans une famille de métiers « commercial » (71,61 % en 2013) ;

Par ailleurs en 2014, 4,66 % des femmes ont obtenu une promotion (4,08 % en 2013).

L'accord relatif à l'égalité professionnelle et salariale est actuellement en cours de renégociation.

La méthode mise en œuvre depuis plusieurs années concernant la réduction des écarts de rémunération a permis de vérifier l'égalité des rémunérations sur la majorité des salariés et de corriger si nécessaire les écarts identifiés.

Elle ne permet cependant pas de couvrir toutes les situations et les négociations en cours, outre d'autres thèmes, portent sur les dispositions permettant l'extension de la méthode.

## **Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées**

Afin de concrétiser ses engagements sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap, le Groupe :

- Communique régulièrement sur le handicap en interne auprès de l'ensemble des collaborateurs grâce aux éléments mis en ligne sur le Kiosque<sup>1</sup> (articles, interviews, brochures, films...), et à l'externe (via des guides, annuaires, des articles de presse, la participation à des conférences, salons et forums, à destination des professionnels ou du grand public);

---

<sup>1</sup> Intranet du Groupe

# Rapport extra financier 2014

- Renouvelle chaque année son partenariat avec l'ADAPT, association à l'initiative de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, à laquelle le Groupe participe depuis 6 ans
- Participe à la Semaine Nationale pour l'Emploi des Personnes en situation de Handicap (SEPH).

En 2014, GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne a atteint un taux moyen d'emploi <sup>(1)</sup> de **2,70 % (2,82 % en 2013)**

*(1) hors unités bénéficiaire découlant du recours aux différents ESAT.*

Sur l'ensemble des effectifs de l'entreprise au 31 décembre 2014, 54 salariés étaient en situation de handicap (56 personnes en 2013). Deux départs ont été enregistrés en 2014.

## Maintien dans l'emploi des seniors

Dans un contexte d'allongement de la vie professionnelle, le Groupe GROUPAMA encourage la dynamisation des secondes parties de carrière et favorise une politique de gestion des âges non discriminante.

Dans le cadre de la mise en place du « contrat de génération », 14 accords d'entreprise et 3 plans d'actions ont été conclus en 2013 en prenant en compte les besoins, situations (pyramides des âges...) et perspectives stratégiques propres à chaque entreprise.

Ces accords et plans d'action ont été conclus pour une durée de 3 ans. Ils traitent principalement des sujets suivants :

- le recrutement et le maintien dans l'emploi des seniors ;
- l'amélioration de leurs conditions de travail et la prévention des pénibilités ;
- l'anticipation de leur évolution de carrière ;
- le développement de leurs compétences ;
- l'aménagement de leur fin de carrière ;
- la transmission de leur savoir.

L'accord relatif au contrat génération prévoit différentes dispositions permettant le maintien dans l'emploi des seniors, telles que la garantie d'accès à la formation, l'attribution de missions de référents et/ou de formateurs internes, l'adaptation des postes de travail, la possibilité de travailler à temps partiel. Outre les demandes auprès de la DRH, différents entretiens ont vocation à anticiper l'évolution des carrières et le développement des compétences et des qualifications : Entretien annuel d'appréciation, entretien professionnel, entretien de milieu de carrière, Bilan de carrière.

Les revues de personnel favorisent également la réorientation des salariés qui le souhaitent.

GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne compte 29,41 % de seniors de 50 ans et plus au sein de ses effectifs au 31 décembre 2014 (28,83 % en 2013) dont :

68,54 % de non cadres	(69,58 % en 2013)
28,91 % de cadres	(27,79 % en 2013)
2,55 % de cadres de direction	(2,64 % en 2013)

Parmi cette même population:

40,13 % exercent une activité dans une famille de métiers commerciale (36,54 % en 2013);

59,86 % exercent une activité dans une famille de métiers «administrative» (63,46 % en 2013).

## **① Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives**

GROUPAMA rappelle son engagement à respecter les stipulations des conventions fondamentales de l'OIT dans sa Charte Éthique, déployée dans l'ensemble de ses entreprises et portée à la connaissance de tous ses salariés.

## **① Charte éthique groupe**

Élaborée par un groupe de travail dédié, la charte éthique GROUPAMA a été présentée devant le Comité de Direction Générale, le Comité Exécutif Groupe et le Conseil d'administration, puis annexée au règlement intérieur des entreprises du Groupe en respectant les procédures d'information et de consultation des instances représentatives du personnel (Comité de groupe et Comité d'entreprise européen, CHSCT, CE, Inspecteur du travail, greffe du conseil des prud'homme et affichage). Elle a de plus été diffusée à l'ensemble des collaborateurs (par voie électronique et mise en ligne sur l'intranet du Groupe), ainsi qu'aux agents généraux de Gan Assurances, aux mandataires de Gan Patrimoine et aux secrétaires - mandataires de GROUPAMA d'Oc.

La Charte éthique créée et déployée dans l'ensemble du Groupe entre 2008 et 2010 a pour objet principal de fédérer et mobiliser les collaborateurs du Groupe autour de ses valeurs de proximité, d'engagement, de performance et de solidarité, en définissant les engagements du Groupe en matière d'éthique, comme par exemple : toujours agir dans le respect de la confiance que nous portent nos sociétaires et clients, favoriser le développement des talents individuels et collectifs des collaborateurs, affirmer notre vocation d'acteur socialement responsable et solidaire. Ces engagements sont déclinés en règles de conduite à adopter par les collaborateurs. En particulier, ceux-ci sont tenus de faire preuve d'intégrité et de loyauté dans l'exercice de leurs fonctions, à l'intérieur comme à l'extérieur de leur entreprise lorsqu'ils la représentent et s'interdisent tout acte de corruption active ou passive. La Charte éthique définit également les missions du Comité d'éthique, composé des plus hauts dirigeants du Groupe, qui se réunit deux fois par an. En 2014, il s'est réuni les 18 mars et 18 novembre. Il lui a été présenté un point sur les principales tendances du reporting annuel RSE du Groupe. A été présenté également en Comité d'éthique un projet de charte éthique révisée, afin de prendre en compte les évolutions du Groupe et d'environnement depuis 2008. Dans ce texte, ont été renforcées notamment les parties sur : les valeurs, le devoir de conseil, la lutte contre la corruption et la fraude, la liberté d'expression des collaborateurs sous réserve de la préservation de la neutralité du Groupe et la transformation du rôle du comité qui peut se saisir, au-delà de l'éthique, de tout sujet RSE. La nouvelle version de la charte sera applicable à l'issue d'un processus interne de validations, informations et consultations qui se dérouleront en 2015.

## 2.5 Action en faveur de l'environnement

Conscient de sa responsabilité en termes d'impacts indirects, GROUPAMA a développé depuis plusieurs années des actions incitatives en faveur de l'environnement auprès de ses clients et fournisseurs, au travers de ses offres d'assurance, de ses actions de prévention et de sensibilisation, de ses produits ISR, de ses contrats d'achats. Par ailleurs, nous sommes convaincus que nous pouvons améliorer nos impacts directs en réduisant notamment nos émissions.

Ainsi, nous souhaitons poursuivre nos efforts et réduire nos émissions de CO<sub>2</sub> et nos consommations de papier.

### **Politique générale en matière d'environnement**

De par nos activités de services (assurances et banque), les impacts directs de GROUPAMA sur l'environnement sont limités : nos activités ne constituent pas de menaces pour la biodiversité, l'eau ou l'utilisation des sols. Cependant, nous avons développé une politique de réduction de nos consommations (papier, eau, énergie), de réduction de nos émissions de CO<sub>2</sub> et de nos déchets notamment DEEE, pilotée au niveau Groupe par la Direction RSE/Fondation GROUPAMA pour la santé, en collaboration avec GROUPAMA Supports et Services (G2S). Au-delà de ces engagements en interne et de l'information des collaborateurs, GROUPAMA est conscient du rôle à jouer dans la sensibilisation à la protection de l'environnement auprès de ses différentes parties prenantes, et notamment auprès de ses clients.

GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne s'inscrit pleinement dans cette démarche. En optant pour une réduction du grammage du papier de bureau (de 80g à 75g) elle a pu économiser respectivement pour 2013 et 2014 de 3.5 et 4.9 tonne de papier (à consommation égale)

En matière de protection de l'environnement, les salariés de l'entreprise GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne sont régulièrement informés des enjeux environnementaux, notamment grâce à la semaine du Développement Durable, l'existence d'un manuel des éco gestes au bureau, et la diffusion d'une charte Eco Pass Événements Responsables permettant aux communicants internes d'organiser leurs événements dans un plus grand respect de l'environnement.

En matière de prévention des risques environnementaux et des pollutions, des diagnostics techniques sont menés sur nos sites d'exploitation.

GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne a réalisé fin 2012 son premier BEGES, ce qui lui a permis de prioriser ces objectifs en matière de plan de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Il en découle que notre principal levier d'action est d'agir sur nos déplacements en véhicules terrestres.

# Rapport extra financier 2014

GROUPAMA, du fait de son activité de services dont les impacts environnementaux sont limités et réduits à des consommations peu polluantes (papier, électricité...), n'a pas de provision financière pour risque environnemental.

## ① **Utilisation durable des ressources**

Les activités de GROUPAMA ne nécessitent pas d'eau en dehors de la consommation courante de ses bâtiments de bureau. Dans ce cadre, des campagnes de « prévention eau » destinées à réduire les consommations sont régulièrement menées auprès des salariés des entités.

En 2014, l'entreprise GROUPAMA Rhône Alpes Auvergne a consommé 20 415 m<sup>3</sup> d'eau, soit 10,3 m<sup>3</sup> par ETP.

La consommation de papier de bureau atteint, en 2014, 80 tonnes, dont 100% est labellisé. La consommation de papier a donc légèrement augmenté de 2,4% entre 2013 et 2014 mais celle-ci fait suite à une diminution de 1.8% entre 2013 et 2012.

En 2014, la consommation d'énergie de l'entreprise GROUPAMA Rhône Alpes Auvergne (électricité, gaz, fioul et, chaleur) atteint 11 318 460 kWh (détail dans le tableau ci-dessous), soit 5 584 kWh par ETP. La consommation totale d'énergie a donc baissé de 16.4% entre 2013 et 2014, principalement en raison de conditions climatiques plus favorable. La consommation totale d'énergie rapportée par ETP a diminué de 16.0 %.

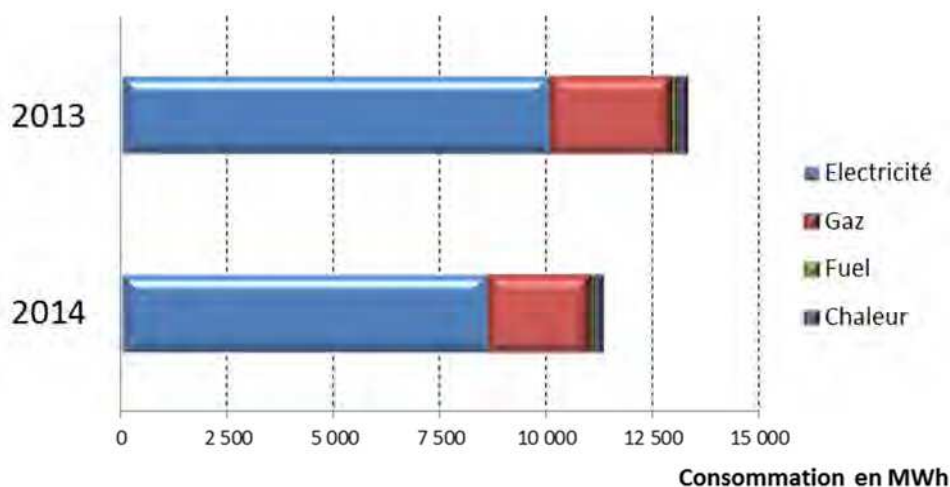
Par ailleurs, de par nos activités de services (assurances et banque), GROUPAMA et donc l'entreprise GROUPAMA Rhône Alpes Auvergne ne sont pas concernés par la problématique de l'utilisation des sols.

### Détail des différentes consommations :

	2013	2014
Consommation d'eau (m <sup>3</sup> )	21 483	20 255
<i>Consommation d'eau par personne (m<sup>3</sup>/ETP)</i>	11	10

	2013	2014
<b>Consommation totale d'énergie (kWh)</b>	<b>13 272 041</b>	<b>11 318 460</b>
<b><i>Consommation totale d'énergie par personne (kWh/ETP)</i></b>	<b>6 679</b>	<b>5 584</b>
Consommation d'électricité (kWh)	10 044 278	8 588 627
<i>Consommation d'électricité par personne (kWh/ETP)</i>	5 055	4 237
Consommation de gaz (kWh)	2 864 150	2 442 581
<i>Consommation de gaz par personne (kWh/ETP)</i>	1 441	1 205
Consommation de fioul (kWh)	146 535	116 396
<i>Consommation de fioul par personne (kWh/ETP)</i>	74	57
Consommation de chaleur (kWh)	217 078	170 856
<i>Consommation de chaleur par personne (kWh/ETP)</i>	109	84

## Evolution et composition de la consommation d'énergie



### Détail des consommations de papier :

	2013	2014
Consommation de papier de bureau (tonnes)	76.4	79.8
Consommation de papier de bureau par personne (kg/ETP)	38	39
Consommation de papier documents marketing et techniques (tonnes)	Non Disponible	104.9

### **Changement climatique**

Dans le cadre de sa stratégie RSE Groupe, GROUPAMA a la volonté de réduire ses émissions de CO<sub>2</sub>. Les leviers envisagés pour parvenir à cette fin portent sur les consommations d'énergie, les déplacements professionnels ainsi que la consommation de papier. Un groupe de travail inter-entreprises du Groupe, mis en place fin 2013, pilote cet objectif et est chargé de mettre en place les prérequis nécessaires.

GROUPAMA Rhône Alpes Auvergne a désigné un correspondant local parmi ses collaborateurs afin de participer pleinement à ce groupe de travail inter-entreprises.

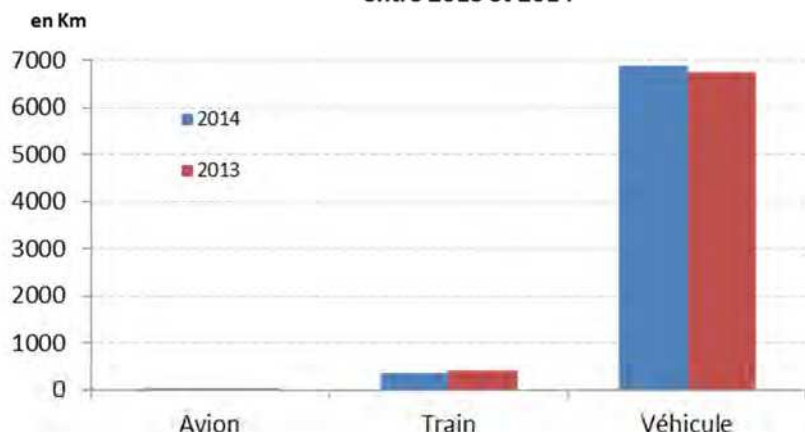
### Détail des différents types de déplacements professionnels :

	2013	2014
Déplacements professionnels en avion (km)	34 100	35 129
Déplacements professionnels en avion par ETP (km/ETP)	17	18
Déplacements professionnels en train (km)	812 315	737 230
Déplacements professionnels en train par ETP (km/ETP)	409	371
Déplacements professionnels en voiture (km)	13 384 516	13 967 854
Déplacements professionnels en voiture par ETP (km/ETP)	6 736	6 891



# Rapport extra financier 2014

Evolution des déplacements professionnels par ETP  
entre 2013 et 2014



En 2014, les émissions totales de CO<sub>2</sub> atteignent 3 571.7 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, soit 1.761 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par ETP (le détail selon les 3 scopes du GHG Protocol se trouve dans les tableaux ci-dessous) :

**Emissions de CO<sub>2</sub> pour la période de Reporting 2014 selon les 3 scopes définis par le GHG Protocol et selon la méthode de consolidation du contrôle opérationnel :**

<b>Emissions directes – Scope 1 (TegCO<sub>2</sub>)</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Emissions directes de CO <sub>2</sub> liées aux chaudières à gaz	529.9	451.9
<i>Emissions directes de CO<sub>2</sub> liées aux chaudières à gaz par ETP</i>	<i>0.267</i>	<i>0.223</i>
Emissions directes de CO <sub>2</sub> liées aux chaudières à fioul	35.9	28.5
<i>Emissions directes de CO<sub>2</sub> liées aux chaudières à fioul par ETP</i>	<i>0.018</i>	<i>0.014</i>
Emissions directes de CO <sub>2</sub> liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus	0	0
<i>Emissions directes de CO<sub>2</sub> liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus par ETP</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01</b>	<b>565.8</b>	<b>480.4</b>
<b>TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01 PAR ETP</b>	<b>0.285</b>	<b>0.237</b>

<b>Emissions indirectes – Scope 2 (TegCO<sub>2</sub>)</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Emissions directes de CO <sub>2</sub> liées à la consommation d'électricité	783.5	669.9
<i>Emissions directes de CO<sub>2</sub> liées à la consommation d'électricité par ETP</i>	<i>0.394</i>	<i>0.330</i>
Emissions directes de CO <sub>2</sub> liées à la consommation de chaleur	48.5	38.2
<i>Emissions directes de CO<sub>2</sub> liées à la consommation de chaleur par ETP</i>	<i>0.024</i>	<i>0.019</i>
Emissions directes de CO <sub>2</sub> liées à la consommation d'eau glacée	0	0
<i>Emissions directes de CO<sub>2</sub> liées à la consommation d'eau glacée par ETP</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02</b>	<b>832.0</b>	<b>708.1</b>
<b>TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02 PAR ETP</b>	<b>0.419</b>	<b>0.349</b>

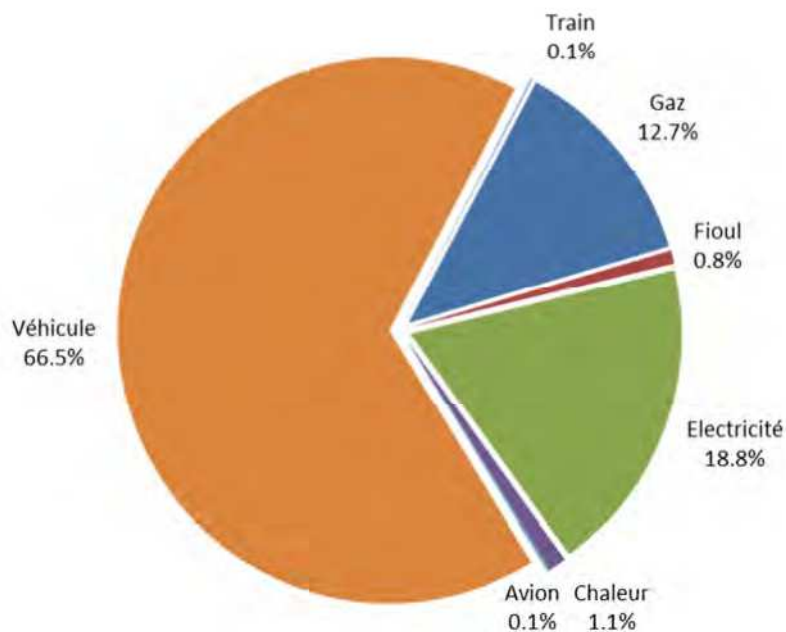
# Rapport extra financier 2014

<b>Emissions autres – Scope 3 (TegCO<sub>2</sub>)</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Emissions directes de CO <sub>2</sub> liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus	2 275.4	2 374.5
<i>Emissions directes de CO<sub>2</sub> liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus par ETP</i>	1.145	1.171
Emissions directes de CO <sub>2</sub> liées aux déplacements professionnels en avion	4.3	4.5
<i>Emissions directes de CO<sub>2</sub> liées aux déplacements professionnels en avion par ETP</i>	0.002	0.002
Emissions directes de CO <sub>2</sub> liées aux déplacements professionnels en train	4.6	4.2
<i>Emissions directes de CO<sub>2</sub> liées aux déplacements professionnels en train par ETP</i>	0.002	0.002
<b>TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03</b>	<b>2 284.3</b>	<b>2 383.2</b>
<b>TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03 PAR ETP</b>	<b>1.150</b>	<b>1.176</b>

Le total des émissions de CO<sub>2</sub> par ETP a baissé de 3.0% entre 2013 et 2014.

Les conditions atmosphériques plus clémentes de l'hiver 2013-2014 par rapport au précédent ont permis une forte diminution de nos émissions d'équivalent CO<sub>2</sub> (-15% environ) mais cet avantage a été fortement pénalisé par l'augmentation des émissions liées au déplacement en véhicules terrestres (+4%) qui représentent à elles seules les 2/3 des sources d'émissions.

**Source des émissions de CO<sub>2</sub> en 2014**



## **Pollution et gestion des déchets**

Les activités de service de GROUPAMA ne sont pas sources de nuisances sonores de nature à causer un trouble anormal du voisinage. Elles ne génèrent pas directement de déchets ou de pollutions autres que les déchets de bureau. Nous souhaitons cependant progresser dans la

valorisation de ceux-ci, au travers par exemple du développement du tri collaboratif. Cette démarche, impliquant d'autres acteurs tels que les collectivités locales, est en structuration.

Mise en place à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014, au restaurant d'entreprise à Lyon, du tri sélectif. Chaque consommateur trie ses propres déchets (Matière biodégradable, bouteilles plastiques, canettes métalliques et autres).

## **Protection de la biodiversité**

GROUPAMA est un des principaux propriétaires privés de forêts et le premier assureur de forêts en France. De plus, l'ensemble des forêts gérées par GROUPAMA sont certifiées PEFC (label garantissant une gestion durable de la ressource bois dans les forêts).

## 2.6. Relations avec les parties prenantes

### **① Sous-traitance et fournisseurs**

En référence aux 10 principes de la Charte du Pacte Mondial et à la Charte de la Diversité, la politique d'achats du Groupe s'est dotée d'engagements RSE, parmi lesquels figure une Charte de déontologie Achats. Trois aspects y sont particulièrement développés : la prise en compte des modes de fabrication des matériels, du comportement des fournisseurs au sujet de ces modes de fabrication, et le respect du droit du travail et des règles de l'OIT par le fournisseur.

GROUPAMA a également signé la Charte Inter-entreprises, qui incite notamment à privilégier les relations durables avec les PME, à incorporer des critères RSE dans le choix des fournisseurs et à prendre en compte la responsabilité territoriale d'un grand groupe.

Un guide des achats éco responsables, réalisé par la Direction Achats Groupe, a été diffusé dès 2007 à l'ensemble des acheteurs du Groupe pour les aider à prendre en compte des critères sociaux et environnementaux dans leurs appels d'offres et achats : identification des enjeux et des pistes d'améliorations, information sur l'offre, bilan sur les achats présents.

Par ailleurs, dans nos appels d'offres, nous demandons à nos fournisseurs, dans le cadre de clauses contractuelles spécifiques, de déclarer s'ils respectent les principes de l'OIT, de la déclaration universelle des Droits de l'homme et de la Charte du Pacte Mondial (conditions de travail, respect de l'environnement, éthique), et nous les incitons à adopter un comportement éco responsable (conception des produits, formation du personnel, acheminement, gestion des déchets).

Une Charte RSE Fournisseurs sera déployée complètement en 2015 pour l'ensemble des achats réalisés par le Groupe. Ces achats portent essentiellement sur trois pôles :

- informatique et télécommunications
- prestations intellectuelles (conseil en stratégie, conseil en RH, formation, marketing, voyages...)
- moyens généraux (gestion du bâtiment dans son ensemble : construction, service aux occupants...)
- achats assurantiels

## ① **Autres parties prenantes**

D'une part, le sociétariat, base de fonctionnement décentralisé du pôle mutualiste de GROUPAMA, permet à nos quatre millions de sociétaires français de s'investir à chaque niveau du système électif : Caisse locale, Caisse régionale, Fédération départementale ou nationale. Ainsi, 300 000 sociétaires participent chaque année aux Assemblées générales de nos quelques 3300 caisses locales, ce qui leur confère un pouvoir de décision au sein de la mutuelle. D'autre part, les quatre réseaux spécialisés Gan ont un fort ancrage territorial en France et le Groupe dispose également de réseaux de proximité à l'international. Par ailleurs, nous sommes particulièrement à l'écoute de nos clients, grâce aux sondages de satisfaction menés en continu - sur la gestion des sinistres, les demandes, les réclamations, etc. - auprès de nos clients particuliers, ainsi qu'aux enquêtes de satisfaction approfondies conduites annuellement, sur un très grand nombre de sondés issus de tous nos types de clientèle. L'amélioration de la satisfaction client est un enjeu prioritaire pour les collaborateurs.

En matière de dialogue avec les organisations professionnelles, GROUPAMA participe aux groupes de travail RSE de nombreuses fédérations ou instituts : Association Française de l'Assurance, MEDEF, AFEP, Institut des Responsables du Reporting RSE, Club Finance de l'Orse, Agrion. Notre filiale GROUPAMA ASSET Management est membre de l'UNEP-Fi depuis 2002 (groupe de travail « ASSET Management Working Group »), présidente de la Chaire Finance Durable et Investissement Responsable de l'AFG (Association Financière de Gestion), membre du bureau de la Commission ISR de l'AFG, secrétaire générale du FIR (Forum de l'Investissement Responsable), et membre exécutif de l'EUROSIF.

## 2.7. Loyauté des pratiques

### ① **Conformité**

GROUPAMA a mis en place un important dispositif de conformité, encadré par une Charte de conformité. Celle-ci couvre toutes les activités de GROUPAMA et vise à s'assurer que les pratiques du Groupe sont conformes aux dispositions légales, réglementaires, administratives et aux normes professionnelles, ainsi qu'aux règles internes, chartes et procédures du Groupe.

### ① **Les actions engagées pour prévenir la corruption**

La charte éthique GROUPAMA rappelle aux collaborateurs qu'ils sont tenus de faire preuve d'intégrité et de loyauté dans l'exercice de leurs fonctions, à l'intérieur comme à l'extérieur de leur entreprise lorsqu'ils la représentent et s'interdisent tout acte de corruption active ou passive. A GROUPAMA Rhône Alpes Auvergne, ce risque est suivi par le service « Contrôle Interne-Audit » dans le cadre de sa mission d'appréciation du respect des obligations légales et des procédures.

### ① **Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et CIL (correspondant informatique et libertés)**

# Rapport extra financier 2014

Dans ce cadre, un réseau de responsables de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme dans l'ensemble du Groupe a notamment été mis en place. La Direction Juridique Groupe en assure la coordination : réunions périodiques et bulletin d'information, Reporting mensuel et points de situation semestriels pour la Direction Générale du Groupe, rapport annuel au Conseil d'administration de GROUPAMA SA sur les actions menées au sein du Groupe.

Les points clés du dispositif comprennent une cartographie des risques, intégrant une évaluation des risques de blanchiment et de financement du terrorisme en fonction des produits, des opérations, des clients et des modes de distribution ; le recueil d'information sur les clients et l'origine des fonds selon l'importance des risques ; un outil de détection automatisée des personnes figurant sur les listes de terroristes et des personnes dites politiquement exposées ainsi qu'une base sécurisée des déclarations de soupçon ; un outil de profilage de relation client pour les activités bancaires et vie/épargne ; un dispositif de contrôle de la bonne application des procédures ainsi que des outils de formation par « e-learning » aux principes de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne, dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, a pour sa part désigné un correspondant « TRACFIN » que tout collaborateur a le devoir d'informer et d'alerter via une boîte de messagerie dédiée en cas de doute, ou d'anomalie. Tout collaborateur a, de surcroît, accès via notre intranet à l'ensemble de la réglementation et des processus.

Enfin, GROUPAMA a créé en 2007 la fonction CIL du Groupe, dont les missions sont définies par la loi, et qui consistent notamment à établir et tenir à jour la liste des traitements informatiques en vigueur dans le Groupe, afin de garantir la conformité aux réglementations en la matière. Elle assure de fait les relations avec la CNIL.

GROUPAMA adhère à la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et à la Convention européenne des droits de l'Homme, aux principes de l'organisation internationale du travail (OIT) et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

## 3. Table de concordance et note méthodologique

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce la société GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne présente dans son rapport de gestion les actions menées et les orientations prises par la Société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable. La correspondance avec les informations requises par la réglementation (mentionnées dans l'article R. 225-105-1 du Code de commerce) est présentée ci-dessous.

### 3.1. Informations sociales

<b>Emploi :</b>	
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	2.4 <i>Employeur responsable</i>
Les embauches et les licenciements	2.4 <i>Employeur responsable</i>
Les rémunérations et leur évolution	2.4 <i>Employeur responsable</i>
<b>Organisation du travail :</b>	
L'organisation du temps de travail	2.4 <i>Employeur responsable</i>
Absentéisme *	2.4 <i>Employeur responsable</i>
<b>Relations sociales :</b>	
L'organisation du dialogue social ; notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	2.4 <i>Employeur responsable</i>
Le bilan des accords collectifs	2.4 <i>Employeur responsable</i>
<b>Santé et sécurité :</b>	
Les conditions de santé et de sécurité au travail	2.4 <i>Employeur responsable</i>
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	2.4 <i>Employeur responsable</i>
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles *	2.4 <i>Employeur responsable</i>
<b>Formation :</b>	
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	2.4 <i>Employeur responsable</i>
Le nombre total d'heures de formation	2.4 <i>Employeur responsable</i>
<b>Diversité et égalité des chances / égalité de traitement</b>	
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur l'égalité entre les femmes et les hommes	2.4 <i>Employeur responsable</i>
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	2.4 <i>Employeur responsable</i>
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	2.4 <i>Employeur responsable</i>
<b>Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives :</b>	
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective *	2.4 <i>Employeur responsable</i>
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession *	2.4 <i>Employeur responsable</i>
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire *	2.4 <i>Employeur responsable</i>
A l'abolition effective du travail des enfants *	2.4 <i>Employeur responsable</i>

\*Facultatif

# Rapport extra financier 2014

## 3.2. Informations environnementales

<b>Politique générale en matière d'environnement :</b>	
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	2.5 Action en faveur de l'environnement
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	2.5 Action en faveur de l'environnement
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	2.5 Action en faveur de l'environnement
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours *	2.5 Action en faveur de l'environnement
<b>Pollution et gestion des déchets :</b>	
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	2.5 Action en faveur de l'environnement
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	2.5 Action en faveur de l'environnement
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	2.5 Action en faveur de l'environnement
<b>Utilisation durable des ressources :</b>	
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	2.5 Action en faveur de l'environnement
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	2.5 Action en faveur de l'environnement
La consommation d'énergie, les mesures prise pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	2.5 Action en faveur de l'environnement
L'utilisation des sols *	2.5 Action en faveur de l'environnement
<b>Changement climatique :</b>	
Les rejets de gaz à effet de serre	2.5 Action en faveur de l'environnement
L'adaptation aux conséquences du changement climatique *	2.5 Action en faveur de l'environnement
<b>Protection de la biodiversité :</b>	
Les mesures prises pour développer la biodiversité	2.5 Action en faveur de l'environnement

\* Facultatif

# Rapport extra financier 2014

## 3.3. Informations sociétales

<b>Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :</b>	
En matière d'emploi et de développement régional	2.3 Action en faveur du développement des territoires et de la société civile
Sur les populations riveraines ou locales	2.3 Action en faveur du développement des territoires et de la société civile
<b>Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise :</b>	
Les conditions de dialogue avec ces personnes ou ces organisations	2.1 Assureur responsable
Les actions de partenariat ou de mécénat	2.2 Lutte contre les maladies rares 2.3 Action en faveur du développement des territoires et de la société civile
<b>Sous-traitance et fournisseurs :</b>	
La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux	2.6 Relations avec les parties prenantes
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale *	2.6 Relations avec les parties prenantes
<b>Loyauté des pratiques :</b>	
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs *	2.1 Assureur responsable
Les actions engagées pour prévenir la corruption *	2.7 Loyauté des pratiques
<b>Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme :</b>	
Actions engagées en faveur des droits de l'homme *	2.7 Loyauté des pratiques

\* Facultatif



## 3.4. Note méthodologique

Cette note a pour objectif de rappeler la méthodologie de Reporting de l'entreprise GROUPAMA Rhône Alpes Auvergne en matière de RSE ainsi que de préciser certains points quant au périmètre pris en compte et aux calculs effectués sur certains indicateurs.

### **① Collecte des données**

#### Processus de collecte

Pour l'entreprise GROUPAMA Rhône Alpes Auvergne, la collecte des indicateurs RSE s'effectue via les contributions de personnes des services Ressources Humaines pour les indicateurs sociaux, Moyens et Logistique pour les indicateurs environnementaux et Communication ou Prévention pour les indicateurs sociétaux.

#### Référentiel et définitions indicateurs

Les indicateurs collectés et publiés dans la partie RSE du Rapport de gestion ont été élaborés conformément à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce et en cohérence avec les orientations de la stratégie RSE de Groupama.

La liste des indicateurs environnementaux collectés, ainsi que les méthodes de calcul de ces indicateurs et les règles de collecte sont définis dans un Référentiel de Reporting groupe en vigueur depuis l'exercice 2010 et remis à jour chaque année. Les méthodes de calcul des émissions de CO<sub>2</sub> sont également définies dans ce Référentiel et réalisées a posteriori par la Direction RSE/Fondation Groupama pour la santé.

La collecte des indicateurs sociétaux et sociaux s'appuie elle sur un glossaire de définitions remis à jour pour chaque période de Reporting et mis à disposition des contributeurs avant chaque nouvelle campagne de Reporting.

GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne n'est pas tenu à la publication de l'intégralité des indicateurs, n'étant pas une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (Les indicateurs facultatifs sont signalés dans la table de concordance). Mais l'ensemble du groupe a opté pour une publication de leur intégralité afin d'être en cohérence avec le niveau d'exigence réclamé à GROUPAMA S.A.

#### Période de Reporting

La période de Reporting a été déterminée afin de pouvoir répondre aux délais de vérification et de publication des informations requis par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

Ainsi, les indicateurs sociétaux et environnementaux sont collectés depuis 2012 par année glissante, du 1<sup>er</sup> novembre N-1 au 31 octobre N, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2013 au 31 octobre 2014 dans le cas

présent. Lorsqu'il est impossible d'obtenir une donnée à valoir pour cette période, une extrapolation par prorata ou une estimation (selon les méthodes définies par le Référentiel de Reporting ou bien en cohérence avec les valeurs des années précédentes) peuvent être effectuées, et la méthode employée est précisée par les contributeurs.

En ce qui concerne les informations sociales, elles sont collectées sur une année civile, ici du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014.

## ① **Périmètre de Reporting**

Les informations sociétales, sociales et environnementales publiées portent sur l'activité de la Caisse régionale GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne. Elles sont cependant complétées par des informations générales concernant le groupe dans son ensemble.

## ① **Calculs des émissions de CO<sub>2</sub>**

Les émissions de CO<sub>2</sub> sont désormais publiées selon les 3 scopes définis par le GHG Protocol et selon la méthode de consolidation du contrôle opérationnel dont voici le détail :

- **scope 1**, émissions directes liées aux consommations de gaz et de fioul et aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus par les entités du groupe ;
- **scope 2**, émissions indirectes liées aux consommations d'électricité, de chaleur et d'eau glacée ;
- **scope 3**, autres émissions liées aux déplacements professionnels en avion, en train et en véhicules terrestres non détenus par les entités (véhicules en leasing, remboursement de frais kilométriques).

Les facteurs d'émissions utilisés dans les calculs ont été mis à jour pour le Reporting 2014 à partir du Bilan Carbone v7.1.

### III/ LES COMPTES ANNUELS

Bilan ACTIF	Page	60
Bilan PASSIF	Page	60
Compte de résultat Technique Non Vie	Page	61
Compte de résultat non Technique	Page	61
Annexe	Page	62

**GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE - Bilan au 31 décembre 2014**

ACTIF	31/12/14	
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :		
2 Actifs incorporels :	11 494 499,13	11 468 551,04
3 Placements :	1 220 891 504,62	1 186 431 842,53
3a Terrains et constructions	103 934 934,31	96 359 532,13
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participations	401 199 714,06	400 149 627,76
3c Autres placements	715 756 856,25	689 922 682,64
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	484 472 232,54	507 543 644,72
5a Provisions pour primes non acquises et risques en cours	34 095 778,58	35 379 387,74
5d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	303 720 226,09	338 637 763,67
5f Provisions/participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)		
5g Provisions d'égalisation		
5i Autres provisions techniques (Non-Vie)	146 656 227,87	133 526 493,31
6 Créances :	179 934 074,74	171 603 970,94
6a Créances nées d'opérations d'assurance directes :	12 440 746,28	7 937 926,70
6aa Primes restant à emmettre	3 369 618,11	-705 375,17
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	9 071 128,17	8 643 301,87
6b Créances nées d'opérations de réassurance	108 356 599,77	105 275 894,78
6c Autres créances :	59 136 728,69	58 390 149,46
6ca Personnel	190 717,82	189 917,50
6cb Etat, organismes de Sécurité Sociale, collectivités publiques	491 251,56	545 533,84
6cc Débiteurs divers	58 454 759,31	57 654 698,12
7 Autres actifs :	104 705 934,45	97 213 409,71
7a Actifs corporels d'exploitation	9 907 588,42	10 880 549,52
7b Comptes courants et caisse	94 798 346,03	86 332 860,19
8 Comptes de régularisation actif :	33 435 853,41	32 140 248,85
8a Intérêts et loyers acquis non échus	11 994 547,98	12 170 640,52
8b Frais d'acquisition reportés	17 846 525,00	17 163 120,00
8c Autres comptes de régularisation	3 594 780,43	2 806 488,33
9 Différence de conversion	0,00	0,00
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 034 934 098,89</b>	<b>2 006 401 667,79</b>

PASSIF	31/12/14	31/12/13
1 Capitaux propres :	658 145 582,32	618 990 890,80
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	6 879 083,23	6 879 083,23
1c Réserves de réévaluation	115 239,16	115 239,16
1d Autres réserves	307 802 245,47	307 005 116,98
1g Ecarts résultant des changements de méthode au 01.01.95	-166 923,93	-168 888,91
1h Subventions d'investissements	0,00	0,00
1e Report à nouveau	37 204 195,73	0,00
1f Résultat de l'exercice	39 220 835,05	38 069 432,73
1i Ecart de dévolution	267 090 907,61	267 090 907,61
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes :	1 144 399 637,57	1 150 146 068,11
3a Provisions pour primes non acquises et risques en cours	106 242 681,74	102 800 319,87
3d Provisions pour sinistre (Non-Vie)	747 682 760,96	775 670 384,84
3g Provisions pour égalisation	8 959 543,40	5 359 069,35
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)	281 514 651,47	266 316 294,05
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions pour risques et charges	28 457 377,05	24 899 349,05
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
7 Autres dettes :	203 051 777,21	211 461 408,46
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directes	2 413 250,65	1 662 428,00
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	49 971 837,48	57 815 589,27
7d Dettes envers des établissements de crédit	19 132 964,53	23 979 420,28
7e Autres dettes :	131 533 724,55	128 003 970,91
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	70 172 307,81	68 643 917,04
7ec Personnel	22 961 060,98	19 946 608,17
7ed Etat, organismes de Sécurité sociale et autres collectivité publiques	25 471 198,56	24 598 669,09
7ee Créanciers divers	12 929 157,20	14 814 776,61
8 Comptes de régularisation passif	879 724,74	903 951,37
9 Différence de conversion		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 034 934 098,89</b>	<b>2 006 401 667,79</b>

**GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE**  
Compte de résultat au 31 décembre 2014

**COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE**

	Opérations brutes	Cessions & Rétrocessions	31/12/14	31/12/13
<b>1 Primes acquises :</b>	<b>784 798 484,55</b>	<b>310 187 727,69</b>	<b>474 610 756,86</b>	<b>441 367 143,84</b>
1a Primes	788 240 846,42	308 904 118,53	479 336 727,89	444 479 752,62
1b Variations des PNA et REC	-3 442 361,87	1 283 609,16	-4 725 971,03	-3 112 608,78
<b>2 Produits des placements alloués</b>	<b>17 888 653,00</b>		<b>17 888 653,00</b>	<b>24 551 886,00</b>
<b>3 Autres produits techniques</b>	<b>24 948 531,64</b>		<b>24 948 531,64</b>	<b>22 796 849,08</b>
<b>4 Charges des sinistres :</b>	<b>-510 643 357,68</b>	<b>-162 266 437,17</b>	<b>-348 376 920,51</b>	<b>-341 922 012,02</b>
4a Prestations et frais payés	-538 630 981,56	-197 183 974,75	-341 447 006,81	-330 831 426,96
4b Charges des provisions pour sinistres	27 987 623,88	34 917 537,58	-6 929 913,70	-11 090 585,06
<b>5 Charges des autres provisions techniques</b>	<b>-15 198 357,42</b>	<b>-13 129 734,56</b>	<b>-2 068 622,86</b>	<b>-10 624 189,64</b>
<b>6 Participation aux résultats</b>				
5i Autres provisions techniques (Non-Vie)				
<b>7 Frais d'acquisition et d'administration :</b>	<b>-136 897 357,79</b>	<b>-46 251 347,36</b>	<b>-90 646 010,43</b>	<b>-83 934 653,82</b>
7a Frais d'acquisition	-129 264 984,75		-129 264 984,75	-126 542 159,29
7b Frais d'administration	-7 632 373,04		-7 632 373,04	-7 537 847,54
7c Commissions reçues des réassureurs		-46 251 347,36	46 251 347,36	50 145 353,01
<b>8 Autres charges techniques</b>	<b>-20 199 342,19</b>		<b>-20 199 342,19</b>	<b>-19 760 502,80</b>
<b>9 Variation de la provision pour égalisation</b>	<b>-3 600 474,05</b>		<b>-3 600 474,05</b>	<b>1 175 625,60</b>
<b>Résultat Technique de l'assurance Non-Vie</b>	<b>141 096 780,06</b>	<b>88 540 208,60</b>	<b>52 556 571,46</b>	<b>33 650 146,24</b>

**COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE**

	31/12/14	31/12/13
<b>1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie</b>	<b>52 556 571,46</b>	<b>33 650 146,24</b>
<b>2 Résultat technique de l'assurance Vie</b>		
<b>3 Produits des placements :</b>	<b>43 914 436,50</b>	<b>60 069 984,03</b>
3a Revenus des placements	37 568 289,16	36 740 421,90
3b Autres produits des placements	4 761 963,56	7 002 178,74
3c Profits provenant de la réalisation des placemts	1 584 183,78	16 327 383,39
<b>4 Produits des placements alloués</b>		
<b>5 Charges des placements :</b>	<b>-8 541 217,94</b>	<b>-14 783 975,11</b>
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-4 070 337,74	-4 130 047,56
5b Autres charges des placements	-3 035 613,77	-2 933 026,81
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-1 435 266,43	-7 720 900,74
<b>6 Produits des placements transférés</b>	<b>-17 888 653,00</b>	<b>-24 551 886,00</b>
<b>7 Autres produits non techniques</b>	<b>3 284 226,88</b>	<b>2 228 723,29</b>
<b>8 Autres charges non techniques</b>	<b>-9 668 138,99</b>	<b>-11 387 188,41</b>
<b>9 Résultat exceptionnel :</b>	<b>766 656,61</b>	<b>5 392 420,69</b>
9a Produits exceptionnels	5 524 709,07	7 634 750,80
9b Charges exceptionnelles	-4 758 052,46	-2 242 330,11
<b>10 Participation des salariés</b>	<b>-1 046 617,00</b>	<b>-459 418,00</b>
<b>11 Impôts sur les bénéfices</b>	<b>-24 156 429,47</b>	<b>-12 089 374,00</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>39 220 835,05</b>	<b>38 069 432,73</b>



**Groupama**  
Rhône-Alpes Auvergne

ANNEXE  
COMPTES ANNUELS  
31-12-2014



**Groupama**  
Rhône-Alpes Auvergne

---

## SOMMAIRE

### CHAPITRE 1

CARACTERISTIQUES DE GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2014

REGLES & DISPOSITIONS DU CODE DES ASSURANCES

CHANGEMENTS DE METHODE INTERVENUS EN 2014

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

I – LES OPERATIONS D'ASSURANCE

1.1 - COTISATIONS

1.2 - FRAIS D'ACQUISITION REPORTEES

1.3 – SINISTRES PAYES

1.4 – LES PROVISIONS TECHNIQUES

1.5 - PROVISIONS POUR FRAIS DE GESTION DES SINISTRES

1.6 - REASSURANCE DES CAISSES LOCALES

1.7 - OPERATIONS D'ASSURANCE CEDEES

1.8 HORS BILAN REASSURANCE

1.9 CREANCES ET DETTES

II – LES CAPITAUX PROPRES

III - LES ACTIFS

3.1 - ART R332-2

3.2 - LES TITRES DE PARTICIPATION

3.3 - LES TITRES À REVENU FIXE RELEVANT DE L'ARTICLE R332-19

3.4 - LES TITRES A REVENU VARIABLE RELEVANT DE L'ARTICLE R332-20

3.6 - OPERATIONS EN DEVISES

3.7 - PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

IV – LES AUTRES OPERATIONS

4.1 - LES FRAIS GENERAUX

4.2 - AUTRES PRODUITS TECHNIQUES

4.3 - LE RESULTAT NON TECHNIQUE

4.4 - LE RESULTAT EXCEPTIONNEL

4.5 - FISCALITE

V – CONSOLIDATION

### CHAPITRE 2

DETAIL DE CERTAINS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

## CARACTERISTIQUES DE GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE Mutuelle d'Assurance

La Caisse Régionale Groupama Rhône Alpes Auvergne est constituée sous la forme de syndicat professionnel. C'est une Caisse de réassurance mutuelle agricole régie par l'article L 771-1 du code rural et par les articles L 322-26-4 et L 322-27 du code des assurances.

La Caisse Régionale a pour objet :

1. de réassurer les Caisses Locales d'assurances mutuelles agricoles créées conformément à l'article L 771-1 du code rural, qui ont adhéré aux statuts de la Caisse Régionale
2. conformément aux dispositions de l'article R 322-132 du code des assurances, de se substituer aux Caisses Locales qu'elle réassure, dans la constitution des garanties prévues par la réglementation des assurances et l'exécution des engagements d'assurance pris par lesdites caisses.
3. de réassurer des sociétés d'assurance mutuelles telles que définies à l'article L 322-26-1 du Code des assurances, des unions de sociétés d'assurance mutuelles telles que définies à l'article L 322-26-3 du Code des assurances et des sociétés mutuelles d'assurance à caractère régional, telles que définies aux articles R 322-93 et R 322-97 du code des assurances, qui ont adhéré aux statuts de la Caisse Régionale
4. de réassurer des mutuelles ou unions de mutuelles telles que définies aux articles L 111-1 et L 111-2 du code de la mutualité, qui ont adhéré aux statuts de la Caisse Régionale
5. de réassurer des institutions de prévoyance ou unions d'institutions de prévoyance telles que définies aux articles L 931-1 et L 931-2 du code de la Sécurité Sociale et L 727-2 II du Code Rural.
6. de rétrocéder à une entreprise d'assurance ou de réassurance constituée sous forme de société anonyme, dont la majorité des droits de vote est détenue conformément à l'article R 322-120, 4<sup>o</sup>, du code des assurances, tout ou partie des risques pris en charge, susceptibles d'être réassurés.
7. de réassurer des risques venant de rétrocessions de l'entreprise d'assurance ou de réassurance visée à l'alinéa précédent quelle que soit la situation de ces risques.
8. de favoriser le développement de la Mutualité Agricole et de faciliter le fonctionnement des Caisses Locales, des Mutuelles d'assurance, des Mutuelles ou Unions et des Institutions de prévoyance ou Unions sociétaires en leur servant d'organe d'étude et de défense.
9. d'effectuer toutes opérations, autres que celles mentionnées aux paragraphes précédents, dans les limites fixées par la législation applicable aux caisses d'assurances mutuelles agricoles.

Les opérations de la Caisse Régionale s'appliquent aux opérations d'assurance portant sur des risques relevant des branches 1 à 18 de l'article R 321-1 du code des assurances.



## FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2014

- **PROTOCOLE ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA BRESSANE**

Le 15 septembre 2014, GRAA et La caisse locale La Bressane ont signé un protocole d'accord transactionnel. GRAA a accepté que la Bressane quitte le réseau GROUPAMA, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2015, en conséquence de la transformation de la Bressane en société d'assurance mutuelle et de la réassurance de cette dernière par le groupe des Assurances Mutuelles de l'Est (le GAMEST) telles que décidées par l'assemblée générale mixte de la Bressane du 28 mai 2014.

La transformation de la Bressane a été validée par l'ACPR.

Cet accord transactionnel s'est traduit dans les comptes 2014 de GRAA par un résultat exceptionnel de 4 773 K€, constitué par :

- des versements en numéraire de 3 241 K€
- une dation en paiement avec transfert d'immeubles (provision) de 759 K€

- **VALORISATION DES TITRES GROUPAMA HOLDING & HOLDING 2**

Les valorisations retenues au 31 décembre 2014 des titres Groupama Holding et Holding 2 sont identiques à celles au 31 décembre 2012. La provision pour dépréciation durable enregistrée dans les comptes individuels de GRAA (dotation 2012) de 183 M€ a été maintenue.

en K€

	Nbre de titres	Val unitaire 31/12/2014	Valeur réalisation (EUR)	Valeur recouvrement (EUR)	PDD Comptabilisée	Valeur recouvrement (EUR) 2013
Groupama Holding	4 421 425	125,83	89,69	86,89	-172 163	86,89
Groupama Holding 2	1 377 303	16,00	8,60	8,33	-10 564	8,33
					-182 727	

## **REGLES & DISPOSITIONS DU CODE DES ASSURANCES**

Les comptes de la société GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des Assurances, modifié notamment par les décrets N° 94-481 et N°94-4825 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive N° 91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance; le décret N° 95-153 du 7 février 1995 et l'arrêté du 19 avril 1995 portant modification des règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance.

## **CHANGEMENTS DE METHODE INTERVENUS EN 2014**

Néant

## PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

### I – LES OPERATIONS D'ASSURANCE

#### 1.1 - COTISATIONS

Les cotisations comprennent :

Les cotisations émises de l'exercice, nettes d'annulations, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

Toutes les opérations sont réalisées en France.

#### 1.2 - FRAIS D'ACQUISITION REPORTEES

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan conformément à l'article R332-5 du Code des Assurances.

#### 1.3 – SINISTRES PAYES

Les prestations et frais payés au titre des affaires directes ou acceptées (en application des traités de réassurance) constituent la charge des sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Les frais accessoires sont intégrés aux sinistres, ainsi que les frais de gestion issus de la répartition des frais généraux.

## 1.4 – LES PROVISIONS TECHNIQUES

### ■ TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES

En KEuro	31.12.2014	31.12.2013	VARIATION
<b>Total Provisions de Sinistres</b>	<b>706 908</b>	<b>733 914</b>	<b>-27 007</b>
<b>Total Provisions de Rentes</b>	<b>167 078</b>	<b>160 197</b>	<b>6 881</b>
Prov Fonds stabilité dépendance	4 080	4 866	-786
Prov Egalisation risques atmosphériques	4 370		4 370
Provision egalisation acceptations	510	493	17
<b>Total Provisions d'égalisations</b>	<b>8 959</b>	<b>5 359</b>	<b>3 600</b>
<b>Provisions pour Risques Croissants</b>	<b>111 744</b>	<b>102 734</b>	<b>9 010</b>
<b>Provisions pour Risques en cours</b>	<b>0</b>	<b>780</b>	<b>-780</b>
<b>Provisions pour Frais de gestion des Sinistres</b>	<b>43 468</b>	<b>44 361</b>	<b>-893</b>
<b>PROVISIONS SINISTRES BRUTS</b>	<b>1 038 157</b>	<b>1 047 346</b>	<b>-9 189</b>
<b>PROVISIONS POUR COTISATIONS BRUTES</b>	<b>106 243</b>	<b>102 800</b>	<b>3 443</b>
<b>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</b>	<b>1 144 400</b>	<b>1 150 146</b>	<b>-5 746</b>

### ■ PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER (y/c tardifs)

En KEuro	31.12.2014	31.12.2013	VARIATION
Provisions sinistres a payer	597 332	625 140	-27 808
Provisions sinistres tardifs	48 501	56 394	-7 893
Provisions supplement reglementaire	6 395	3 506	2 889
Acceptations	37 792	37 600	192
<b>Provision Sinistres à payer</b>	<b>690 020</b>	<b>722 640</b>	<b>-32 620</b>
<b>Prévisions de recours</b>	<b>-33 688</b>	<b>-39 658</b>	<b>5 970</b>
PSNEM	50 575	50 932	-357
Acceptations PSNEM		0	0
<b>PSNEM Affaires directes et acceptations</b>	<b>50 575</b>	<b>50 932</b>	<b>-357</b>
<b>PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER (y/c tardifs)</b>	<b>706 908</b>	<b>733 914</b>	<b>-27 007</b>

**Les provisions pour sinistres en affaires directes et en acceptations de réassurance** représentant l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non.

**L'estimation des provisions pour sinistres** est évaluée sur la base d'une approche actuarielle définie selon une méthodologie groupe (espérance mathématique et provision pour risque et incertitude selon le quantile 70/30). Elle permet via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risques), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article R331-5 du Code des assurances) et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs et une provision pour risque et incertitude. Les provisions comptables sont ajustées sur les résultats de cette étude.

**Trois méthodes de calcul sont utilisées :**

- > Evaluation dossier par dossier conformément à l'article R331-15 du code des assurances
- > Evaluation au coût moyen pour les sinistres de certaines catégories, survenues au cours des deux dernières années et dont le coût total prévisionnel est inférieur au seuil déterminé
- > Evaluation actuarielle selon les cadences de règlement et de charge

Un complément de provisions est doté conformément à l'article R 331-26 du Code des assurances pour les opérations d'assurance des véhicules terrestres à moteur pour un montant de 3 500 K€.

**En risque construction,**

Hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non), il est constitué, séparément pour les Garanties Décennales de Responsabilité Civile et pour les Garanties Décennales de Dommages aux Ouvrages, une provision pour sinistres non encore manifestés, (PSNEM) calculée conformément à la méthode fixée par les articles R 331-17-2 et A.331-21 du Code des Assurances.

**Acceptations**

Les opérations de réassurance acceptées concernent exclusivement des rétrocessions provenant de GROUPAMA SA.

Les opérations de réassurance acceptées sont comptabilisées traité par traité dès réception des informations transmises par GROUPAMA SA.

En l'absence d'information suffisante, les comptes non reçus à la clôture de l'exercice font l'objet d'estimations avec pour contrepartie des comptes de régularisation qui sont soldés à réception des montants définitifs.

■ PROVISIONS DE RENTES

**Les provisions mathématiques des rentes**, constituées conformément à l'article R 331-6-1° du Code des Assurances, représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise, en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge.

Les taux d'actualisation sont déterminés à partir du taux moyen des emprunts de l'Etat (TME) observé en fin d'exercice.

En KEuro	31.12.2014	31.12.2013	Variation
Provisions mathématiques de rentes	151 175	143 757	7 418
Part des Fonds internes de revalorisation rentes	-3 779	-3 991	212
Provision pour frais futurs	1 663	1 651	12
			0
Fds de revalorisation & de stabilité des rentes	5 805	5 894	-89
Rentes Fluctuation Taux Int.	179	103	76
Rentes - impact Tables TPRV-BCIV	979	959	20
Rentes - Prothèses	836	863	-26
Rentes Loi de maintien	5 598	5 688	-90
Rentes en-cours individuelles	2 907	3 009	-103
Rentes en-cours collectives	350	648	-298
Rentes PM RC revalo non prises	1 366	1 617	-251
Autre provision équilibre		0	0
<b>Total - Prov Equilibre Rentes</b>	<b>167 078</b>	<b>160 197</b>	<b>6 880</b>

Les provisions sont calculées sur la base du terme contractuel indiqué dans les Conditions Générales ou Particulières des contrats, et non sur l'âge légal de départ en retraite. Un complément destiné à couvrir les conséquences de la réforme des retraites sur les rentes individuelles et collectives a été comptabilisé en autres provisions d'équilibre.

**Tables :** Les provisions mathématiques des rentes sont constituées des valeurs actualisées des rentes et accessoires de rentes restant à payer à la date de l'inventaire.

En assurances de personnes, les modalités de détermination des provisions mathématiques introduites par l'arrêté du 28 mars 1996 pour l'invalidité sont appliquées. Au titre des rentes d'invalidité en cours, les provisions sont déterminées par application de tables de maintien du bureau commun des assurances collectives (B.C.A.C.).

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non vie, l'entreprise évalue de manière additionnelle l'allongement de la durée de vie de la population. En conséquence des provisions mathématiques des rentes viagères non vies complémentaires sont constatées à la clôture pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels. Celles-ci s'appuient désormais sur les tables de mortalité TH / TF 2000-2002.

Suite à la publication de nouveaux barèmes de capitalisation pour l'indemnisation des victimes (BCIV) utilisés pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels à compter du 1er janvier 2011, l'entreprise a aussi augmenté depuis cette même date ses provisions par une provision complémentaire s'appuyant sur les tables de mortalité récentes (TH / TF 2000-2002).

■ **PROVISIONS POUR EGALISATION DES RESULTATS ET EQUILIBRE**

Conformément aux dispositions de l'article R331-6 -6 du Code des Assurances, une entreprise d'assurance peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Ces provisions sont dotées de manières facultatives et constituées en franchise d'impôt. Le Code des Assurances définit les modalités de calcul mais ne stipule pas les modalités de reprise de ces provisions.

Pour rappel, depuis l'exercice 2011, ces provisions ne faisaient plus l'objet de dotation.

Au 31/12/2014, les provisions suivantes ont été maintenues :

- ☒ en Assurance Dépendance. Cette provision permet d'immobiliser une part des produits financiers de ce risque, sous la forme de fonds de stabilité: dotation 2014 de 4 073 K€ . Les fonds de stabilité assurent leur rôle de sécurité des engagements sur le long terme, en équilibrant les impacts sur le compte de résultat technique global.
- ☒ sur les risques acceptés, pool de rétrocession avec Groupama SA (510 K€)
- ☒ Au 31/12/2014, redémarrage de la dotation à la provision d'égalisation des risques atmosphériques (4 370 K€). Cette provision étant destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques grêles, catastrophes naturelles, pollution et attentats.

En Keuro

	01/01/14	Dot 2014	Repr 2014	31/12/14
Provision risques atmosphériques	0	4 370		4 370
Provision Fonds stab.Fin.Dépendance	0	7		7
Provision Ass. Techn dépendance	4 866	4 073	4 866	4 073
Provision égalis.acceptations	493	510	493	510
<b>Total Provisions Egalisation</b>	<b>5 359</b>	<b>8 960</b>	<b>5 359</b>	<b>8 960</b>

## ■ PROVISIONS POUR RISQUES CROISSANTS

Conformément à l'article A 331-6 du Code des Assurances, une provision pour risques croissants est constatée dans le cadre de la garantie « Assurance dépendance ».

Cette provision, calculée en fonction de l'âge et de l'ancienneté de souscription pour chacun des assurés, est appréciée sur base prospective, en retenant la différence des valeurs actuelles probables des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

En KEuro	31.12.2014	31.12.2013	VARIATION
<b>Provisions pour Risques Croissants</b>	<b>111 744</b>	<b>102 734</b>	<b>9 010</b>

## ■ PROVISIONS POUR RISQUES EN COURS

Une provision pour risques en cours est constituée conformément aux articles R 331-6-2° et A 331-17 du Code des Assurances lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice, et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

En KEuro	31.12.2014	31.12.2013	VARIATION
<b>Provisions pour Risques en cours</b>	<b>0</b>	<b>780</b>	<b>-780</b>

## ■ PROVISION POUR COTISATIONS EMISES NON ACQUISES

Elles sont constituées conformément aux articles R 331-6-2° et A 331-16 du code des assurances, pour l'ensemble des risques, à l'exception de l'assurance construction décennale et de l'assurance dépendance, qui relèvent de modalités spécifiques de provisionnement (cf. 2.1.5. et 2.1.7.).

Le calcul est effectué contrat par contrat, au prorata temporis du nombre de jours s'écoulant entre la date d'inventaire et la date d'échéance des cotisations émises.

En KEuro	31.12.2014	31.12.2013	VARIATION
<b>Provisions Cotisations émises non acquises</b>	<b>106 243</b>	<b>102 800</b>	<b>3 442</b>



## 1.5 - PROVISIONS POUR FRAIS DE GESTION DES SINISTRES

Elles sont constituées conformément à l'article R 331-16 du code des assurances.

Elles sont obtenues par l'application aux provisions pour sinistres à payer y compris la PSNEM et aux prévisions de recours, d'un taux de chargement déterminé à partir du rapport entre les frais de gestion des sinistres répartis des trois dernières années et les règlements de sinistres et recours encaissés de ces mêmes années. Une provision pour frais de gestion des sinistres est également appliquée sur les provisions mathématiques de rentes.

En KEuro	31.12.2014	31.12.2013	VARIATION
Prov. frais de gestion des sinistres	35 718	36 379	-661
Prov. frais de gestion PSNEM	2 844	2 903	-59
Prov. frais de gestion des recours	2 213	2 474	-261
Provision pour frais de gestion PM	2 676	2 588	88
Provision pour frais de gestion TPRV	17	17	0
<b>Total Provisions Frais de gestion</b>	<b>43 468</b>	<b>44 361</b>	<b>-893</b>

## 1.6 - REASSURANCE DES CAISSES LOCALES

La Caisse Régionale réassure les Caisses Locales d'Assurances Mutuelles Agricoles, pour lesquelles elle se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques conformément au traité de réassurance approuvé en Assemblée Générale le 2 Décembre 2003. A ce titre, les cotisations et les sinistres des Caisses Locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la Caisse Régionale, mais la part conservée par les Caisses Locales dans ces postes techniques est inscrite sur une ligne spécifique du bilan et du compte de résultat.

## 1.7 - OPERATIONS D'ASSURANCE CEDEES

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE est réassuré auprès de GROUPAMA SA, dans les conditions fixées par le Règlement Général de Réassurance adopté le 30 juin 1994, à effet du 1er janvier 1995 et dont la dernière modification de la section II – Règlement Général de Réassurance – de la Convention de Réassurance a été approuvée par les parties le 09 décembre 2014 à effet du 1er janvier 2015 conformément à la procédure prévue à l'article 3 de la Section I – Dispositions générales – de la Convention de Réassurance approuvée le 17 décembre 2003 .

Cette réassurance comprend dans tous les risques une cession de quote-part, complétée à

chaque fois que nécessaire et selon le type d'aléa présenté par chaque branche, par une protection en excédent de sinistre ou un excédent de perte annuelle ou une combinaison de ces deux formules.

### **1.8 - HORS BILAN REASSURANCE**

Les titres du réassureur (cessionnaire ou rétrocessionnaire) remis en nantissement sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

### **1.9 - CREANCES ET DETTES**

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.  
Lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constituée.

## II – LES CAPITAUX PROPRES

En application de l'avis n° 95-07 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 12 Septembre 1995, et du Code des Assurances, au 1<sup>er</sup> janvier 1995, a été imputé directement par les capitaux propres dans un poste spécifique intitulé "Ecart des changements de méthodes". Ce changement concernait les dépréciations à caractère durable des actifs constatées au 1er Janvier 1995 et non provisionnées à la clôture de l'exercice 1994.

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une dépréciation par voie de provisions à caractère durable imputées sur les capitaux propres, les reprises ultérieures doivent recevoir le même traitement sauf si elles permettent de compenser des moins-values de cession enregistrées dans le compte de résultat.

En KEuro	31.12.2014	31.12.2013	Variation
Ecart changement de méthode 1995	167	169	-2

## III - LES ACTIFS

### **3.1- ART R332-2**

L'article R.332-2 du Code des assurances énumère les actifs pouvant venir en représentation des engagements des sociétés d'assurance.

**Parmi ceux-ci, le code distingue deux grandes catégories :**

#### **Les obligations (art. R.332-19)**

obligations dont les flux futurs sont connus, valorisées en coût historique amorti.

#### **Les autres actifs (art. R.332-20)**

valorisés à leur prix de marché.

Les immeubles et parts de SCI,  
Les valeurs mobilières et parts de FCP,  
Les prêts,  
Les obligations perpétuelles.

Les règles de comptabilisation des actifs de ces deux catégories sont différentes et des provisions spécifiques viennent constater l'éventuelle dépréciation de ces titres.

### 3.2- LES TITRES DE PARTICIPATION

- ☐ **Les titres de participation** regroupent les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.  
Les titres sont enregistrés au bilan à leur coût d'acquisition.

- ☐ **Provision des titres de participation**

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière. Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée après prise en compte d'un seuil de significativité.

- ☐ **Provision des titres de participation Groupama Holding et Groupama Holding 2**

Groupama Holding 1 et Groupama Holding 2 sont considérés comme un même émetteur compte tenu du fait qu'ils détiennent tous deux des titres de Groupama SA. Sur cette base, une provision pour dépréciation en mutualisant les valorisations, a été constituée dans les comptes 2012 pour un montant de 182 727 K€.

Les valorisations retenues au 31 décembre 2014 des titres Groupama Holding et Holding 2 sont identiques à celles au 31 décembre 2013. La provision pour dépréciation durable enregistrée dans les comptes individuels de GRAA (dotation 2012) de 182 727 K€ a été maintenue.

### 3.3- LES TITRES À REVENU FIXE RELEVANT DE L'ARTICLE R332-19

- **VALEURS MOBILIERES A REVENU FIXE**

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat.

En application de l'article R 332-19 du Code des Assurances, la différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement de chaque ligne de titre est rapportée au résultat, selon des méthodes actuarielles, sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. (Principe de l'étalement des « surcôte-décôte »)

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au 31 décembre.

## ■ PROVISIONS SUR VALEURS DE PLACEMENTS AMORTISSABLES

Le Code des assurances précise que les valeurs amortissables réglementées relevant de l'article R.332-19 ne font pas l'objet d'une provision. Une dépréciation à caractère durable n'est constituée que s'il existe un risque avéré de contrepartie (lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal) et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable, conformément à l'avis du CNC du 30 juin 2006.

## ■ CESSIONS ET RESERVE DE CAPITALISATION

Les plus-values réalisées sur les obligations et titres assimilables à taux fixe ou indexé du R332-19 ne majorent pas le résultat de l'entreprise : elles sont affectées à la réserve de capitalisation. De même, le montant de la moins value constatée lors d'une vente est prélevé sur la réserve de capitalisation à hauteur de sa constitution.

### 3.4- LES TITRES A REVENU VARIABLE RELEVANT DE L'ARTICLE R332-20

## ■ TERRAINS ET CONSTRUCTIONS, PARTS DE SOCIETES CIVILES OU IMMOBILIERES

**La comptabilisation par composants** résultant de l'application du Règlement CRC 2002-10 a été appliquée dans les comptes sociaux au 01 janvier 2006, et ce à la fois sur les immeubles de placement et sur les immeubles d'exploitation directs et indirects (SCI).

Le règlement CRC énonce que « Lorsque des éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, un plan d'amortissement unique est retenu pour l'ensemble de ces éléments. Cependant, si dès l'origine, un ou plusieurs de ces éléments ont chacun des utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu »

Il en résulte que la valeur brute de construction est ventilée entre différents composants, définis comme des éléments de la construction ayant chacun une durée d'utilisation différente. Le traitement comptable des terrains reste inchangé.

### **Les 4 composants retenus sont :**

**Gros œuvre ou coque** : murs, planchers, charpente, ...

**Clos et couvert** : menuiseries extérieures, couverture, ravalement, portes automatiques...

**Installations techniques** : ascenseurs, chauffage, climatisation, réseaux électricité plomberie...

**Agencements, équipements secondaires** : aménagements intérieurs

■ **Mode d'amortissement des immeubles**

DÉSIGNATION	COMPOSANT	DURÉE (an)
HAB.ET BUREAUX AVANT 1945	Gros œuvre (coque)	120
	Clos et couvert	35
	Installations techniques	25
	Agencements, équipements secondaires	15
HAB.ET BUREAUX APRES 1945	Gros œuvre (coque)	80
	Clos et couvert	30
	Installations techniques	25
	Agencements, équipements secondaires	15
ENTREPOTS ET ACTIVITES	Gros œuvre (coque)	30
	Clos et couvert	30
	Installations techniques	20
	Agencements, équipements secondaires	10
COMMERCES	Gros œuvre (coque)	50
	Clos et couvert	30
	Installations techniques	20
	Agencements, équipements secondaires	15

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions de sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise annuelle effectuée par un expert.

■ **ACTIONS ET TITRES A REVENU VARIABLE**

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond

- pour les titres cotés au dernier cours au jour de l'inventaire
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.
- pour les parts de sociétés d'investissement à capital variable, et les parts de fonds commun de placement, au dernier prix de rachat publié.

■ **PRETS**

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

## ■ PROVISIONS POUR DEPRECIATION DURABLE

Le Code des assurances précise que pour les titres relevant de l'article R.332-20, les dépréciations estimées à l'inventaire ne peuvent être constatées que lorsqu'il y a lieu de considérer qu'elles ont un caractère durable.

Pour ces valeurs, une provision pour dépréciation est constituée, ligne à ligne.

### Détermination des titres susceptibles d'être provisionnés

Le caractère durable est présumé dans trois cas :

- Une dépréciation durable est présumée pour les titres à revenu variable cotés notamment s'il existait une provision à caractère durable pour une ligne de placement à l'arrêté précédent,
- lorsque le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté,
- s'il existe des indices objectifs de dépréciation durable.

### Méthodologie :

Selon l'avis 2002-F du CNC du 18 décembre 2002, le niveau de moins-value latente significative peut être défini pour les actions, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils ».

### Calcul des provisions :

- Si la cession est estimée à court terme** (turn-over du portefeuille, opportunités, gestion actif passif, etc.), la provision sera de la totalité de l'écart entre la Valeur Boursière (VB) et Prix de Revient (PR),
- Si la cession est susceptible d'intervenir à moyen ou long terme**, la provision sera égale
  - pour les titres non encore provisionnés, à la différence entre son prix de revient et sa valeur recouvrable. Cette valeur recouvrable a été fixée, sur la base d'une analyse multicritères et d'un horizon de détention à 4 ans, à la valeur de marché majorée de 30 %.
  - pour les titres déjà provisionnés, la valeur recouvrable n'est recalculée que si le cours a varié de plus ou moins 15 %, depuis la date où la provision a été modifiée pour la dernière fois.

### 📁 Provisions immobilières

Provisions pour dépréciation durable des placements immobiliers :  
Dès lors que la dépréciation revêt un caractère durable, le code des Assurances (art 332-20) précise qu'une provision pour dépréciation doit être constatée.

Provisions pour dépréciation durable des immeubles d'exploitation :  
Les immeubles d'exploitation sont détenus dans une perspective à long terme.

### ■ PROVISION POUR RISQUE D'EXIGIBILITE

L'article R.331-5-1 prévoit qu'une provision pour risque d'exigibilité doit être constituée lorsque une moins-value latente nette globale est constatée sur l'ensemble des placements R.332-20. Cette provision a pour objet de faire face à une insuffisance de liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.  
En application de la réglementation, Groupama Rhône Alpes Auvergne n'a pas constaté de provision pour risque d'exigibilité en 2014.

### ■ TOTAL DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS

	01/01/2014	Dotation	Reprise	31/12/2014
ACTIONS - OPCVM ACTIONS	4 820		1 419	3 401
OBLIGATIONS - OPCVM OBLIGATIONS	6 015		541	5 474
OPCVM ALTERNATIFS	79		79	0
IMMOBILIER	1 071		649	422
AUTRES ACTIFS	886	950	47	1 789
GROUPAMA HOLDING	182 727			182 727
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>195 597</b>	<b>950</b>	<b>2 734</b>	<b>193 813</b>

### 3.5 OPERATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises sont enregistrées, conformément au Code des Assurances, dans chacune des devises utilisées. La conversion en Euro des opérations s'effectue en fin d'exercice sur la base des cours de change de chaque devise à la clôture.

### 3.6 PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis dans l'exercice (loyers, coupons, intérêts)



Les plus ou moins values de cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré - premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenu fixe, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre est inscrit dans les capitaux propres, dans le compte « Réserve de capitalisation ».

En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation dans la limite de cette réserve précédemment constituée.

Le résultat financier est affecté conformément aux dispositions du code des Assurances. Les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques sont répartis, entre le compte de résultat technique et le compte de résultat non technique au prorata des provisions techniques et des capitaux propres, selon les modalités réglementaires. (Hors réserve de capitalisation)

## IV – LES AUTRES OPERATIONS

### 4.1 - LES FRAIS GENERAUX

- **Les frais généraux liés à l'activité d'assurance sont enregistrés selon leur nature.**

Ils sont ensuite répartis, pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement, au regard de la structure et de l'organisation interne de la Caisse régionale.

La répartition des charges de gestion s'effectue dans les six destinations suivantes :

- Les frais de règlement des sinistres
- Les frais d'acquisition
- Les frais d'administration
- Les autres charges techniques
- Les charges des placements
- les autres charges non techniques (notamment pour les frais généraux liés à l'activité d'intermédiaire en opérations bancaires)

- **Intéressement – Participation des salariés**

Une provision de 7 957 K€, globalisant participation et intéressement y compris forfait social et taxe sur les salaires, a été constituée au titre de la participation et de l'intéressement 2014 versés en 2015 dans les comptes de GRAA.

- **Crédit d'impôt CICE**

La société bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 6%. Pour l'exercice 2014, le CICE s'élève à 2 576 K€.

L'usage de ce crédit d'impôt a notamment permis le financement :

- d'actions d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise au travers d'investissements portant sur des actions de prospection commerciale, d'amélioration de la satisfaction client ainsi que de renforcement de l'analyse technique et des procédures de gestion;
- des développements informatiques et de process liés à l'utilisation des nouvelles technologies;
- de formation des collaborateurs;
- d'actions liées au développement durable

## **4.2 - AUTRES PRODUITS TECHNIQUES**

Les autres produits techniques sont constitués principalement des commissions versées par GROUPAMA GAN VIE en rémunération de l'activité de collecte de l'épargne et de prévoyance réalisée par GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE.

## **4.3 - LE RESULTAT NON TECHNIQUE**

Le résultat non technique est principalement constitué notamment des produits et charges liés à l'activité d'intermédiaire en opérations bancaires de Groupama Rhône Alpes Auvergne auprès de Groupama Banque.

#### 4.4 - LE RESULTAT EXCEPTIONNEL

##### ■ LES ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les mouvements des provisions sur engagements sociaux sont comptabilisés en résultat exceptionnel. Le résultat exceptionnel de l'exercice 2014 enregistre ainsi l'effet de la baisse des taux sur la période.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements de GRAA au 31/12/2014:

Taux d'actualisation IDR : 1.80% (en 2013 : 3%)

Taux d'actualisation Jours anniversaires Médailles du travail : 1.20 % (en 2013 : 2.25%)

Table de mortalité : INSEE 02 04 durant la période d'activité

##### **Complément IFC :**

L'engagement au titre des indemnités de fin de carrière a été actualisé sur l'exercice 2014 et évalué à 13 953 K€.

La différence entre cette actualisation et le fonds constitué dans le cadre du contrat d'assurance souscrit (en 12/1997) auprès de GROUPAMA GAN VIE (évalué à 5 370 K€) est comptabilisée en provision pour charges pour un montant de 8 583 K€. Une provision complémentaire de 2 618 K€ a été constatée au 31 décembre 2014.

##### **Congés Anniversaire**

L'engagement au titre des congés anniversaire a été évalué au 31 décembre 2014 sur la base de méthodes actuarielles à 2 821 K€.

Un montant de 2 821 K€ est comptabilisé en provision pour risques et charges. Une provision complémentaire de 242 K€ a été dotée au 31 décembre 2014.

##### **Médailles du travail**

L'engagement au titre des médailles du travail a été évalué au 31 décembre 2014 sur la base de méthodes actuarielles à 2 167 K€. Un montant de 2 167 K€ a été comptabilisé en provision pour risques et charges. Une provision complémentaire de 146 K€ a été dotée au 31 décembre 2014.

##### ■ INDEMNITES DIFFEREES DES MANDATAIRES

L'engagement au titre du versement d'une rente viagère dite "indemnité différée" a été actualisé au 31/12/2014. Cette rente est versée aux conseillers mandataires dès lors que ces derniers ont cessé leur activité, atteints l'âge de 65 ans et justifient d'au moins 10 ans d'activité dans la fonction. Ces modalités de gestion et d'attribution sont prévues dans un règlement arrêté par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale.

Une provision pour risques et charges est présente dans les comptes au 31 décembre 2014 pour un montant de 14 363 K€. Une provision complémentaire de 1 015 K€ a été dotée au 31 décembre 2014.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de cet engagement ont été les suivantes au 31/12/2014 :

Taux évolution du point : 1% tous les 2 ans

Taux d'actualisation brut : 1.80 %

Table de mortalité : INSEE 02 04

## 4.5 - FISCALITE

### ■ IMPOT SOCIETE 2014

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice, en application des règles fiscales en vigueur.

La loi de Finances 2014 a rehaussée de 5% à 10,7% la contribution temporaire supplémentaire à l'impôt sur les sociétés. Cette augmentation aboutit à un taux global d'impôt sur les sociétés de 38% pour 2014.

Le résultat fiscal 2014 qui a servi de base au calcul de la provision pour impôt, s'élève à 70 813 K€. Au 31 décembre 2014, la Caisse Régionale n'a plus de déficit reportable.

La charge d'impôt société 2014 diminuée de la réallocation d'impôt société sur les dividendes de GSA et des crédits d'impôts famille et mécénat a été provisionnée pour un montant net de 24 156 K€.

La dette d'impôt société est constatée dans le compte courant GROUPAMA SA Société Mère.

### **Intégration fiscale**

Depuis le 1er janvier 2008, le régime de l'intégration fiscale est applicable aux entités d'assurances sans capital unies par le régime de la combinaison comptable.

Le Comité Exécutif Groupe du 16 octobre 2007 a décidé que GROUPAMA SA, en tant qu'entité combinante conformément aux dispositions de l'article L 345-2 du Code des Assurances, se constituera tête d'un groupe fiscal comprenant les caisses régionales.

Cette option s'est réalisée sur la base des articles 223 A et suivants du code général des impôts, et est valable depuis le 1er janvier 2008.

Une convention d'intégration fiscale a été signée entre GROUPAMA SA et GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE le 23 janvier 2008.

## V – CONSOLIDATION

Les comptes de Groupama Rhône Alpes auvergne s'inscrivent dans le périmètre des comptes combinés de GROUPAMA SA au 8-10 rue d'Astorg – PARIS.

Le périmètre groupe (ou "combiné") comprend l'ensemble des activités du groupe.(GSA , Caisses Régionales et Caisses locales, Filiales nationales et internationales)

# ANNEXE au 31-12-2014

## Détail de certains postes du BILAN



ACTIF	Ref	31/12/14	31/12/13
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :			
2 Actifs incorporels :	1.1 a	11 494	11 469
3 Placements :	Total	1 220 892	1 186 432
3a Terrains et constructions	1.1 b	103 935	96 360
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participations	1.1 c	401 200	400 150
3c Autres placements	1.2 1.3 - 1.5	715 757	689 923
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte			
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :		484 472	507 544
5a Provisions pour primes non acquises et risques en cours		34 096	35 379
5d Provisions pour sinistres (Non-Vie)		303 720	338 638
5f Provisions/participation aux bénéfices et rist (Non-Vie)			
5g Provisions d'égalisation			
5i Autres provisions techniques (Non-Vie)		146 656	133 526
6 Créances :		179 934	171 604
6a Créances nées d'opérations d'assurance directes :		12 441	7 938
6aa Primes acquises non émises		3 370	-705
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directes		9 071	8 643
6b Créances nées d'opérations de réassurance	1.4	108 357	105 276
6c Autres créances :		59 137	58 390
6ca Personnel		191	190
6cb Etat, organismes de Sécurité Sociale, collectivités publiques		491	546
6cc Débiteurs divers		58 455	57 655
7 Autres actifs :		104 706	97 213
7a Actifs corporels d'exploitation	1.1 a	9 908	10 881
7b Comptes courants et caisse		94 798	86 333
8 Comptes de régularisation actif :		33 436	32 140
8a Intérêts et loyers acquis non échu	1.9a	11 995	12 171
8b Frais d'acquisition reportés		17 847	17 163
8c Autres comptes de régularisation		3 595	2 806
9 Différence de conversion	1.9b	0	0
<b>Total de l'actif</b>		<b>2 034 934</b>	<b>2 006 402</b>

PASSIF	Ref	31/12/14	31/12/13
1 Capitaux propres :		658 146	618 991
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège		6 879	6 879
1c Réserves de réévaluation	1.6	115	115
1d Autres réserves		307 802	307 005
1g Ecart résultant des changements de méthode au 01.01.95		-167	-169
1h Subventions d'investissements			0
1i Ecart de dévolution		267 091	267 091
1e Report à nouveau		37 204	0
1f Résultat de l'exercice		39 221	38 069
2 Passifs subordonnés			
3 Provisions techniques brutes :		1 144 400	1 150 146
3a Provisions pour primes non acquises et risques en cours		106 243	102 800
3d Provisions pour sinistre (Non-Vie)		747 683	775 670
3g Provisions pour égalisation	1.8	8 960	5 359
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)		281 515	266 316
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte			
5 Provisions pour risques et charges	1.7	28 457	24 899
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques			
7 Autres dettes :		203 052	211 461
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directes		2 413	1 662
7b Dettes nées d'opérations de réassurance		49 972	57 816
7d Dettes envers des établissements de crédit	1.4	19 133	23 979
7e Autres dettes :		131 534	128 004
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		70 172	68 644
7ec Personnel		22 961	19 947
7ed Etat, organismes de Sécurité sociale et autres collectivités publiques		25 471	24 599
7ee Créanciers divers		12 929	14 815
8 Comptes de régularisation passif	1.9 a	880	904
9 Différence de conversion	1.9b		
<b>Total du passif</b>		<b>2 034 934</b>	<b>2 006 402</b>

1.1 a)

**ACTIFS INCORPORELS**

		Montant brut au 01/01/14	Transferts dans l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Montant brut au 31/12/14
	Immobilisations					
50520000	LICENCES	3 121	0	178	0	3 299
50540000	LOGICIELS	79 090	0	3 604	0	82 694
50540009	LOGICIELS HORS SAP	0	0	0	0	0
50600000	DROIT AU BAIL	4 823	0	0	35	4 788
50800000	AUTRES IMMOB INCORPORELLES NON AMORTISSA B	0	0	0	0	0
50940000	LOGICIELS EN COURS	0	0	0	0	0
50940009	LOGICIELS EN COURS HORS SAP	1 023	0	1 182	1 023	1 182
	<b>Sous-total</b>	<b>88 057</b>	<b>0</b>	<b>4 964</b>	<b>1 058</b>	<b>91 963</b>

*cf Actifs incorporels*

		Amortissements et Provisions au 01/01/14	Transferts dans l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements et Provisions au 31/12/14
	Amort et provisions					
59052000	AMORT LICENCES	-2 348	0	-251	0	-2 599
59054000	AMORT LOGICIELS	-73 853	0	-3 629	0	-77 482
59068000	AMORT DROIT AU BAIL	-25	0	-1	0	-26
59206000	PROVISION DROIT AU BAIL HORS SAP	-194	0	0	0	-194
59206800	PROV. DUR. IM. INCORPORELLES	-168	0	0	-1	-167
59208000	PROVISION IMMOB INCORPORELLES	0	0	0	0	0
59508000	PROV DEP AUTRES VALEURS	0	0	0	0	0
	<b>Sous-total</b>	<b>-76 589</b>	<b>0</b>	<b>-3 881</b>	<b>-1</b>	<b>-80 468</b>

<b>TOTAL MONTANTS NETS</b>	<b>11 469</b>	<b>0</b>	<b>1 083</b>	<b>1 057</b>	<b>11 494</b>
----------------------------	---------------	----------	--------------	--------------	---------------

1.1 a)

**ACTIFS CORPORELS**

		Montant brut au 01/01/14	Transferts dans l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Montant brut au 31/12/14
	Immobilisations					
51000000	DEPOTS CAUTIONNEMENTS D'EXPLOITATION	76	0	9	4	82
51110000	INSTALL AGENCEMENTS AMENAGEMENTS	49 835	878	794	2 765	48 741
51110001	AMENAGEMENTS RENOVATION SIEGE	0	0	0	0	0
51118000	AMENAGEMENTS AGENC EN COURS	547	-878	850	0	519
51118001	AMENAGT AGENC EN COURS RENOVATION SIEGE	0	0	0	0	0
51120000	MATERIEL DE TRANSPORT	0	0	0	0	0
51131000	MATERIEL DE BUREAU	1 435	0	28	7	1 456
51134000	MATERIEL INFORMATIQUE	2 241	0	3	0	2 243
51134009	MATERIEL INFORMATIQUE HORS SAP	0	0	0	0	0
51140000	MOBILIER	9 236	0	230	158	9 307
51140001	MOBILIER RENOVATION SIEGE	0	0	0	0	0
51150000	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 201	0	40	10	1 231
	<b>Sous-total</b>	<b>64 572</b>	<b>0</b>	<b>1 952</b>	<b>2 944</b>	<b>63 580</b>

*cf Actifs corporels*

		Montant brut au 01/01/14	Transferts dans l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Montant brut au 31/12/14
	Amort et provisions					
59111000	AMORT AMENAG INSTALLATIONS	-40 273	0	-2 528	-2 687	-40 114
59111001	AMORT AMENAGEMENTS RENOVATION SIEGE	0	0	0	0	0
59112000	AMORT MATERIEL DE TRANSPORT	0	0	0	0	0
59113100	AMORT MATERIEL DE BUREAU	-1 400	0	-18	-7	-1 411
59113400	AMORT MATERIEL INFORMATIQUE	-2 227	0	-13	0	-2 240
59114000	AMORT MOBILIER	-8 652	0	-255	-158	-8 749
59114001	AMORT MOBILIER RENOVATION SIEGE	0	0	0	0	0
59118000	AMORT AUTRES IMMOS CORPORELLES	-1 139	0	-28	-10	-1 157
	<b>Sous-total</b>	<b>-53 691</b>	<b>0</b>	<b>-2 842</b>	<b>-2 861</b>	<b>-53 672</b>

<b>TOTAL MONTANTS NETS</b>	<b>10 881</b>	<b>0</b>	<b>-890</b>	<b>83</b>	<b>9 908</b>
----------------------------	---------------	----------	-------------	-----------	--------------



1.1 b)

LES TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
	Immobilisations					
21000000	TERRAINS NUS (PLACT) FORETS	80	0	0	0	80
21020000	ET EXPLOITATIONS R STOCK DE	574	0	0	0	574
21022000	BOIS SUR PIEDS AMENAGEMENTS	0	0	0	0	0
21060000	FONCIERS TERRAINS BATIS IMM.	0	0	0	0	0
21200000	PLACEMENT IMM. PLACT GROS	806	0	0	0	806
21211000	OEUVRE	4 381	0	16	0	4 397
21212000	IMM. PLACT CLOS ET COUVERT	1 004	0	60	33	1 031
21213000	IMM. PLACT INSTALL TECHNIQUES	1 326	0	138	63	1 402
21214000	IMM. PLACT AGENCT INSTALL SECONDAIRES	1 355	0	331	110	1 577
21900000	TERRAINS NUS (EXPL)	12	0	0	0	12
21920000	TERRAINS BATIS IMM. EXPLOITATION	2 686	0	3	445	2 244
21920004	IMM. EXPLOIT GROS OEUVRE	25 949	0	38	1 181	24 807
21920004	IMM. EXPLOIT CLOS ET COUVERT	8 656	0	33	310	8 379
21920004	IMM. EXPLOIT INSTALL TECHNIQUES	14 935	0	510	654	14 790
21920004	IMM. EXPLOIT AGENCT INSTALL SECONDAIRES	8 818	0	217	385	8 650
22920000	CONSTRUCTIONS EN COURS	0	0	0	0	0
	Sous-total	70 584	0	1 348	3 181	68 751

1.1 b)

LES TERRAINS ET CONSTRUCTIONS - AMORT ET PROV

	Montant des amortissements et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Augmentation : dotation aux amortissements et provisions de l'exercice	Diminutions : amortissements et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amortissements et des provisions à la clôture de l'exercice
	Amort et provisions				
28106000	AMORT.AMENGT FONCIER FORETS	0	0	0	0
28121100	AMORT IMM. PLACT AGENCT INSTALL SECONDAIRES	-1 421	0	-53	-1 474
28121200	AMORT IMM. PLACT AGENCT INSTALL SECONDAIRES	-531	0	-22	-543
28121300	AMORT IMM. PLACT AGENCT INSTALL SECONDAIRES	-959	0	-39	-936
28121400	AMORT IMM. PLACT AGENCT INSTALL SECONDAIRES	-838	0	-64	-792
28192110	AMORT IMM. EXPLOIT GROS OEUVRE	-6 234	0	-318	-6 177
28192120	AMORT IMM. EXPLOIT CLOS ET COUVERT	-2 772	0	-268	-2 877
28192130	AMORT IMM. EXPLOIT INSTALL TECHNIQUES	-5 397	0	-586	-5 552
28192140	AMORT IMM. EXPLOIT AGENCT INSTALL SECONDAIRES	-4 969	0	-541	-5 192
29100000	PROV DEP FORETS	0	0	0	0
29101000	PROV DEP TERRAINS NUS (PLACT)	-21	0	0	-21
29120000	PROV DEP TERRAIN IMM PLACT	0	0	0	0
29121100	PROV DEP GROS OEUVRE IMM PLACT	-106	0	0	-106
29121180	PROV DEP DUR GROS OEUVRE IMM PLACT	0	0	0	0
29122000	PROV DEP IMM RAPPORT	0	0	0	0
29128000	PROV DEP DUR TERRAIN IMM PLACT	0	0	0	0
29182100	PROV DUR DEP FORETS	0	0	0	0
29182120	PROV DUR DEP IMM RAPPORT	0	0	0	0
29182190	PROV DUR DEP IMM EXPLOIT	0	0	0	0
29189000	PROV DEP DUR TERR NUS PLACT	0	0	0	0
29190000	PROV DEP IMM EXPLOIT	0	0	0	0
29190100	PROV DEP TERR NUS EXPL	0	0	0	0
29192000	PROV DEP TERRAIN IMM EXPLOITATION	-334	0	0	-329
29192110	PROV DEP GROS OEUVRE IMM EXPLOIT	-321	0	0	-320
	Sous-total	-23 903	0	-1 892	-2 120
	SOUS -TOTAL MONTANTS NETS - 1	46 681	0	-545	1 061

1.1 b) 2

IMMOBILIERS INDIRECTS		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
	immobiliers indirects					
21100600	PARTS GFA REGIME PV A LT	1 768	0	0	29	1 739
21311000	PARTS DE SI N'AYANT PAS LE CARACT DE PART	328	0	0	0	328
21311600	PARTS DE SI AYANT LE CARACTERE DE PART	28 477	0	0	0	28 477
21312000	ACTIONS DE STES IMMOB NON	0	0	0	0	0
21312600	PARTS SCI REGIME PV A LT	0	0	0	0	0
21317000	SICOMI N COT REGIME DROIT COMM	0	0	0	0	0
21317600	SICOMI N COT REGIME PV A LT	11 582	0	0	0	11 582
21330000	PARTS GROUPEMENTS FORESTIERS	0	0	0	0	0
21351000	C /CT SOCIETES IMMOBILIERES NON COTEES	1 083	0	10 970	1 013	11 040
21351200	C /CT SCI REGIME DROIT COMMUN	0	0	0	0	0
21351260	C /CT SCI REGIME PV A LT SCI	0	0	0	0	0
21831000	CAPITAL NON LIBERE	0	0	0	0	0
21831100	MATERIEL DE BUREAU	0	0	0	0	0
21931000	PARTS SCI EXPLOIT. NON CO	4 890	0	0	0	4 890
21931000	PARTS SCI EXPLOIT. NON CO	700	0	0	0	700
21935000	C/COURANT STE IMMOB EXPLO	1 139	0	4	750	393
22320000	PARTS SCI CONSTRUCT. VENT	0	0	0	0	0
22320600	SCI CONST VENTE PV LT	0	0	0	0	0
22360000	C/CT SCI CONSTRUCTION VEN	0	0	0	0	0
	Sous-total	49 967	0	10 974	1 792	59 148

PROVISIONS		Montant des amortissements et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Augmentation : dotation aux amortissements et provisions de l'exercice	Diminutions : amortissements et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amortissements et des provisions à la clôture de l'exercice
29110060	PROV DEP GFA REG PV A LT	0	0	0	0	0
29110600	PROV PARTS STES NC FONC A PART	0	0	0	0	0
29131200	PROV DEPR PARTS SCI REG DROIT COMMUN	0	0	0	0	0
29131260	PROV DEP SCI REG PV A LT	0	0	0	0	0
29131600	PROV PARTS ET ACTIONS PARTICIPATIONS	-289	0	0	0	-289
29135000	PROV DEPR C/C SCI N C	0	0	0	0	0
29137000	PROV DEP SICOMI NON COTES	0	0	0	0	0
29180000	PROV DEPREC DURABLE IMMOB PLACTS	0	0	0	0	0
29182110	PROV DEPREC DURABLE GFA	0	0	0	0	0
29182136	PROV DEPREC DURABLE SCI REG PV A LT	0	0	0	0	0
29232000	PROV DEPREC SCI CONSTRUCTION VENTE	0	0	0	0	0
29232600	PROV DEP C/C SCI CONSTRUCTION VENTE	0	0	0	0	0
	Sous-total	-289	0	0	0	-289

<b>SOUS -TOTAL MONTANTS NETS - 2</b>	<b>49 678</b>	<b>0</b>	<b>10 974</b>	<b>1 792</b>	<b>58 859</b>
--------------------------------------	---------------	----------	---------------	--------------	---------------

<b>TOTAL MONTANTS NETS - 1+2</b>	<b>96 360</b>	<b>0</b>	<b>10 429</b>	<b>2 854</b>	<b>103 935</b>
----------------------------------	---------------	----------	---------------	--------------	----------------

1.1 c)

Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Bruts

		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Filiales Nationales						
25050000	ACTIONS NON COTEES ENT.LI	582 246	0	0	0	582 246
25800000	ACTIONS N C FIL NAT KP N LIB	0	0	0	0	0
	Sous-total	582 246	0	0	0	582 246
Filiales régionales						
26050000	ACTIONS NON COTEES AVEC LIEN DE PART.	3 001	0	2 000	2	4 999
26055000	PARTS DANS LES GIE	0	0	0	0	0
	Sous-total	3 001	0	2 000	2	4 999
	TOTAL	585 246	0	2 000	2	587 244

		Montant des amortissements et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Augmentation : dotation aux amortissements et provisions de l'exercice	Diminutions : amortissements et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amortissements et des provisions à la clôture de l'exercice
Provisions						
29500000	PROV DEPR.ACTIONS ENT.LIEES	0	0	0	0	0
29505000	PDD ACTIONS ET TITRES NON COTES (ENT LIEES)	-184 571	0	0	0	-184 571
	Sous-total	-184 571	0	0	0	-184 571
29600000	PROV DEPREC. ACTIONS AVEC LIEN PARTICIPATION	0	0	0	0	0
29605000	PDD ACTIONS ET TITRES NC (LIEN DE PART)	-526	0	-950	-2	-1 474
29680000	PROV DEPREC. DURABLE	0	0	0	0	0
	Sous-total	-526	0	-950	-2	-1 474
	TOTAL	-185 097	0	-950	-2	-186 044

<b>TOTAL MONTANTS NETS</b>		<b>400 150</b>	<b>0</b>	<b>1 050</b>	<b>0</b>	<b>401 200</b>
----------------------------	--	----------------	----------	--------------	----------	----------------

1.2 **Autres Placements**

**Bruts**

		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts de cpte à cpte	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
23..	23000000	48 185	0	399	79	48 506
	23002600	1 142	0	0	0	1 142
	23003000	0	0	1	1	0
	23006000	371	0	0	0	371
	23010000	65 297	4 962	19 483	582	89 160
	23020000	76 126	0	0	4 928	71 198
	23022000	14 312	-4 962	0	226	9 124
	23027000	8 349	0	405	2 835	5 920
	23030000	84	0	0	84	0
	23050000	3 144	0	500	0	3 644
	23051000	0	0	0	0	0
	23056000	0	0	0	0	0
	23100000	14 535	0	0	2 016	12 519
	23100200	0	0	0	0	0
	23100300	0	0	0	0	0
	23100900	0	0	0	0	0
	23101000	0	0	0	0	0
	23101200	0	0	0	0	0
	23101300	0	0	0	0	0
	23101500	0	0	0	0	0
	23101600	0	0	0	0	0
	23101700	0	0	0	0	0
	23101800	0	0	0	0	0
	23103500	334 176	0	32 081	29 150	337 106
	23103600	63	0	0	0	63
	23104200	2 015	0	0	0	2 015
	23105000	29 572	0	0	2 010	27 562
	23106000	20 000	0	0	4 000	16 000
	23109000	0	0	0	0	0
	23109100	0	0	0	0	0
	23109200	0	0	0	0	0
	23109300	0	0	0	0	0
	23150000	0	0	0	0	0
	23160000	0	0	0	0	0
	23161000	0	0	0	0	0
	23162000	20 000	0	0	0	20 000
	23164000	0	0	0	0	0
	23165000	0	0	0	0	0
	23166000	0	0	0	0	0
	23174000	823	0	0	0	823
	23201000	0	0	0	0	0
	23223000	0	0	0	0	0
	23223100	0	0	0	0	0
	23223200	0	0	0	0	0
	23223300	0	0	0	0	0
	23225000	5	0	2 000	1	2 005
	23228000	1 128	0	0	206	922
	23321000	60 000	0	60 000	45 000	75 000
	23800000	0	0	0	0	0
	Sous-total MONTANTS BRU	699 328	0	114 868	91 117	723 079

1.2 **Autres Placements**

**Amortissements et dépréciation**

		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts de cpte à cpte	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice	
23..	29300000	PROV DEPR.ACTIONS COTEE	-2 804	0	0	-973	-1 831
	29301000	PROV DEPR.OPCVM OBLIGAT	-685	0	0	-443	-242
	29302000	PROV DEPR OPCVM ACTIONS	-446	0	0	-446	0
	29302200	PROV SUR OPCVM ALTERNAT	-79	0	0	-79	0
	29302700	PROV DEPRECIATION DES FC	0	-47	0	-45	-2
	29305000	PROV DEPR.OPA NON COTES	-15	0	0	0	-15
	29305100	PROV DEPR.AUTRES STE NO	0	0	0	0	0
	29305600	PROV DEPRECIATION FCPR	-47	47	0	0	0
	29310000	PROV DEPR.OBLIGATIONS	0	0	0	0	0
	29310150	PROV SUR OBLIG COTEES PR	-5 232	0	0	0	-5 232
	29310200	PROV SUR OBLIG COTEES ST	-98	0	0	-98	0
	29315000	PROV DEPR OBLIGATIONS RE	0	0	0	0	0
*	29320000	PROVISION PR DEPRECIATIO	0	0	0	0	0
	29380000	PROV DURABLE PLACTS FINA	0	0	0	0	0
		Sous-total	-9 405	0	0	-2 083	-7 322
24..	29000000	ECART DE CHANGE	0	0	0	0	0
		Sous-total	0	0	0	0	0
		Sous-TOTAL	-9 405	0	0	-2 083	-7 322

<b>TOTAL MONTANTS NETS</b>	<b>689 923</b>	<b>0</b>	<b>114 868</b>	<b>89 034</b>	<b>715 757</b>
----------------------------	----------------	----------	----------------	---------------	----------------

1.3

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

Désignation	VALEURS BRUTES	VALEURS NETTES	VALEURS DE REALISATION
1) Placements immobiliers et placements immob.en cours	127 899	103 935	177 556
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	640 907	453 017	523 191
3°Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	86 241	86 239	128 612
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	89 160	88 918	118 940
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	416 088	412 688	463 106
6) Prêts hypothécaires			
7) Autres prêts et effets assimilés	2 927	2 927	2 927
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	0	0	0
9) Dépôts (autres que ceux visés en 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	75 000	75 000	75 000
10) Actifs représentatifs de contrats en unité de cpte			
<b>11) Total des lignes de 1 à 10</b>	<b>1 438 222</b>	<b>1 222 723</b>	<b>1 489 333</b>
a) dont			
Placements évalués selon R332-19	382 453	384 285	433 895
Placements évalués selon R332-20	1 055 769	838 438	1 055 437
Placements évalués selon R332-5			
b) dont			
- Valeurs affectées à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	1 435 232	1 219 797	1 486 406
- Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fds de placts gérés			
- Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	0	0	0
- Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France			
- Autres affectations ou sans affectations	2 990	2 927	2 927

1.3.2

Compte	Libellé compte	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
52212050	GROUPAMA BANQUE RENTES 70200022176	1	1	
52212110	GROUPAMA BANQUE GEST TECHNIQUE 12120	0	-1	
52212130	GROUPAMA BANQUE PRELEVEMENT 75016	61	62	
52212140	GROUPAMA BANQUE PAYBOX	5	4	
52212170	GR BANQUE ACCAPULCO ENCAISSEMENTS 2/19239/15	1	-38	
52212180	GR BANQUE ACCAPULCO DECAISSEMENTS 2/19239/82	-84	-80	
52212320	GROUPAMA BANQUE FINANCE EURO 19019	5 612	8 861	
52212321	GR.BANQUE LIVRET DEVELOPPEMENT COMMERCIAL 31751	10 000	0	
52212360	GROUPAMA BANQUE 19203 SALAIRES IMPOTS ET TAXES	-3	0	
52212370	GROUPAMA BANQUE NANTISSEMT SPARA 20105851017	129	129	
52212400	GROUPAMA BANQUE IMMOBILIER 20105851014	-10	-8	
52212600	GROUPAMA BANQUE PFOUR-SAP 19209	-13	-19	
52212601	GROUPAMA BANQUE MFOUR-SAP 19219	2	2	
52212700	GROUPAMA BANQUE DEPENSES SINISTRES 19029	-15 845	-16 786	
52212800	GROUPAMA BANQUE VIRT SIGMA12024	-759	-1 130	
52212900	GROUPAMA BANQUE EXPERTS 19096	0	0	
52212920	GROUPAMA BANQUE ENCAISS TIP 20105851016	1 712	3 446	
52212984	GROUPAMA BANQUE VIR TIP 9011	-40	-16	
	<b>Sous-total Groupama banque</b>	<b>769</b>	<b>-5 571</b>	<b>6 340</b>
52215000	CIE FINANCIERE DE ROTHSCHILD 00072501010	4	0	4
52216011	BANQUE POPULAIRE LYON LIVRET	31 222	20 208	11 014
52216100	LAZARD FRERES ET CIE	1	2	-1
52216900	CAISSE D'EPARGNE 8006002508	955	0	
52216910	CAISSE D'EPARGNE LIVRET ASSOCIATIS 0122352361	32 402	26 620	
52216920	CAISSE D'EPARGNE ACTIFS CANTONNES CL 08007229960	0	0	
52216921	C D'EPARGNE LIVRET ACTIFS CANTONNES CL 309238403	0	773	
	<b>Sous-total Caisse d'Epargne Rhône-Alpes</b>	<b>33 357</b>	<b>27 393</b>	<b>5 964</b>
52217500	CREDIT LYONNAIS VIRT ETRANGER	-726	-455	
52217700	CREDIT LYONNAIS SINIST CLY10	3 255	4 216	
52217800	CREDIT LYONNAIS COTISA CLY11	-1 447	3 899	
52219000	CREDIT LYONNAIS MANDAT DE GESTION	0	85	
52219010	LCL LIVRET 0000466089T	7 415	15 915	
52219100	CREDIT LYONNAIS BR96	-51	-5 388	
	<b>Sous-total LCL</b>	<b>8 446</b>	<b>18 274</b>	<b>-9 828</b>
52340000	CAISSE DEVISE	0	0	
52350000	CAISSE PRINCIPALE LYON	5	8	
52350500	CAISSE SAINT ETIENNE	0	0	
52350600	CAISSE CHAMBERY	0	0	
52350700	CAISSE ECONOMAT	0	0	
	<b>Sous-total Caisses</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>-3</b>
52404000	CCP CLERMONT 580 43X	0	1	
52408000	CCP 0707-32 GCC	-155	-61	
52410000	CCP 8962 20A038 FINANCES	432	1 022	
52411000	CCP LIVRET B 1087014002J	0	1 078	
52412000	CCP LIVRET 755 0978576 J	1 585	0	
	<b>Sous-total La Banque Postale</b>	<b>1 862</b>	<b>2 040</b>	<b>-178</b>
	<b>Total Disponibilités</b>	<b>75 665</b>	<b>62 353</b>	



1.4 en K€

CREANCES

	Total	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Cotisations acquises non émises	3 370	3 370		
Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	9 071	9 071		
<b>Créances nées d'opérations d'assurance directes</b>	<b>12 441</b>	<b>12 441</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Créances nées d'opérations de réassurance</b>	<b>108 357</b>	<b>108 357</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Personnel	191	191		
Etat, organismes de Sécurité Sociale, collectivités publiques	491	491		
Débiteurs divers	58 455	57 954	501	0
<b>Autres créances</b>	<b>59 137</b>	<b>58 636</b>	<b>501</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>179 934</b>	<b>179 433</b>	<b>501</b>	<b>0</b>

DETTES

	Total	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes nées d'opérations d'assurance directes	2 413	2 413		
Dettes nées d'opérations de réassurance	49 972	49 972		
Emprunts obligataires (dont convertibles)	0	0		
Emprunts auprès d'établissements de crédit	0	0	0	0
Concours bancaires	19 133	19 133	0	0
<b>Dettes envers des établissements de crédit</b>	<b>19 133</b>	<b>19 133</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Autres emprunts, dépôts cautionnements reçus	70 172	0	0	70 172
Personnel	22 961	22 961		
Etat, organismes de Sécurité sociale et autres collectivités publiques	25 471	25 471		
Créanciers divers	12 929	12 929		
<b>Autres dettes</b>	<b>131 534</b>	<b>61 361</b>	<b>0</b>	<b>70 172</b>
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>203 052</b>	<b>132 879</b>	<b>0</b>	<b>70 172</b>

1.5

**PARTICIPATIONS**

Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts détenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable K€	N°SIRET / N°RCS
792370	GFA COTEAUX ST PIERRE	254	44	17,32%	13	330 897 646 00015
792385	GFA DE MEZENC	154	60	38,96%	65	428 239 826 00012
792395	GFA DE GRURY	81	28	34,57%	13	317 614 600 00011
792398	GFA DE GREPPOT	580	120	20,69%	18	381 278 878 00016
791450	SOCIETE FORESTIERE GROUPAMA	28 768 174	95 546	0,33%	1 619	315 213 421 00029
791967	SCIMA GFA	100 000	7 001	7,00%	11	320 671 399 00014
<b>21100600</b>	<b>GFA</b>				<b>1 739</b>	

Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts détenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable	N°SIRET / N°RCS
790181	SCI CHARCOT FOCH	850	10	1,18%	8	779 732 213 00011
792523	SCI DE CHALLES	560	2	0,36%	15	387 658 222 00022
400742	FONCIERE DE LUTECE	12 235 686	20 000	0,16%	305	329 370 159 00066
<b>21311000</b>	<b>PARTS DE SI N'AYANT PAS LE CARACTERE DE PARTICIPAT</b>				<b>328</b>	

Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts détenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable	N°SIRET / N°RCS
791216	SORIMASE	488 000	348 715	71,46%	4 311	321 193 252 00012
791213	SCI CHÂTEAU PIZAY	647 727	637 282	98,39%	9 716	323 471 466 00017
791209	SCI SUCHET SMITH	50 000	50 000	100,00%	874	341 975 019 00017
792527	SCI GRANDES VIGNES	3 500	500	14,29%	76	382 252 872 00017
791205	SCIMARA2	105 380	105 380	100,00%	1 609	381 021 500 00016
791185	SCI DU SAQUIN	710 100	710 099	100,00%	10 328	350 190 716 00018
791166	SCI GAMBETTA	3 501 001	3 501 001	100,00%	534	325 624 666 00039
791173	SCI BOUTMIC ALLIER SCI	6 005	2 500	41,63%	381	382 954 105 00013
791316	VILLARS MEUNIER SCI	7 300	2 330	31,92%	355	410 282 891 00010
791318	CHAMORD MEUNIER SCI	7 100	2 300	32,39%	221	411 067 952 00019
790098	RISPAL	2 600	700	26,92%	70	429 730 617 00017
799094	SCEA DE PIZAY	180 900	58	0,03%	1	394 013 544 00017
<b>21311600</b>	<b>PARTS DE SI AYANT LE CARACTERE DE PARTICIPATION</b>				<b>28 477</b>	

1.5

PARTICIPATIONS						
Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts détenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable	N°SIRET / N°RCS
795432	SIRAM	1 800 000	1 641 180	91,18%	11 582	341 977 031 00010
<b>21317600</b>	<b>SICOMI NON COTEE REG. PV A LT</b>				11 582	
Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts détenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable	N°SIRET / N°RCS
791659	SCI ENSEIGNE VERTE	624 440	207 113	33,17%	2 448	429 822 893 00013
790194	SCI CENTRE SUD	6 633	3 300	49,75%	2 442	429 311 913 00017
<b>21931000</b>	<b>SCI IMM. EXPLOITATION</b>				4 890	
Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts détenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable	N°SIRET / N°RCS
790952	SCI GPAMA PIPACT	2 820	700	24,82%	700	444 772 495 00016
<b>21931600</b>	<b>PARTS DE SI EXPLOIT AYANT LE CARACTERE DE PART</b>				700	
Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts détenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable	N°SIRET / N°RCS
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	493 599 363	102 193	0,02%	3 594	403 210 032 00047
799532	GROUPAMA HOLDING 2	31 749 930	1 377 303	4,34%	22 037	411 955 404 00024
799808	GROUPAMA HOLDING	30 007 884	4 421 425	14,73%	556 340	428 734 818 00019
799898	GROUPAMA PARTICIPATION	14 545 731	179 622	1,23%	274	323 948 141 00045
791000	G2S	173 436	1	0,00%	0	410 546 956 00013
790265	GIE GPAMA T.P.G.	17	1	5,88%	1	47 762 641 000 013
<b>25050000</b>	<b>ACTIONS NON COTEES FILIALES NATION.ENT.LIEES.</b>				582 246	
Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts détenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable	N°SIRET / N°RCS
792896	CENTAURE RHONE ALPES	19 000	7 451	39,22%	145	342 574 829 00012
792898	CENTAURE GRAND EST	45 000	2 250	5,00%	30	383 328 358 00023
799092	EURL STE PART SE	100 000	100 000	100,00%	224	339 187 452 00018
799090	SARL CHATEAU DE PIZAY	86 285	86 285	100,00%	3 624	323 923 557 00025
799091	STE DES VINS PIZAY	5 000	5 000	100,00%	76	351 705 421 00011
795041	CENTRE SUD S.A.	440 000	106 184	24,13%	822	423 782 390 00011
796999	SATS	2 665	1 000	37,52%	23	402 907 679 00011
796351	S.A.R.L. SPARA	4 000	3 600	90,00%	55	337 757 256 00033
<b>26050000</b>	<b>ACTIONS NON COTEES FILIALES REGION.-LIENS PART</b>				4 999	

1.6

MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Désignation	01/01/2014	Affect résultat	Affect Prov Durable en Réserve		DOTATIONS	REPRISES	31/12/2014
FONDS ETABLISSEMENT	6 879						6 879
RESERVE SPECIALE REEVALUATION	115						115
RESERVE COMPLEMENTAIRE RESERVE EVENTUALITES DIVERSES RESERVE SECOURS CAISSES LOCALES	91 269 159 658 3 341		-1				91 269 159 658 3 341
RESERVE DE CAPITALISATION FONDS SOLIDARITE RESERVES GENERALES	25 347 12 736 14 654	865			35	103	25 279 13 601 14 654
TOTAL DES AUTRES RESERVES	307 005	865	-1	0	35	103	307 802
ECART RESULTANT DU CHANGEMENT DE METHODE AU 01/01/95							
Prov /déprec durable placemts financiers	0						0
Prov /déprec durable placemts immobiliers	-1		1				0
Prov /déprec durable imm incorporelles	-168					-1	-167
	-169	0	1	0	0	-1	-167
ECART DEVOLUTION TITRES GROUPAMA SA ECART DEVOLUTION TITRES HOLDING	1 043 266 047						1 043 266 047
	267 091	0	0	0	0	0	267 091
REPORT A NOUVEAU	0	37 204					37 204
	0	37 204	0	0	0	0	37 204
RESULTAT 31 DECEMBRE 2014 RESULTAT 31 DECEMBRE 2013	0 38 069	-38 069					39 221 0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	618 991	0	0	0	35	101	658 146

1.7

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En K€

Désignation	31/12/2013	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS		31/12/2014
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	
PROV PR INVESTISSEMENTS (PART.SALS)	62				62
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELLES	24 718	4 120		562	28 276
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES FINANCIERES	119				119
<b>TOTAL PROVISIONS PR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>24 899</b>	<b>4 120</b>	<b>0</b>	<b>562</b>	<b>28 457</b>

AVANTAGES AU PERSONNEL - INDEMNITES FIN DE CARRIERE

Évaluation du passif social de Groupama Rhône Alpes Auvergne au  
31/12/14

Montant en K€

Régime	IDR	Autres	TOTAL
<b>Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies et avantages similaires (DBO) au 31/12/2013</b>	<b>11 998</b>	<b>4 599</b>	<b>16 597</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice 2014	655	375	1 030
Charge d'intérêts au cours de l'exercice 2014	352	101	453
Réestimation de la dette actuarielle	1 475	167	1 643
Ecart actuariels - Changement d'hypothèses démographiques	(119)	(131)	(250)
Ecart actuariels - Changement d'hypothèses financières	1 746	428	2 173
Ajustements liés à l'expérience	(151)	(130)	(280)
Prestations payées directement par l'employeur	(528)	(255)	(783)
Prestations payées par les actifs de couverture	0	0	0
Coût des services passés et profits/pertes sur liquidation	0	0	0
Autres	0	0	0
<b>Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies et</b>	<b>13 953</b>	<b>4 988</b>	<b>18 940</b>

Régime	IDR	Autres	TOTAL
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME - COUVERTURE GROUPE</b>			
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/2013</b>	<b>6 024</b>		
Produit d'intérêts	85		
Prestations payées	(641)		
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/2014</b>	<b>5 469</b>		

Montants comptabilisés au bilan

Régime	IDR	Autres	TOTAL
Dette actuarielle au 31/12/2014	(13 953)	(4 988)	(18 940)
Juste valeur des actifs de couverture au 31/12/2014	5 469	0	5 469
Dette actuarielle nette au 31/12/2014	(8 484)	(4 988)	(13 472)

Régime	IDR
<b>Coût des services:</b>	<b>655</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	655
Coût des services passés et profits / pertes sur liquidation	0
<b>Intérêts nets sur la dette actuarielle nette*</b>	<b>352</b>
<b>Autres</b>	<b>0</b>
<b>Composante de la charge comptabilisée dans le compte de résultat</b>	<b>1 007</b>
<b>Réestimations de la dette actuarielle nette:</b>	
Part de rendement des actifs de couverture non comptabilisée au compte de résultat	
Ecart actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	(119)
Ecart actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	1 746
Ajustements liés à l'expérience	(151)
Variations de l'effet de plafonnement de l'actif**	0
<b>Composante de la charge comptabilisée dans les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>1 475</b>

Principales hypothèses actuarielles

Régime	IDR	Autres	TOTAL
<b>Principales hypothèses actuarielles</b>			
<b>Hypothèses financières</b>			
Taux d'actualisation	1,80%	1,20%	
Taux attendu d'augmentation des salaires/pensions	1,70%	1,70%	
<b>Hypothèses démographiques</b>			
Turn-over			
- 18 à 34 ans	5,01%	5,01%	
- 35 à 44 ans	2,34%	2,34%	
- 45 à 54 ans	0,85%	0,85%	
- 55 ans et plus	0,00%	0,00%	

	IDR
Duration moyenne pondérée de l'obligation	11,82 ans

Echéancier des versements des prestations (échéancier de la dette actuarielle)	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Indemnité de Fin de Carrière	340	464	2 147	11 002

1.8\_2014

Evolution au cours des cinq derniers exercices,  
des règlements effectués depuis l'exercice de survenance et  
de la Provision pour sinistres à régler - Affaires Directes

Evolution des primes acquises et des sinistres \*  
Affaires Directes

En K€

Année d'inventaire		Exercice de survenance				
		2010	2011	2012	2013	2014
2010	Règlements cumulés	144 508				
	Provisions	178 873				
	Total des sinistres (S)	323 381				
	Primes acquises (P)	434 649				
	Pourcentage (S/P)	74,40%				
2011	Règlements cumulés	247 123	140 440			
	Provisions	68 770	171 265			
	Total des sinistres (S)	315 893	311 705			
	Primes acquises (P)	434 606	457 507			
	Pourcentage (S/P)	72,68%	68,13%			
2012	Règlements cumulés	263 253	229 298	175 974		
	Provisions	46 699	66 522	217 319		
	Total des sinistres (S)	309 953	295 821	393 293		
	Primes acquises (P)	435 062	456 568	472 947		
	Pourcentage (S/P)	71,24%	64,79%	83,16%		
2013	Règlements cumulés	271 529	244 146	297 110	152 681	
	Provisions	39 728	42 745	73 932	192 334	
	Total des sinistres (S)	311 257	286 890	371 042	345 015	
	Primes acquises (P)	435 097	456 744	472 902	486 741	
	Pourcentage (S/P)	71,54%	62,81%	78,46%	70,88%	
2014	Règlements cumulés	275 980	254 166	315 069	273 229	134 486
	Provisions	28 416	28 580	51 458	65 432	172 304
	Total des sinistres (S)	304 396	282 746	366 527	338 661	306 790
	Primes acquises (P)	435 073	456 743	472 856	486 135	503 491
	Pourcentage (S/P)	69,96%	61,90%	77,51%	69,66%	60,93%

\* Hors catégories ministérielles 20-21

Montants nets de recours encaissés ou prévus

Provisions pour sinistres

Affaires directes et acceptations	2014	2013
Prov.pour risques en cours	0	780
Prév. de recours à encaisser	33 688	39 658
Prov pour sinistres à l'ouverture	775 670	787 048
Prest payées Exercice sur Exercices ant.	-266 445	-253 882
Prov .Sinistres à la Cloture sur Exercices ant	-473 488	-482 004
<b>Bonis/Malis</b>	<b>35 737</b>	<b>51 162</b>

Montants nets de recours encaissés ou prévus et comprenant les frais de gestion et la PSNEM

**1.9 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

a) Compte de régularisation Article 23 du décret n°83-1020 du 29 novembre 1983 alinéas 3 et 4

**COMPTES DE REGULARISATION ACTIF**

Libellé	31/12/14	31/12/13
Coupons courus non échus Oblig-TCN	11 995	12 171
Interets courus non échus des prêts	0	0
<b>INTERETS ET LOYERS ACQUIS NON ECHUS</b>	<b>11 995</b>	<b>12 171</b>
Frais d'acquisition d'assurance reportés	17 847	17 163
<b>FRAIS D'ACQUISITION REPORTEES</b>	<b>17 847</b>	<b>17 163</b>
Frais acquisition immeubles batis	0	0
Différences des prix de remboursement à recevoir	2 712	2 048
Charges d'avance Frais généraux	883	759
Amort frais acquisition immeubles batis	0	0
<b>AUTRES COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>3 595</b>	<b>2 806</b>
<b>TOTAL COMPTES DE REGULARISATION ACTIF</b>	<b>33 436</b>	<b>32 140</b>

**COMPTES DE REGULARISATION PASSIF**

Libellé	31/12/14	31/12/13
Amortissement différence prix de remboursement	880	904
<b>TOTAL COMPTES DE REGULARISATION PASSIF</b>	<b>880</b>	<b>904</b>



1.9 b)

**Avoirs et engagements par devise (contre-valeur en Euro)**

	BILAN 31/12/2014			BILAN 31/12/2013		
	ACTIF		Dif de Conv	ACTIF		Dif de Conv
	en DEV	en EUR		en DEV	en EUR	
	Actualisé	Histo		Actualisé	Histo	
					en EUR	
FRANC SUISSE	3 908	3 908	0	3 841	3 841	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 908</b>	<b>3 908</b>	<b>0</b>	<b>3 841</b>	<b>3 841</b>	<b>0</b>

1.10

**ENGAGEMENTS HORS BILAN**

ENGAGEMENTS RECUS	Montants 2014		Engagements à l'égard des dirigeants	Engagements à l'égard des entreprises liées	Engagements à l'égard des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	Autres
OP. INST A TERME ENGAGEMENTS RECUS		0				
CAUTIONS BANCAIRES RECUES		61				61
VALEURS RECUES EN NANTISSEMENT GSA		142 984		52 340		90 644
VALEURS REMISES CAISSES LOCALES		6 596				6 596
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	149 641					
	<b>149 641</b>	<b>149 641</b>	0	52 340	0	97 301

ENGAGEMENTS DONNES	Montants 2014		Engagements à l'égard des dirigeants	Engagements à l'égard des entreprises liées	Engagements à l'égard des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	Autres
OP. INST A TERME - ENGAGEMENTS DONNES		0				
CAUTIONS BANCAIRES		2 938			610	2 328
GARANTIES FINANCIERES		3 279		192	129	2 958
NANTISSEMENTS TITRES						
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	6 217					
	<b>6 217</b>	<b>6 217</b>	0	192	739	5 286

1,11

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

En K€

	01/01/2014	Affectation Résultat 2013	Proposition affectation Résultat 2014	31/12/2014
Report à nouveau	0	37 204	38 276	75 480
Réserves générales	14 654	0	0	14 654
Fonds de solidarité	12 736	865	945	14 546
<b>Résultat</b>		<b>38 069</b>	<b>39 221</b>	

# ANNEXE au 31-12-2014

## Détail de certains postes du COMPTE DE RESULTAT



Exercice du 1er janvier au 31 Déc 2014

**COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE**

	Réf - ANNEXE	Opérations brutes	Cessions & Rétrocessions	31/12/14	31/12/13
<b>1 Primes acquises :</b>	<b>2.0</b>	<b>784 798</b>	<b>310 188</b>	<b>474 611</b>	<b>441 367</b>
1a Primes		788 241	308 904	479 337	444 480
1b Variations des PNA et REC		-3 442	1 284	-4 726	-3 113
<b>2 Produits des placements alloués</b>		<b>17 889</b>		<b>17 889</b>	<b>24 552</b>
<b>3 Autres produits techniques</b>		<b>24 949</b>		<b>24 949</b>	<b>22 797</b>
<b>4 Charges des sinistres :</b>		<b>-510 643</b>	<b>-162 266</b>	<b>-348 377</b>	<b>-341 922</b>
4a Prestations et frais payés	<b>2.3</b>	-538 631	-197 184	-341 447	-330 831
4b Charges des provisions pour sinistres		27 988	34 918	-6 930	-11 091
<b>5 Charges des autres provisions techniques</b>		<b>-15 198</b>	<b>-13 130</b>	<b>-2 069</b>	<b>-10 624</b>
<b>6 Participation aux résultats</b>					
<b>7 Frais d'acquisition et d'administration :</b>		<b>-136 897</b>	<b>-46 251</b>	<b>-90 646</b>	<b>-83 935</b>
7a Frais d'acquisition	<b>2.3</b>	-129 265		-129 265	-126 542
7b Frais d'administration	<b>2.3</b>	-7 632		-7 632	-7 538
7c Commissions reçues des réassureurs			-46 251	46 251	50 145
<b>8 Autres charges techniques</b>	<b>2.3</b>	<b>-20 199</b>		<b>-20 199</b>	<b>-19 761</b>
<b>9 Variation de la provision pour égalisation</b>		<b>-3 600</b>		<b>-3 600</b>	<b>1 176</b>
<b>Résultat Technique de l'assurance Non-Vie</b>	<b>2.7</b>	<b>141 097</b>	<b>88 540</b>	<b>52 557</b>	<b>33 650</b>

**COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE**

	Réf - ANNEXE	31/12/14	31/12/13
<b>1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie</b>		<b>52 557</b>	<b>33 650</b>
<b>2 Résultat technique de l'assurance Vie</b>			
<b>3 Produits des placements :</b>		<b>43 914</b>	<b>60 070</b>
3a Revenus des placements	<b>2.1</b>	37 568	36 740
3b Autres produits des placements		4 762	7 002
3c Profits provenant de la réalisation des placemts		1 584	16 327
<b>4 Produits des placements alloués</b>			
<b>5 Charges des placements :</b>		<b>-8 541</b>	<b>-14 784</b>
5a Frais de gestion interne et externe des placement	<b>2.2</b>	-4 070	-4 130
5b Autres charges des placements		-3 036	-2 933
5c Pertes provenant de la réalisation des placements		-1 435	-7 721
<b>6 Produits des placements transférés</b>		<b>-17 889</b>	<b>-24 552</b>
<b>7 Autres produits non techniques</b>	<b>2.3</b>	<b>3 284</b>	<b>2 229</b>
<b>8 Autres charges non techniques</b>	<b>2.3</b>	<b>-9 668</b>	<b>-11 387</b>
<b>9 Résultat exceptionnel :</b>		<b>767</b>	<b>5 392</b>
9a Produits exceptionnels	<b>2.4</b>	5 525	7 635
9b Charges exceptionnelles		-4 758	-2 242
<b>10 Participation des salariés</b>		<b>-1 047</b>	<b>-459</b>
<b>11 Impôts sur les bénéfices</b>		<b>-24 156</b>	<b>-12 089</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>39 221</b>	<b>38 069</b>

2.0

VENTILATION DES PRIMES BRUTES ACQUISES

En K€

	2014	2013
<b>PRIMES BRUTES ACQUISES</b>		
Assurance directe en France	784 798	762 245
Assurance directe U. E. hors France		
Assurance directe hors U. E.		
<b>TOTAL</b>	<b>784 798</b>	<b>762 245</b>

<u>PRODUITS DES PLACEMENTS</u>	31/12/2014	31/12/2013
REVENUS ACTIONS & T.NON COTES	4 637	3 963
REVENUS DES OBLIGATIONS	22 312	22 222
REVENUS DES TCN	495	203
AUTRES PLACEMENTS REVENUS	1 449	853
IMMOBILIERS REMUNERATION	8 621	9 483
COMPTES COURANTS	54	16
<b>Revenus des placements</b>	<b>37 568</b>	<b>36 740</b>
INTERETS BANCAIRES	1 291	1 360
PRODUIT DIF PRIX REMBOURSEMENT	702	670
REPRISE PROVISIONS/ DEPREC. PLACEMENTS	2 769	4 972
INTERETS RETARD CLIENTS	0	0
<b>Autres produits des placements</b>	<b>4 762</b>	<b>7 002</b>
PLUS VALUES REALISEES	1 415	10 926
REPRISE RESERVE DE CAPITALISATION	103	5 390
PROFIT DE CHANGE REALISE	67	11
REPRISE PROV.PERTE DE CHANGE	0	0
<b>Profits provenant de la réalisation des placements</b>	<b>1 584</b>	<b>16 327</b>
<b>TOTAL</b>	<b>43 914</b>	<b>60 070</b>

<u>CHARGES DES PLACEMENTS</u>	31/12/2014	31/12/2013
CHARGES FINANCIERES	-2 706	-2 601
CHARGES IMMOBILIERES	-1 364	-1 529
<b>Frais de gestion des placements et frais financiers</b>	<b>-4 070</b>	<b>-4 130</b>
DOT AUX AMORT FRS ACQUIS.IMMEUBLES	0	0
DOT AUX AMORT DES IMMEUBLES	-1 892	-1 792
DOT AMORT DIF PRIX REMBOURSEMENTS	-193	-251
DOT PROV/DEPRECIATION PLACEMENTS	-950	-890
DOT PROV / PERTE DE CHANGE LATENTE	0	0
<b>Autres charges de placements</b>	<b>-3 036</b>	<b>-2 933</b>
MOINS VALUES REALISEES	-1 435	-7 297
DOT RESERVE DE CAPITALISATION	0	-364
PERTES DE CHANGE REALISEES	0	-60
<b>Pertes provenant de la réalisation des placements</b>	<b>-1 435</b>	<b>-7 721</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-8 541</b>	<b>-14 784</b>

Produits des placements transférés		
Produits des placements transférés au résultat Technique	-17 889	24 552

2.1 - 2.2

VENTILATION DES PRODUITS DES PLACEMENTS

	Entreprises Liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	TOTAL
REVENUS ACTIONS & T.NON COTES	72	692	3 873	4 637
REVENUS DES OBLIGATIONS	0	0	22 312	22 312
REVENUS DES TCN	0	0	495	495
REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS	0	0	1 449	1 449
REVENUS IMMOBILIERS	0	1 742	6 879	8 621
REMUNERATION COMPTES COURANTS	0	54	0	54
<b>Revenus des placements</b>	<b>72</b>	<b>2 488</b>	<b>35 009</b>	<b>37 568</b>
INTERETS BANCAIRES	0	0	1 291	1 291
PRODUIT DIF PRIX REMBOURSEMENT	0	0	702	702
REPRISE PROVISIONS/ DEPREC. PLACEMENTS	0	37	2 732	2 769
<b>Autres produits des placements</b>	<b>0</b>	<b>37</b>	<b>4 725</b>	<b>4 762</b>
PLUS VALUE REALISEES	0	0	1 415	1 415
REP RESERVE DE CAPITALISATION	0	0	103	103
PROFIT DE CHANGE REALISE	0	0	67	67
REP PROV PERTES DE CHG	0	0	0	0
INTERETS RETARD CLIENTS	0	0	0	0
<b>Profits provenant de la réalisation des placements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 584</b>	<b>1 584</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS DES PLACEMENTS</b>	<b>72</b>	<b>2 524</b>	<b>41 319</b>	<b>43 914</b>

VENTILATION DES CHARGES DE PLACEMENTS

	Entreprises Liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	TOTAL
CHARGES FINANCIERES	0	0	2 706	2 706
CHARGES IMMOBILIERES	0	1	1 363	1 364
<b>Frais de gestion des placements et frais financiers</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>4 069</b>	<b>4 070</b>
DOT AUX AMORT FRs ACQUIS.IMMEUBLES	0	0	0	0
DOT AUX AMORT DES IMMEUBLES	0	0	1 892	1 892
DOT AMORT DIF PRIX REMBOURSEMENTS	0	0	193	193
DOT PROV/DEPRECIATION PLACEMENTS	0	950	0	950
DOT PROV PERTES DE CHG LATENTES	0	0	0	0
<b>Autres charges de placements</b>	<b>0</b>	<b>950</b>	<b>2 086</b>	<b>3 036</b>
MOINS VALUES REALISEES	0	2	1 433	1 435
DOT RESERVE DE CAPITALISATION	0	0	0	0
PERTES DE CHANGE REALISEES	0	0	0	0
<b>Pertes provenant de la réalisation des placements</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1 433</b>	<b>1 435</b>
<b>TOTAL DES CHARGES DES PLACEMENTS</b>	<b>0</b>	<b>953</b>	<b>7 588</b>	<b>8 541</b>

Produits des placements transférés au résultat Technique	17 889
---	--------



2.3

a)

**REPARTITION DES FRAIS GENERAUX PAR DESTINATION**

DETAIL DES CHARGES	
<b>CHARGES DIRECTES</b>	<b>1 555</b>
<b>Sous-total I</b>	<b>1 555</b>
<b>CHARGES PAR NATURE A REPARTIR</b>	
90 Frais généraux sur ant	-257
91 Services extérieurs	34 288
92 Autres services extérieurs	25 566
93 Impôts et taxes	19 331
94 Charges de personnel	109 608
95 Autres ch.de gest.courante	349
96 Commissions	1 587
97 Prestations bancaires	1 243
98 Dot amort & prov	6 723
Récupérations	0
<b>Sous-total II</b>	<b>198 438</b>
<b>CHARGES DIRECTES</b>	
642096 Frs acquis reportés à la clot.	-17 847
642097 Frs acquis reportés à l'ouv.	17 163
<b>Sous-total III</b>	<b>-683</b>
<b>Total</b>	<b>199 310</b>

**REPARTITION**

<i>Destinations</i>	<i>Montants</i>	<i>%</i>
<i>Frais d'Acquisition</i>	127 841	64,42%
<i>Frais d'Administration</i>	7 080	3,57%
<i>Charges des Placements</i>	1 140	0,57%
<i>Gestion des Sinistres</i>	33 339	16,80%
<i>Autres Ch Techniques</i>	20 199	10,18%
<i>Autres Ch non Techniques</i>	8 840	4,45%
<b>Total Charges Réparties</b>	<b>198 438</b>	<b>100,00%</b>

\*\*\*\*\*

b)

**VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL**

	31/12/14	31/12/13
SALAIRES	71 953	69 818
CHARGES SOCIALES	37 794	36 237
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>109 747</b>	<b>106 056</b>
IMPOTS ET TAXES LIES	11 908	11 571
<b>IMPOTS ET TAXES LIES</b>	<b>11 908</b>	<b>11 571</b>
<b>TOTAL</b>	<b>121 655</b>	<b>117 626</b>

2.4

**ANALYSE DU RESULTAT EXCEPTIONNEL**

En K€

	31/12/14	31/12/13
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
PENALITES ET AMENDES	-7	-194
CREANCES IRRECOUVRABLES	-82	-20
PERTES EXCEPTIONNELLES DE L'EXERCICE	-485	-284
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR ANT	-64	-1 283
<b>Total des Charges Exceptionnelles</b>	<b>-638</b>	<b>-1 781</b>
*****		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS DE L'EXERCICE	4 820	3 815
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR COTISATIONS	38	25
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR ANT	104	496
<b>Total des Produits Exceptionnels</b>	<b>4 962</b>	<b>4 337</b>
*****		
<b>PROVISIONS EXCEPTIONNELLES</b>		
MOUVEMENTS PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-3 558	2 836
<b>Total des Variations de Provisions Exceptionnelles</b>	<b>-3 558</b>	<b>2 836</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		
	<b>767</b>	<b>5 392</b>

**ANALYSE DES CHARGES ET PRODUITS NON TECHNIQUES**

Les produits et charges non techniques enregistrent les commissions reçues par GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, pour son activité de distributeur d'opérations autres que d'Assurance (Groupama Banque, autres).

2.5

**AUTRES INFORMATIONS**

**EFFECTIF DE LA CAISSE REGIONALE**

	<b>31/12/14</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 999</b>
<b>PERSONNEL COMMERCIAL</b>	<b>1 178</b>
<b>CADRES</b>	<b>152</b>
<b>NON CADRES</b>	<b>1 026</b>
<b>AUTRE PERSONNEL</b>	<b>821</b>
<b>DIRECTION</b>	<b>16</b>
<b>CADRES</b>	<b>259</b>
<b>NON CADRES</b>	<b>546</b>

## RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES

Période : 12/2014								
Libellé ligne	Rub min	DOM.CORPORELS CONT. INDIV. (cat 20)	DOM.CORPORELS CONT. COLL. (cat 21)	AUTOMOBILE R.C (Cat.22)	AUTOMOBILE DOMMAGES (Cat.23)	AUTOMOBILE TOTAL (Cat.22-23)	DOM. AUX BIENS PARTICULIERS (Cat.24)	DOM. AUX BIENS PROFESSIONNELS (Cat.25)
1 Primes acquises	01	256 694	11 935	97 087	112 064	209 150	101 273	55 756
1a. Primes	02	257 737	11 923	97 630	112 194	209 824	102 437	56 094
1b. Variation des primes non acquises	03	1 043	-12	543	130	674	1 164	338
2 Charges des prestations	04	201 050	10 055	75 831	83 847	159 677	50 436	26 935
2a. Prestations et frais payés	05	177 603	12 450	72 744	85 107	157 851	60 501	32 740
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	06	23 447	-2 395	3 087	-1 260	1 826	-10 065	-5 805
<b>A SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>07</b>	<b>55 644</b>	<b>1 880</b>	<b>21 256</b>	<b>28 217</b>	<b>49 473</b>	<b>50 837</b>	<b>28 821</b>
5 Frais d'acquisition	09	54 190	1 537	14 079	16 282	30 362	14 671	8 107
6 Autres charges de gestion nettes	10	-10 731	267	2 471	2 843	5 313	2 593	1 423
<b>B CHARGES D'ACQUISITION</b>	<b>11</b>	<b>43 459</b>	<b>1 804</b>	<b>16 550</b>	<b>19 125</b>	<b>35 675</b>	<b>17 264</b>	<b>9 530</b>
7 Produits des placements	13	6 047	319	4 143	1 029	5 173	1 702	1 773
8 Participation aux résultats	14							
<b>C SOLDE FINANCIER</b>	<b>15</b>	<b>6 047</b>	<b>319</b>	<b>4 143</b>	<b>1 029</b>	<b>5 173</b>	<b>1 702</b>	<b>1 773</b>
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	76 886	3 062	38 214	44 053	82 268	44 803	22 578
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	50 826	3 320	31 190	31 111	62 301	22 361	12 111
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20							
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	6 713	-715	-4 232	-2 951	-7 183	-5 035	-3 039
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22							
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23							
13 Commissions reçues des réassureurs	24	9 362	446	5 746	6 424	12 170	7 815	4 746
<b>D SOLDE DE REASSURANCE</b>	<b>25</b>	<b>-9 985</b>	<b>-11</b>	<b>-5 510</b>	<b>-9 469</b>	<b>-14 980</b>	<b>-19 662</b>	<b>-8 760</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)</b>	<b>27</b>	<b>8 247</b>	<b>384</b>	<b>3 339</b>	<b>652</b>	<b>3 991</b>	<b>15 613</b>	<b>12 304</b>
HORS-COMPTE								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	29 460	153	18 540	18 691	37 231	22 905	7 044
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	28 417	165	17 997	18 561	36 558	21 741	6 705
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	114 451	6 379	269 410	27 937	297 346	69 189	83 723
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	98 864	7 777	270 834	28 688	299 522	83 924	90 134
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	205 919	9 133	48 798		48 798	16 697	678
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	198 059	10 129	44 286	510	44 796	12 027	72

## RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES

Période : 12/2014								
Libellé ligne	Rub min	DOM. AUX BIENS AGRICOLES (Cat.26)	DOM. AUX BIENS RECAPITULAT. (Cat.24-26)	CATASTROPHES NATURELLES (Cat.27)	RC GENERALE (Cat.28)	PROTECTION JURIDIQUE (Cat.29)	ASSISTANCE (Cat.30)	PERTES PECUN. DIVERSES. (Cat.31)
1 Primes acquises	01	73 729	230 758	20 085	3 752	9 487	15 751	235
1a. Primes	02	73 774	232 305	20 192	3 690	9 528	15 900	234
1b. Variation des primes non acquises	03	45	1 547	107	-62	41	149	-1
.								
2 Charges des prestations	04	44 538	121 909	3 090	294	5 014	6 642	31
2a. Prestations et frais payés	05	60 397	153 638	1 800	1 017	5 418	6 504	57
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	06	-15 859	-31 729	1 290	-723	-404	138	-26
<b>A SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>07</b>	<b>29 191</b>	<b>108 849</b>	<b>16 995</b>	<b>3 458</b>	<b>4 473</b>	<b>9 109</b>	<b>204</b>
5 Frais d'acquisition	09	10 701	33 479	2 930	533	1 380	2 283	34
6 Autres charges de gestion nettes	10	1 865	5 881	514	91	242	403	6
<b>B CHARGES D'ACQUISITION</b>	<b>11</b>	<b>12 566</b>	<b>39 360</b>	<b>3 444</b>	<b>624</b>	<b>1 622</b>	<b>2 686</b>	<b>40</b>
7 Produits des placements	13	873	4 348	100	84	196	6	3
8 Participation aux résultats	14							
.								
<b>C SOLDE FINANCIER</b>	<b>15</b>	<b>873</b>	<b>4 348</b>	<b>100</b>	<b>84</b>	<b>196</b>	<b>6</b>	<b>3</b>
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	43 478	110 859	14 364	1 506	3 754	12 591	74
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	34 022	68 493	1 211	327	1 884	6 148	21
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20							
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	-10 913	-18 986	-478	-506	-159	126	-9
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22							
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23							
13 Commissions reçues des réassureurs	24	7 530	20 091	760	447	586	1 575	21
<b>D SOLDE DE REASSURANCE</b>	<b>25</b>	<b>-12 839</b>	<b>-41 261</b>	<b>-12 871</b>	<b>-1 238</b>	<b>-1 443</b>	<b>-4 742</b>	<b>-41</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)</b>	<b>27</b>	<b>4 659</b>	<b>32 576</b>	<b>780</b>	<b>1 680</b>	<b>1 604</b>	<b>1 687</b>	<b>126</b>
.								
HORS-COMPTE								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	1 138	31 087	3 058	744	1 222	3 123	48
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	1 093	29 540	2 951	806	1 181	2 974	49
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	45 997	198 910	3 130	1 628	7 687	4 082	68
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	61 578	235 637	3 832	3 277	8 091	3 944	94
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	5 763	23 138	1 992	984			
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	6 041	18 140		59			

## RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES

								Période : 12/2014
Libellé ligne	Rub min	TRANSPORTS (Cat.34)	CONSTRUCTION DOMMAGES (Cat.35)	CONSTRUCTION RESP. CIVILE (Cat.36)	CREDIT (Cat.37)	CAUTION (Cat.38)	ACCEPTATIONS (NON VIE) (Cat.39)	TOTAL
1 Primes acquises	01	2 415	700	10 514			13 323	784 798
1a. Primes	02	2 373	700	10 514			13 323	788 241
1b. Variation des primes non acquises	03	-42						3 443
2 Charges des prestations	04	1 142	28	6 282			14 230	529 442
2a. Prestations et frais payés	05	1 179	417	6 678			14 021	538 631
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	06	-37	-389	-396			209	-9 189
<b>A SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>07</b>	<b>1 273</b>	<b>672</b>	<b>4 232</b>			<b>-907</b>	<b>255 356</b>
5 Frais d'acquisition	09	352	99	1 533			552	129 265
6 Autres charges de gestion nettes	10	60	17	267			553	2 883
<b>B CHARGES D'ACQUISITION</b>	<b>11</b>	<b>412</b>	<b>116</b>	<b>1 800</b>			<b>1 105</b>	<b>132 148</b>
7 Produits des placements	13	9	84	1 521				17 889
8 Participation aux résultats	14							
<b>C SOLDE FINANCIER</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>84</b>	<b>1 521</b>				<b>17 889</b>
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	950	242	3 632				310 188
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	436	75	2 142				197 184
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20							
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	-13	-168	-409				-21 788
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22							
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23							
13 Commissions reçues des réassureurs	24	152	42	599				46 252
<b>D SOLDE DE REASSURANCE</b>	<b>25</b>	<b>-375</b>	<b>-293</b>	<b>-1 300</b>				<b>-88 540</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)</b>	<b>27</b>	<b>495</b>	<b>347</b>	<b>2 653</b>			<b>-2 012</b>	<b>52 557</b>
. HORS-COMPTE								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	117						106 243
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	159						102 800
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	262	3 546	72 402			37 792	747 683
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	299	3 936	72 798			37 600	775 670
18 Autres provisions techniques (clôture)	34						510	290 474
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35						493	271 675

## IV/ RAPPORTS COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport général	Page 120
Rapport spécial	Page 126

# **Groupama Rhône-Alpes Auvergne**

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2014



**ERNST & YOUNG et Autres**

TOUR OXYGENE - 10-12, BOULEVARD MARIUS VIVIER MERLE  
69393 LYON CEDEX 03  
TEL : +33 (0) 4 78 63 16 16

**MAZARS**

LE PREMIUM – 131, BOULEVARD DE STALINGRAD  
69624 VILLEURBANNE CEDEX  
TEL : +33 (0) 4 26 84 52 52

# **Groupama Rhône-Alpes Auvergne**

Siège Social : 50, rue de Saint Cyr, 69009 LYON  
Caisse Régionale d'Assurance Mutuelle Agricole  
régie par le Code des Assurances  
N° Siren : 779 838 366

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2014

ERNST & YOUNG et Autres

MAZARS

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la caisse régionale Groupama Rhône-Alpes Auvergne, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse régionale à la fin de cet exercice.

## **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance à l'actif et au passif des comptes de votre caisse régionale sont estimés selon des modalités réglementaires et sur la base de données statistiques et de techniques actuarielles, notamment les provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 1.2, 1.4 et 1.5 aux états financiers.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience de la caisse régionale, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- Les notes 3.1, 3.2, 3.3 et 3.4 aux états financiers exposent les méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs immobiliers et financiers. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre caisse régionale, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans ces notes aux états financiers.

La provision pour dépréciation à caractère durable portant sur le portefeuille titres relevant de l'article R. 332-20 du Code des assurances est évaluée selon les modalités relatées dans la note 3.4 de l'annexe. Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre caisse régionale à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaires de notre part.

Nous avons examiné les analyses effectuées par votre caisse régionale sur les risques éventuels attachés aux actifs relevant de l'article R. 332-19 du Code des assurances (valeurs mobilières à revenu fixe), et nous avons apprécié les hypothèses retenues pour leur valorisation et leur traitement comptable.

Les titres de participation sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 3.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

*Fait à Lyon et Villeurbanne, le 24 mars 2015*

Les Commissaires aux Comptes

**MAZARS**

---



Eric Gonzalez

---

**ERNST & YOUNG  
et Autres**



Philippe Duchêne

---

**Groupama Rhône-Alpes Auvergne**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le  
31 décembre 2014

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions réglementées**

**MAZARS**  
Le Premium  
131, boulevard de Stalingrad  
69624 Villeurbanne Cedex  
S.A. au capital de € 1.886.008

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Lyon

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **Grouppama Rhône-Alpes Auvergne**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre caisse régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues aux articles 25 et 29 de vos statuts relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 322-57 du Code des assurances.

## Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application des articles 25 et 29 de vos statuts, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Ces conventions sont présentées dans les tableaux 1 et 2 du présent rapport :

- Le tableau 1 présente les prêts et les comptes courants rémunérés et non rémunérés.
- Le tableau 2 présente les autres opérations relevant de conventions.

**TABLEAU 1**

*Comptes courants non rémunérés*

Sociétés concernées	Solde pour votre caisse régionale au 31 décembre 2014 en euros
SCIMA GFA	81.072,47

*Comptes courants rémunérés*

Sociétés concernées	Solde pour votre caisse régionale au 31 décembre 2014 en euros	Intérêts de l'exercice 2014 en euros
S.C.I. Pipact	392.528,89	3.546,66
S.C.I. Gambetta	227.962,35	1.912,04
S.C.I. du Saquin	0,00	0,00
S.C.I. Boutmic Allier	314.812,74	4.066,21
S.C.I. Château de Pizay	0,00	6.630,12
Ste Forestière Groupama	-121.287,42	-1.095,89
Groupama Participation	33.229,17	148,46

**TABLEAU 2**

*Autres opérations relevant de conventions*

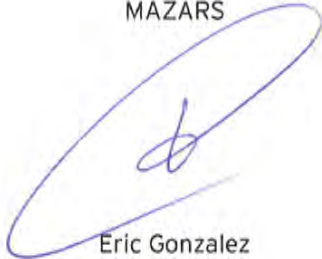
Sociétés concernées	Nature, objet et modalités des conventions	Montant en euros
Caisses locales	Réserves gérées par votre caisse régionale pour le compte des caisses locales :	
	En cours	70.091.505,92
	Intérêts	1.119.550,50



Villeurbanne et Lyon, le 24 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Eric Gonzalez

ERNST & YOUNG et Autres



Philippe Duchêne

## V/ RAPPORT SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Rapport

Page 131

# RAPPORT SUR LE CONTRÔLE INTERNE 2014

---



**Groupama**  
Rhône-Alpes Auvergne

---

**GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE - 50, RUE DE SAINT CYR - 69009 LYON  
ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES**

**GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE**  
**RAPPORT ART. R336-1**  
**du Code des Assurances**  
**2015 portant sur l'Année 2014**

*Approuvé et validé par le Conseil d'Administration de  
GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE du 27/02/2015*

**RAPPORT 2015 (ART. R336-1 DU CODE DES ASSURANCES)**  
**de GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE**

---

**TABLE DES MATIERES**

<b>1. TRAVAUX DU CONSEIL ET POUVOIR DU DIRECTEUR GENERAL.....</b>	<b>2</b>
1.1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration .....	2
1.2. - Pouvoirs du Directeur Général .....	3
<b>2. DESCRIPTION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE .....</b>	<b>4</b>
2.1. Les objectifs, la méthodologie, la position et l'organisation générale du contrôle interne au sein de l'entreprise ; les mesures prises pour assurer l'indépendance et l'efficacité du contrôle interne et notamment la compétence et l'expérience des équipes chargées de le mettre en œuvre, ainsi que les suites données aux recommandations des personnes ou instances chargées du contrôle interne.....	6
2.2. Les procédures permettant de vérifier que les activités de l'entreprise sont menées selon les politiques et stratégies établies par les organes dirigeants et les procédures permettant de vérifier la conformité des opérations d'assurance aux dispositions législatives et réglementaires.....	8
2.3. Les méthodes utilisées pour assurer la mesure, l'évaluation et le contrôle des placements, en particulier en ce qui concerne l'évaluation de la qualité des actifs et de la gestion actif-passif, le suivi des opérations sur instruments financiers à terme et l'appréciation des performances et des marges des intermédiaires financiers utilisés.....	16
2.4. Le dispositif interne de contrôle de la gestion des placements, ce qui inclut la répartition interne des responsabilités au sein du personnel, les personnes chargées d'effectuer les transactions ne pouvant être également chargées de leur suivi, les délégations de pouvoir, la diffusion de l'information, les procédures internes de contrôle ou d'audit. ....	18
2.5. Les procédures et dispositifs permettant d'identifier, d'évaluer, de gérer et de contrôler les risques liés aux engagements de l'entreprise et de détenir des capitaux suffisants pour ces risques, ainsi que les méthodes utilisées pour vérifier la conformité des pratiques en matière d'acceptation et de tarification du risque, de cession en réassurance et de provisionnement des engagements réglementés à la politique de l'entreprise dans ces domaines, définie dans les rapports mentionnés à l'article L. 322-2-4 et à l'article R. 336-5. ....	20
2.6. Les mesures prises pour assurer le suivi de la gestion des sinistres, le suivi des filiales, la maîtrise des activités externalisées et des modes de commercialisation des produits de l'entreprise, et les risques qui pourraient en résulter.....	24
2.7. Les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable.....	25
<b>3. INFORMATIONS FINANCIERES.....</b>	<b>28</b>
<b>ANNEXE SPECIFIQUE AU RAPPORT R336-1 DE 2015 CONCERNANT LE RESPECT DES REGLES DE PROTECTION DE LA CLIENTELE.....</b>	<b>29</b>

Le Conseil d'Administration de GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne a validé, lors de la séance du 27 Février 2015, le rapport requis par l'article R336-1 du code des assurances. Ce rapport décrit notamment le dispositif de contrôle interne en vigueur en 2014.

## **1. TRAVAUX DU CONSEIL ET POUVOIR DU DIRECTEUR GENERAL**

### **1.1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice 2014 : Les 10 Janvier, 28 Février, 09 Avril, 13 Juin, 12 Septembre et 07 Novembre 2014.

Sur l'ensemble de l'année, l'assiduité des membres du Conseil d'Administration a atteint **95 %**

Conformément aux usages, les administrateurs sont convoqués au moins 15 jours avant la réunion.

Le secrétariat du Conseil est assuré par le Directeur Général, assisté de la Directrice de l'Institutionnel et de la Communication.

Les travaux du Conseil d'Administration sont préparés par :

- Le Bureau, composé de 13 Membres et de la Direction Générale.

En 2014, le Bureau du Conseil s'est réuni à 5 reprises : Les 14 Février, 23 Mai, 11 Juillet, 03 Octobre et 05 Décembre 2014.

- Et, depuis AVRIL 2014 avec la mise en place de la nouvelle gouvernance de la Caisse Régionale, par 4 Comités : Comité Audit des Comptes, Comité des Risques, Comité des Rémunérations et Comité des Nominations, et plusieurs groupes de travail.

Au cours de chacune des séances dudit Conseil, et outre l'approbation du procès-verbal de la séance précédente, il est fait état des faits marquants intervenus depuis la précédente réunion dans le chapitre "Informations nationales et régionales" ; par ailleurs, une synthèse des travaux du Bureau du Conseil est présentée par le Président et une synthèse des travaux des Comités, Commissions et groupes de travail par le Président de chacune de ces Instances.

Enfin, un point de situation sur l'activité (suivi des résultats techniques et commerciaux) fait systématiquement l'objet d'une information, avec données chiffrées à l'appui.

Outre les validations des plans annuels concernant les activités commerciales, techniques, financières et institutionnelles, les principales décisions du Conseil ont porté, notamment, sur :

- Les perspectives de résultat 2013.
- L'évolution de l'Organisation de l'Entreprise.
- L'évolution de la Gouvernance (10/01/2014 et 28/02/2014)
- Le projet d'organisation de l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale et des Assemblées Générales des Fédérations Départementales de Caisses Locales 2014.
- La mise en application des dispositions légales instituant l'organe central GROUPAMA SA.
- La mise à jour des seuils de réassurance des Caisses Locales.
- La présentation des ambitions 2014.
- L'intervention du Président National (M. DAGES).
- La présentation des Campagnes de Communication.
- La situation de La Bressane (09 Avril 2014, 13 Juin 2014, 12 Septembre 2014, 07 Novembre 2014).
- L'élection du Président, des Présidents Délégués, du Bureau, tirage au sort des tiers sortants, nomination des censeurs.
- L'organisation des Comités, groupes de travail et modalités de pilotage.
- Le Baromètre Opinion Groupe.
- Le Dossier "Tarifs 2015".
- L'information des dettes hybrides du Groupe.
- La Mesure de la Campagne Corporate et des Partenariats.
- La proposition de formation des Administrateurs dans la perspective de Solvabilité II.

Le tableau, ci-dessous, récapitule l'objet des Comités et les dates des réunions au cours de l'exercice 2014.

<b>COMITES</b>	<b>OBJET</b>	<b>DATES</b>
Comité des Risques	Traite de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des Risques Majeurs de l'Entreprise (RME), liés aux activités.	07/02/2014 06/06/2014 02/10/2014
Comité d'Audit des Comptes	Assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des comptes.	14/02/2014 04/09/2014
Comité des Rémunérations	Est chargé d'assurer le suivi des questions relatives à la rémunération et aux indemnités des mandataires sociaux.	28/02/2014 08/04/2014 05/12/2014
Comité des Nominations	NEANT	NEANT

Le rapport de solvabilité, ainsi que les éléments préparatoires aux comptes de l'exercice 2014 ont été présentés au Comité d'Audit des Comptes du 30 Janvier 2015 en présence des Commissaires aux Comptes. Les comptes 2014 ont été soumis au Conseil d'Administration de GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE, par son Directeur Général, le 27 Février 2015, le projet de rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, ainsi que le rapport de Solvabilité prévu à l'article 67 de la loi du 3 Juillet 1998.

Le texte des résolutions de l'Assemblée Générale, qui se tiendra le 08 Avril 2015, a été préparé par le Conseil d'Administration du 27 Février 2015.

## **1.2. - Pouvoirs du Directeur Général**

La Direction Générale de la société est assurée, sous le contrôle du Conseil d'Administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci, par une personne physique nommée par le Conseil en dehors de ses membres et portant le titre de Directeur Général.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Caisse Régionale. Il exerce ces pouvoirs dans les limites de l'objet social, et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration. Il représente la Caisse Régionale dans ses rapports avec les tiers.

Il est responsable civilement et pénalement des actes de sa gestion, conformément aux dispositions législatives en vigueur.

Les Délégations de pouvoirs accordées par le Directeur Général, notamment aux membres du Comité de Direction, ont fait l'objet d'une révision au cours de l'exercice 2014 ; l'ensemble des documents est archivé, d'une part, auprès de la Correspondante "Pouvoirs" (Direction Ressources Humaines) et d'autre part à la DGRCA (Direction Gestion des Risques, de la Conformité et de l'Audit).

## **2. DESCRIPTION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

Le Contrôle Interne de GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE s'inscrit dans le cadre de la démarche engagée, dans ce domaine, par le Groupe. L'organisation et les principes s'appuient sur les travaux du COSO (Committee Of sponsoring Organization) et la nomenclature des risques de l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne).

La mise en place d'un dispositif de contrôle interne complet et efficace constitue, pour GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE, un objectif prioritaire pour :

- Répondre aux obligations réglementaires et tout particulièrement à celles résultant des normes Solvabilité II (Pilier 2).
- Renforcer la sécurité des opérations et la maîtrise du résultat.
- Satisfaire aux obligations réglementaires actuelles, aux exigences en matière de qualité de service et de protection de la clientèle.

Conformément aux préconisations du Groupe concernant les obligations réglementaires résultant de SOLVABILITE II, GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE a mis en œuvre les dispositions suivantes:

- A.** Mise à contribution de l'ensemble des Instances de Pilotage des Risques ; le tableau de synthèse (page 5) récapitule ces instances, le calendrier 2014 des réunions et la composition de ces comités ; toutes les réunions ont fait l'objet d'un compte-rendu afin de tracer les décisions prises.

A noter : La création, en Novembre 2014, d'un Comité des Engagements d'Assurance.

La Politique des Risques de GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE fait l'objet d'une révision annuelle. La version GRAA 2014 de cette politique a été examinée lors du Comité de Pilotage des Risques du 22 Septembre 2014 et par le Comité des Risques du 02/10/2014. Le Conseil d'Administration de GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE du 07 Novembre 2014 a validé ce projet.

- B.** La cartographie documentaire a été mise à jour sur la base d'un fichier de référence fourni par le Groupe. En 2014, cette version de la cartographie documentaire a été complétée et enrichie par les spécificités régionales identifiées par les "propriétaires".

- C.** Les fonctions-clés, définies dans le cadre de Solvabilité II, sont en place au sein de la Direction Gestion des Risques, de la Conformité et de l'Audit (DGRCA), depuis 2011 :

- La fonction "Gestion des Risques"
- La fonction "Contrôle Permanent et Conformité"
- La fonction "Audit" ; cette fonction, créée au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2012, a défini et mis en œuvre le plan d'audit 2014, conformément aux prévisions.

Quant à la fonction "Actuariat", celle-ci est exercée respectivement au sein des Directions Financière et Technique.

- D.** Au titre de la gouvernance "Politique", le Conseil d'Administration de GRAA a mis en place, les Comités suivants :

- Le Comité d'Audit des Comptes, composé de 6 Administrateurs, s'est réuni deux fois (en présence des commissaires aux comptes).
- Le Comité des Risques, composé de 6 Administrateurs, s'est réuni à 3 reprises (en présence des Commissaires aux Comptes).
- Le Comité des Rémunérations, composé de 6 Administrateurs, s'est réuni 3 fois.



## INSTANCES-DE-PILOTAGE-DES-RISQUES-DE-GRAA--ANNEE-2014¶

I N S T A N C E S R E G L E M E N T A I R E S	INSTANCES¶	COMPOSITION¶	FREQUENCE¶	CALENDRIER¶
	COMITE-DE-PILOTAGE- "SOLVABILITE-2"¶	Participants: ¶ → B. SILVA--Président¶ → A. THIVILLIER-(C. VIRIEUX)¶ → M. PRIMPIER--Secrétaire¶ ¶ Experts: ·N. SAID--·C. VIRIEUX--·P. CHOMAT¶	Réunion Mensuelle¶ (selon thématiques)¶	→Lu-28/04/2014¶ →Lu-26/05/2014¶ →Ve-27/06/2014¶
	COMITE-DE-PILOTAGE- DES-RISQUES¶	Participants: ·CODIR¶ ¶ → Président: ··F. THOMINE¶ → Secrétaire: ·M. PRIMPIER¶	Réunion trimestrielle¶ (en amont d'une réunion du CODIR)¶	→Ma-04/02/2014¶ →Lu-02/06/2014¶ →Lu-22/09/2014¶ →Lu-01/12/2014¶
	COMITE¶ RISQUES-FINANCIERS¶	Participants: ¶ → F. THOMINE--Président¶ → B. SILVA¶ → PO. SCHWENNINGER--Secrétaire¶ → M. PRIMPIER¶	Réunion trimestrielle¶	→Ma-04/02/2014¶ →Ma-15/07/2014¶ →Lu-20/10/2014¶ →Lu-15/12/2014¶
	COMITE¶ RISQUES- OPERATIONNELS¶	Participants: ·CODIR¶ → Président: ··F. THOMINE¶ → Secrétaire: ·M. PRIMPIER¶ ¶	Réunion trimestrielle¶ (en amont d'une réunion du CODIR)¶	→Lu-10/02/2014¶ →Lu-28/04/2014¶ →Lu-22/09/2014¶ →Ma-04/11/2014¶
	COMITE¶ RISQUES-ASSURANCE¶	Participants: ·CODIR¶ → Président: ··F. THOMINE¶ → Secrétaire: ·P. CROUZET¶ ¶	Réunion trimestrielle¶ (en amont d'une réunion du CODIR)¶	→Lu-24/03/2014¶ →Lu-19/05/2014¶ →Ma-08/07/2014¶ →Lu-06/10/2014¶
	COMITE-DES- "ENGAGEMENTS- D'ASSURANCE"¶ (création: 11/2014)¶	Participants: ¶ → F. THOMINE--Président¶ → B. SILVA¶ → R. GIRARDEAU¶ → P. MORAND¶ → P. CROUZET¶ → A. THIVILLIER--Secrétaire¶ → M. PRIMPIER-(jusqu'au 28/02/2015)¶ → P. CARTON¶	Réunion bimestrielle¶	→Ve-28/11/2014¶
	S O U S- C O M I T E S	S O U S-C O M I T E S	S O U S-C O M I T E S	S O U S-C O M I T E S
	5/COMITE- PROVISIONNEMENT- et-GESTION-DES- SINISTRES¶	Participants: ¶ → P. CROUZET-(Animateur)¶ → J.P. RABILLOU-(Secrétaire)¶ → A. THIVILLIER¶ → R. CAIRATI-(R. GIRARDEAU)¶ → Ch. DURAND¶ → G. REFOUVELET¶ → H. ABEILLE¶ → M. PRIMPIER¶	Réunion mensuelle¶	→Je-13/02/2014¶ →Ma-18/03/2014¶ →Je-17/04/2014¶ →Ma-13/05/2014¶ →Ma-17/06/2014¶ →Je-17/07/2014¶ →Je-18/09/2014¶ →Je-16/10/2014¶ →Je-20/11/2014¶ →Je-11/12/2014¶
	5/COMITE-RISQUES- SOUSCRIPTION¶	Participants: ¶ → P. CROUZET--Animateur¶ → M. TESSIER-(S. GRIMAUD)--Secrétaire¶ → P. MORAND ou D. SPAULT¶ → A. THIVILLIER ou/et J.P. RABILLOU¶ → R. CAIRATI-(R. GIRARDEAU)¶ → L. GIRAUD¶ → M. PRIMPIER¶	Réunion bimestrielle¶	→Lu-23/06/2014¶ →Me-24/09/2014¶ →Me-26/11/2014¶ ¶

**CODIR** : Comité de Direction composé du Directeur Général, du Directeur Développement, du Directeur Financier, du Directeur des Ressources Humaines, de la Directrice Communication, Institutionnel et des Partenariats du Directeur Entreprises et Collectivités, du Directeur des Opérations d'Assurance, du Directeur Technique et de Pilotage, du Directeur de Projet et du Directeur de la Gestion des Risques, de la Conformité et de l'Audit.

**COMITE DIRECTEUR** : Comité de Direction Elargi, composé des Membres du CODIR et des Directeurs des activités opérationnelles et fonctionnelles (17 personnes au total).

## **2.1. Les objectifs, la méthodologie, la position et l'organisation générale du contrôle interne au sein de l'entreprise ; les mesures prises pour assurer l'indépendance et l'efficacité du contrôle interne et notamment la compétence et l'expérience des équipes chargées de le mettre en œuvre, ainsi que les suites données aux recommandations des personnes ou instances chargées du contrôle interne.**

### **2.1.1. Les objectifs, la méthodologie, la position et l'organisation générale du contrôle interne au sein de l'entreprise**

Les objectifs, la méthodologie et les principes d'organisation du contrôle interne au sein de l'entreprise sont mis en application par GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne selon les termes de la Charte de Contrôle Interne du Groupe.

Les participants au Contrôle Interne :

- Le Comité de Pilotage des Risques (CODIR) : Suit et apprécie l'état du contrôle interne. Il suit l'évolution des risques majeurs et s'assure des réalisations des plans d'amélioration. Il prend les décisions nécessaires à l'amélioration de la maîtrise des risques.
- Les propriétaires de risques (membres du CODIR) : Les Risques identifiés comme Majeurs Entreprise (RME) ont été affectés à des propriétaires, dont la mission est de suivre l'évolution de leurs risques et d'établir les plans d'amélioration devant conduire à une réduction des risques résiduels.

Une synthèse des travaux réalisés en 2014, , ainsi que les orientations retenues pour 2015, ont été actées lors du Comité de Pilotage des Risques du 1er Décembre 2014.

- Les Directions Opérationnelles et Fonctionnelles : Le système de Contrôle Interne de l'entreprise repose sur la prise en charge, par chaque Direction Opérationnelle ou Fonctionnelle, des risques liés à son activité, en l'intégrant à son management dans un suivi individuel des collaborateurs.
- La Direction Gestion des Risques, Conformité et Audit exerce la fonction de Contrôle Permanent telle qu'elle est définie dans la Charte de Contrôle Interne du Groupe. D'une part, elle accompagne les Directions Opérationnelles et Fonctionnelles, ainsi que les propriétaires de risques dans leurs missions de contrôle permanent de 1<sup>er</sup> niveau, et suit les actions d'amélioration et, d'autre part, réalise des actions de contrôle permanent de 2<sup>ème</sup> niveau via des interventions sur site ou avec l'appui d'analyses d'informations résultant de requêtes informatiques. Les résultats sont ensuite commentés dans le cadre des réunions trimestrielles du **Comité des Risques Opérationnels** (CODIR).

### **Les moyens mis en œuvre pour la maîtrise des risques :**

Ils portent sur 4 volets :

- La connaissance par les collaborateurs des risques afférents à leur activité : Actions de sensibilisation, information, formation... ; lettres de mission ; règlement intérieur ; engagement signé par le collaborateur...  
Dans ce domaine et conformément, d'une part, aux exigences règlementaires et, d'autre part, aux préconisations du Groupe, une formation sur "Solvabilité 2" a été dispensée à l'ensemble des collaborateurs de Groupama Rhône-Alpes Auvergne, sous forme d'un e-learning (auto-formation). Au 31 Décembre 2014, le taux de réalisation de cet e-learning s'élève à 93 %.
- La mise en place de moyens de prévention : Normes, procédures, règles, habilitations ou blocages informatiques, séparation des tâches, rotation des postes, ...  
Depuis fin 2012, une attention toute particulière a été apportée au contrôle et au pilotage des HABILITATIONS, notamment dans le domaine des sinistres.

- La surveillance :
  - De la bonne application et du bon fonctionnement du système de maîtrise : Auto-contrôles, contrôles hiérarchiques, alertes informatiques, application des procédures, efficacité des procédures, tests des mesures prises, etc.
  - De l'apparition ou de l'évolution du risque : Requêtes informatiques, veille, alertes, suivi des incidents.
- Le traitement du risque avéré : Conduites à tenir en cas de réalisation du risque, plan de secours...

Ils incluent la mise en œuvre des plans d'actions consécutifs à la revue de la cartographie des risques par le CODIR, dans le cadre du Comité de Pilotage des Risques.

Enfin, et conformément aux préconisations du Groupe, le travail sur la cartographie des processus a été mené à terme en 2013. Cette démarche analytique constitue un préalable à l'appropriation de l'outil communautaire "OROp"(Outil Risques Opérationnels) qui complètera le dispositif déjà opérationnel à Groupama Rhône-Alpes Auvergne depuis 2010 (outil intranet baptisé e-CI).

De plus, et en complément de la révision (annuelle) de la "Politique de Risques de GRAA", une révision de la cartographie documentaire a été réalisée au cours du second semestre 2014. Le référentiel fourni par le Groupe a été complété par les spécificités régionales.

### **2.1.2. Les mesures prises pour assurer l'indépendance et l'efficacité du contrôle interne**

La fonction Contrôle Interne, telle qu'elle est définie dans la Charte de Contrôle Interne Groupe, est prise en compte par la Direction Gestion des Risques, Conformité et Audit. Cette Direction est rattachée au Directeur Général, elle est indépendante des Directions opérationnelles et fonctionnelles de GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE. .

Elle est composée de 9 collaborateurs, y compris une assistante et le responsable. Ils bénéficient, tous, d'une expérience significative dans l'assurance, et pour plusieurs d'entre eux dans le secteur bancaire. Leurs besoins de formation sont analysés annuellement, dans le cadre d'un entretien d'évaluation, et donnent lieu à des plans d'actions personnalisés. Les travaux et échanges dans le cadre des groupes de travail et ateliers, organisés au niveau du Groupe, contribuent à optimiser les savoir-faire et compétences.

La Direction Gestion des Risques, Conformité et Audit, dans sa fonction de Contrôle Permanent, accompagne l'ensemble des Directions Opérationnelles et Fonctionnelles, ainsi que les propriétaires de risques dans leurs travaux sur le Contrôle Interne. Ces travaux s'organisent autour d'un diagnostic de l'environnement de contrôle, de l'actualisation de la cartographie des risques et de l'évaluation des moyens de contrôle.

La cartographie est établie en fonction d'une nomenclature de risques en vigueur dans l'ensemble du Groupe et distingue six grandes familles de risques : Risques financiers, Risques d'assurance, Risques opérationnels, Risques comptables, Risques de pilotage et Risques externes.

Elle vérifie aussi l'application, par les Directions ou Entités concernées, de ses recommandations relatives au déploiement du Contrôle Interne ou à des questions spécifiques, dans le domaine de la Conformité, telles que les procédures de lutte contre le blanchiment, le volet "Informatique et Libertés" et la Protection de la Clientèle.

La Direction Gestion des Risques, Conformité et Audit, au titre de la fonction "Audit Interne", réalise les missions, décidées par la Direction Générale, et définies par celle-ci dans le plan d'audit annuel. Chaque mission d'audit amène à examiner la situation du Contrôle Interne dans le domaine audité ; elle fait l'objet d'un rapport présentant les constats, conclusions et recommandations à la Direction Générale. Un suivi d'audit est réalisé quelques mois après pour vérifier la bonne mise en application des recommandations par l'entité auditée.

Une synthèse des travaux est inscrite à l'ordre du jour du Comité des Risques du 13 Février 2015.

### **2.1.3. Les suites données aux recommandations des personnes ou instances chargées du contrôle interne.**

Le Directeur de la DGRCA rend compte de son activité au Directeur Général. A cette occasion il émet des préconisations, sur l'application des recommandations relatives au déploiement du contrôle permanent et sur la prise en compte des préconisations formulées par la DGRCA. Les faits marquants et les principales recommandations sont répercutés au Comité de Pilotage des Risques et aux autres instances de pilotage des risques.

## **2.2. Les procédures permettant de vérifier que les activités de l'entreprise sont menées selon les politiques et stratégies établies par les organes dirigeants et les procédures permettant de vérifier la conformité des opérations d'assurance aux dispositions législatives et réglementaires**

### **2.2.1. Les procédures permettant de vérifier que les activités de l'entreprise sont menées selon les politiques et stratégies établies par les organes dirigeants**

La stratégie de GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE se définit dans le cadre du processus Groupe de Planification Stratégique Opérationnelle (P.S.O.). Ce processus s'articule autour de différentes phases :

- Un cadrage préalable par les instances dirigeantes du Groupe des axes stratégiques à partir des diagnostics stratégiques établis par les Directions Métiers de GROUPAMA S.A.
- L'élaboration des P.S.O. Métiers :
  - la formalisation qualitative des ambitions stratégiques,
  - le chiffrage en plans d'affaires qui incluent les grands indicateurs de performance pour le segment métier considéré et les résultats et les objectifs recherchés,
  - la définition des plans opérationnels nationaux (schéma cible, acteurs opérationnels concernés, points clefs du programme, plan de réalisation par les entités concernées, investissements nécessaires et ROI, calendrier de réalisation).
- L'élaboration des P.S.O. des Entreprises, selon un processus similaire, prenant appui sur les travaux réalisés pour chacun des métiers pour lesquels l'entreprise exerce son activité, avec une attention particulière sur les segments métiers pour lesquels, au niveau du Groupe et/ou de l'entreprise, des enjeux spécifiques de développement et de rentabilité ont été identifiés.

La P.S.O. (2015-2017) de GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE a été présentée au Bureau du Conseil d'Administration de GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE (séance du 23/05/2014) et au Conseil d'Administration de GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE (séance du 07/11/2014).

Par ailleurs, cette démarche est déclinée en axes majeurs et actions prioritaires qui font l'objet d'une communication interne, via le management, de manière à être connue et partagée par tous les acteurs de l'entreprise.

Le suivi de la mise en application de la PSO est intégré dans les tableaux de bord mensuels.

### **2.2.2. Les procédures permettant de vérifier la conformité des opérations d'assurance aux dispositions législatives et réglementaires.**

Les procédures de contrôle interne dédiées à la conformité de l'ensemble des opérations de GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE consistent dans :

- les procédures de contrôle interne mises en place par la Direction des Ressources Humaines relatives à l'application du droit du Travail.
- La vérification permanente de l'application des dispositions du code des assurances par les Directions et l'ensemble des responsables en charge des activités commerciales, techniques, de souscription, de gestion sinistres, de comptabilisation.
- Et par la Direction Financière en matière de gestion des placements.

Il s'ajoute à ces aspects généraux, les points spécifiques suivants :

## **EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT -**

### **1 - RAPPEL DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES -**

L'article A.310-9 du code des assurances relatif au contrôle interne en matière de lutte contre le financement de capitaux et le financement du terrorisme dispose :

"En application de l'article R. 336-1 du code des assurances, les entreprises organisent leur dispositif de contrôle interne en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme :

I. - Les entreprises veillent à assurer un examen périodique de leur dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme selon une fréquence adaptée, qui ne saurait excéder cinq ans. Les résultats de cet examen font l'objet d'un rapport communiqué à la direction ainsi qu'aux personnes mentionnées au 1° du I de l'article R. 561-38 et à l'article R. 561-24 du code monétaire et financier.

II. - Elles veillent à assurer un contrôle permanent de l'application des procédures internes et prennent, le cas échéant, les mesures appropriées pour corriger les anomalies. Un relevé régulier des conclusions de ces contrôles et des anomalies constatées est adressé aux personnes mentionnées au 1° du I de l'article R. 561-38 et à l'article R. 561-24 du code monétaire et financier.

III. - **Une synthèse des travaux du contrôle permanent, notamment les anomalies et les mesures correctives prises, ainsi que les conclusions de l'éventuel examen périodique figurent au rapport annuel sur le contrôle interne prévu à l'article R. 336-1".**

### **2 – PROPOSITION GROUPE DE TRAITEMENT DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE -**

Afin de répondre aux obligations réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de contrôle interne (cf. ci-dessus), la Direction Juridique Groupe, en concertation avec la Direction Contrôle permanent et Conformité Groupe, a élaboré une rubrique dédiée à intégrer dans le rapport annuel de contrôle interne 2014 des entreprises d'assurance françaises du groupe.

Cette rubrique, dont le canevas figure ci-après, comprend deux types de contributions :

- Des contributions de niveau groupe, normées et à intégrer telles qu'elles dans le rapport de contrôle interne de chaque entité ;
- Des contributions individuelles, à adapter en fonction de la situation de chaque entité, mais pour lesquelles le groupe propose, à partir d'un canevas type, des indications pour son remplissage.

#### **A - Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**

##### **A1 - Organisation de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme**

###### ***Au niveau du groupe***

La Direction Juridique Groupe (Secrétariat Général), en liaison avec la Direction Contrôle permanent et Conformité Groupe, a pour mission de contribuer à la conformité des entreprises concernées du groupe à leurs obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LAB/FT). Elle s'appuie sur un réseau de responsables désignés dans les caisses régionales et les filiales d'assurance (en France et à l'international), de banque et de gestion d'actifs.

Ainsi, la Direction Juridique Groupe :

- surveille l'évolution des dispositions réglementaires et professionnelles en la matière et fournit un support et une assistance aux entités concernées du groupe dans l'élaboration de leur dispositif ;
- favorise l'harmonisation et la cohérence des procédures, la diffusion des bonnes pratiques et les échanges inter-domaines, notamment au travers de réunions périodiques, de communications régulières sur les évolutions réglementaires et d'un bulletin d'information ;
- présente un tableau de bord semestriel à la Direction Générale et élabore un rapport annuel au Conseil d'Administration de Groupama SA sur les actions menées au sein du groupe ;
- assure le pilotage de divers projets informatiques visant à doter les entreprises concernées du groupe de dispositifs permettant d'automatiser la vigilance requise par la loi ;
- assure le pilotage de la mise en place de bagages de formation dédiés à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Cette organisation est complétée depuis 2013 par la mise en place :

- d'un "**Comité d'orientation et de suivi**" de la LAB/FT dont l'objet principal est de coordonner les actions menées par les différentes fonctions et entités qui interviennent dans ce domaine et de gagner en cohérence.
- d'une **charte d'organisation de la LAB/FT** dans le groupe qui définit les rôles et responsabilités des différents acteurs au niveau du groupe et au niveau de chaque entreprise opérationnelle assujettie, décrit le dispositif mis en place en matière d'information et de formation des personnels, détermine les modalités d'échanges d'informations nécessaires à l'exercice de la vigilance et précise le dispositif applicable en matière de suivi des risques et de contrôle.

#### ***Au niveau de Groupama Rhône-Alpes Auvergne***

La fonction LAB/FT au sein de Groupama Rhône-Alpes Auvergne est placée sous la responsabilité de Michel PRIMPIER, Directeur de la Gestion des Risques, de la Conformité et de l'Audit (D.G.R.C.A.).

Elle est mise en œuvre, dans sa déclinaison opérationnelle, par Dominique COLON, qui est le correspondant et déclarant TRACFIN, et qui a en charge de sensibiliser/former les collaborateurs de l'entreprise à ce domaine et aux procédures à prendre en compte en fonction de la cartographie des risques identifiés. Il effectue un reporting auprès de Michel PRIMPIER.

Dominique COLON est accompagné dans cette mission par Sylvie PAX (Direction Gestion des Risques, Conformité et Audit) qui assure la suppléance.

#### **A2 - Actions menées en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme au sein de GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE**

##### ***Adaptation / Modifications des procédures / Mise en place de nouvelles procédures***

Dans le domaine Assurance Vie, mise en production d'un outil de profilage de la relation client (VIGIPROFIL), depuis fin Avril 2014. Cet applicatif calcule un "Profil de Risque Client" en fonction de certaines données de connaissance client (profession, frontalier, type de produit souscrit, canal de distribution...) et génère des alertes en fonction des opérations réalisés par les clients (renoncations, rachats précoces, versements importants...). Une sensibilisation a été faite aux équipes commerciales sur l'importance de bien enrichir et mettre à jour les bases de données clientèles de l'entreprise qui alimentent l'applicatif VIGIPROFIL.

En Assurance de dommages, dans le cadre de la procédure-type préconisée par Groupama SA, Groupama Rhône-Alpes Auvergne a mis en place :

- A la Souscription :
  - L'identification systématique des nouveaux clients par la vérification des documents d'identité, tant pour les Personnes Physiques que les Personnes Morales, avec scanérisation de ces pièces par le commercial, pour intégration dans le dossier dématérialisé du client via l'outil de souscription SMART.
  - L'exercice d'une vigilance complémentaire ou renforcée à l'égard de certains types de clients ou d'opérations pouvant présenter des risques de blanchiment ou de financement du terrorisme : personnes morales particulières telles que fondations, fiducies ou trusts, personnes dites "sensibles" détectées par l'outil "Vigiliste", biens assurés d'une valeur disproportionnée par rapport à la profession ou à l'âge du client, fréquence anormale de changements de véhicules du client (pour ce dernier cas, des requêtes ont été développées pour "balayer" le portefeuille et sont analysées par le Responsable LAB afin de détecter des activités illicites pouvant relever d'une déclaration de soupçon).
- En phase de règlement de sinistre en assurance de biens : l'examen systématique de la présence d'une opération de blanchiment en cas de fraude ou de tentative de fraude à l'assurance, qui se traduit par l'intégration, dans la procédure d'enquête Fraude, d'un questionnement sur l'origine des fonds ayant servis à financer le bien sinistré. En cas d'éléments suspects, une alerte est formalisée auprès du Responsable LAB pour lui permettre d'effectuer des investigations supplémentaires en vue d'une éventuelle déclaration de soupçon.

#### **Actions de formation et d'information réalisées**

- Poursuite de la phase de sensibilisation à la LAB/FT, à l'aide du e-learning national, auprès des services moins directement en contact avec les clients (service Formation, service Surveillance, service Souscription, Direction Technique, Service Comptabilité). 294 collaborateurs ont suivi cette auto formation en 2014.
- Démarrage de la formation "Perfectionnement LAB/FT" grâce au e-learning national acquis auprès du CFPB et adapté au monde de l'assurance (Conseillers en Gestion de Patrimoine et Gestionnaires Vie, Gestionnaires sinistres Auto, DAB-RC et Assurance de Personne, Inspecteurs Lutte Anti-Fraude). 360 collaborateurs ont suivi cette auto formation en 2014.
- Intervention dans le parcours de formation des nouveaux commerciaux.
- Participation du responsable LAB/FT à différents Comités :
  - › Comité des Risques Assurance
  - › Comités VIE-BANQUE
- Organisation de réunions mensuelles avec les managers du Pôle VIE afin de faire le point sur la prise en compte des dispositions LAB/FT.
- Mise à jour des procédures et consignes LAB/FT dans le site dédié à la lutte anti-blanchiment sur l'intranet régional (Grand@ngle) à disposition de l'ensemble des collaborateurs de notre entité.

#### **Plan d'informatisation de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme**

##### **Au niveau du groupe**

Groupama SA poursuit les actions engagées depuis 2010 visant à doter les entreprises concernées du groupe d'outils permettant d'automatiser, de fiabiliser et de tracer les opérations de surveillance auxquelles elles sont tenues par la réglementation et de répondre aux attentes de l'ACPR.

La période sous revue a en particulier été marquée par la mise en production de l'outil Vigiprofil dans les activités de vie/épargne du groupe.

- Profilage de la relation client : Vigiprofil

Vigiprofil, outil développé sur la base d'un progiciel acquis par le groupe en 2011, a pour fonctionnalité principale de détecter les opérations ou comportements atypiques pouvant générer un soupçon de blanchiment en assurance vie/épargne et en banque (périmètre "France").

Cet outil permet de :

- déterminer des profils de risque des clients en fonction de critères et de cotations préalablement définis à partir d'une cartographie des risques,
- paramétrer des scénarios de surveillance tenant compte notamment de la typologie des clients, du canal de distribution, des opérations comptabilisées, des événements de gestion.

Ces scénarios déclenchent des alertes, consolidées par client, qui permettent ensuite d'analyser les comportements ou opérations atypiques et de qualifier les opérations à risque.

Le déploiement de l'outil a été structuré en deux lots distincts :

- "Lot 1" : destiné à l'activité bancaire du groupe et aux fonctionnalités communes et transverses. Il comporte 35 scénarios de surveillance et est opérationnel depuis début 2013.
- "Lot 1 Bis" : destiné à l'activité vie/épargne du groupe, mis en production fin Avril 2014 pour un premier périmètre de scénarios. Il est opérationnel depuis Mai 2014 avec 15 scénarios activés et un objectif de 25 scénarios actifs en 2015.

Les profils de risque et les scénarios de surveillance ont été élaborés en concertation avec Groupama Banque et Groupama Gan Vie. Des entités partenaires (caisses régionales et Gan Patrimoine) ont été associées aux travaux de mise en production.

D'importantes actions de formation, pilotées par la Direction Juridique Groupe et Groupama Gan Vie, ont également été mises en œuvre auprès des futurs utilisateurs de l'outil.

A ce jour, 65 personnes sont habilitées à utiliser Vigiprofil au sein du groupe.

- Détection et traitement des listes de personnes sensibles : Vigiliste

Vigiliste a pour finalité la détection et le traitement des personnes et entités considérées comme "sensibles" par la réglementation.

Il permet de détecter dans les fichiers clients :

- d'une part, les personnes figurant sur les listes de terroristes ou établies dans des pays soumis à des sanctions internationales ou considérées au niveau international comme étant à risque ou non coopératifs ;
- d'autre part, les "personnes politiquement exposées" étrangères ("PPE"), c'est-à-dire des personnes exerçant dans un autre état que la France certaines fonctions politiques, administratives ou juridictionnelles jugées à risque en matière de corruption, leurs proches et les personnes qui leur sont étroitement associées.

Vigiliste est à la disposition de toutes les entreprises concernées du groupe selon les modalités suivantes :

- Sur le périmètre "France" : détection automatisée pour toutes les entreprises utilisant la fonctionnalité de rapprochement automatique (accès sécurisé) avec un accès manuel pour des contrôles unitaires pour tous les utilisateurs (accès libre).
- Sur le périmètre "International" : en complément de l'accès direct à la base Dow Jones Factiva, choix de certaines filiales d'utiliser Vigiliste pour une détection automatisée dans leurs bases clients.



- Base de stockage à accès sécurisé des déclarations de soupçon groupe : "VIGIDS".

VIGIDS est la base unique des déclarations de soupçon du groupe permettant aux déclarants/correspondants Tracfin de Groupama Gan Vie et Groupama Banque de stocker et consulter les déclarations de soupçon de leur entité de manière sécurisée.

Des évolutions de l'outil sont en cours pour une mise en production prévue en 2015 afin :

- d'élargir son accès aux caisses régionales et aux filiales "Gan" ;
- de développer de nouvelles fonctionnalités permettant un suivi des déclarations de soupçon et des dossiers de mise sous surveillance à l'égard des clients communs.

### **Au niveau de Groupama Rhône-Alpes Auvergne**

L'outil VIGILISTE est intégré dans les procédures de contrôle des clients "douteux" ou opérations atypiques, tant au niveau des commerciaux, des gestionnaires du Pôle Vie, que des responsable et suppléante LAB/FT.

Les détections automatiques effectuées par VIGILISTE en rapprochant les bases de données internationales de Personnes dites "sensibles" (Personnes Politiquement Exposées et Terroristes) avec notre base de données clients, sont traitées au fil de l'eau. En 2014, 227 détections ont été générées par l'outil VIGILISTE. Aucune n'a donné lieu à déclaration de soupçon.

L'applicatif VIGIPROFIL a été parfaitement intégré par notre caisse régionale, Groupama Rhône-Alpes Auvergne ayant participé, en tant qu'entité partenaire, aux travaux préparatoires à sa mise en production, pendant toute l'année 2013. 102 alertes ont été générées par les 15 scénarios déployés en 2014, dont aucune n'a donné lieu à une remontée auprès de GGVE en vue d'une déclaration de soupçon.

### **Déclarations de soupçon -**

- Données du secteur Assurance :

<b>Données Tracfin</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
	1169	1059	889	808

- Données de Groupama Rhône-Alpes Auvergne :

<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
13	9	1	0

Les actions de sensibilisation auprès des différents services, mises en œuvre en 2014 dans le cadre du dispositif LAB/FT en Assurance de dommages, ont permis de faire remonter auprès du Responsable LAB/FT plusieurs dossiers qui expliquent l'augmentation du nombre de soupçons déclarés en 2014.

### **Déclarations de soupçon au titre de l'Assurance Vie :**

Pour mémoire, le responsable LAB est en charge de l'instruction des dossiers relatifs aux opérations susceptibles de donner lieu à une déclaration de soupçon et de leur transmission aux Correspondants/Déclarants TRACFIN de Groupama Gan Vie qui, après analyse des opérations concernées, sont seuls habilités à effectuer les déclarations de soupçon nécessaires.

Au titre de l'exercice 2014, 2 remontées de dossiers ont été faites à GGVE parmi lesquelles un dossier a donné lieu à une déclaration de soupçon auprès de TRACFIN.

### **A3 - Actions menées en matière de contrôle**

#### **Au niveau du groupe**

Le risque lié à la LAB/FT est piloté par le Secrétariat Général – Direction Juridique Groupe de Groupama SA et suivi par la Direction Contrôle Permanent et Conformité Groupe au moyen d'un tableau de bord et d'une fiche de risque régulièrement actualisés.

Il fait l'objet de points de situation réguliers dans le cadre du Comité des Risques Opérationnels groupe et une fois par an devant le Comité de Direction Générale de Groupama SA. En outre, le rapport sur le contrôle interne, présenté annuellement au Conseil d'Administration de Groupama SA, inclus dans le document de référence, présente le dispositif mis en place au niveau groupe.

#### **Au niveau de Groupama Rhône-Alpes Auvergne**

- Le contrôle permanent de premier niveau, exercé par les managers permet de vérifier l'appropriation, par les collaborateurs commerciaux et les gestionnaires concernés, du dispositif LAB/FT tant en Epargne Vie qu'en assurances de dommages. Différents items en lien la fonction du collaborateur sont contrôlés (connaissance du nom du responsable LAB, connaissance et respect des obligations légales et des procédures en Epargne Vie et IARD, respect des règles et procédures en Epargne Vie et IARD, conformité des dossiers transmis au pôle vie... ).

En 2014, 8 points de contrôle (items) étaient identifiés. Le plan de contrôle a concerné 1.110 collaborateurs. Les taux de contrôle et de conformité par items s'établissent comme suit :

Collaborateurs concernés	Item	Nb collaborateurs à contrôler	Nb collaborateurs contrôlés	Taux de contrôle	Taux de conformité
Réseaux commerciaux – UG Vie – Gestionnaires sinistres et Souscription	Connaissance de l'identité du responsable LAB-FT et du site intranet spécifique	1259	1089	86%	94%
Réseaux Particuliers, Agris et Professionnels	Connaissance et application des procédures LAB FT en souscription et modification Epargne Vie	785	659	84%	97%
Réseaux Particuliers, Agris et Professionnels	Connaissance et application des procédures LAB FT pour les rachats et retraits	785	659	84%	97%
UG VIE	Connaissance et application des procédures LAB FT en souscription et modification Epargne Vie	10	10	100%	100%
UG VIE	Connaissance et application des procédures LAB FT pour les rachats et retraits	11	11	100%	100%
Inspection LAF	Application conforme de la procédure d'alerte du responsable LAB/FT	3	3	100%	33%
Inspection LAF	Prise en compte conforme des aspects LAB/FT lors des enquêtes LAF	3	3	100%	100%
Compta clients	Connaissance de la procédure "Encaissement des espèces supérieur au seuil"	19	18	95%	50%

Les écarts et anomalies constatées ont donné lieu à :

- › Un rappel des règles et/ou procédures concernées
  - › Un rappel de leur localisation dans l'outil intranet grand@ngle (où elles sont accessibles à l'ensemble des collaborateurs).
  - › La réalisation, dans certains cas d'un nouveau contrôle managérial pour vérifier l'acquisition ou la prise en compte par le collaborateur du point de non-conformité initiale.
- Au titre du contrôle permanent de niveau 2 :
    - › Le responsable LAB/FT qui réalise des contrôles aléatoires sur les dossiers Epargne-Vie (affaires nouvelles ou versements supplémentaires) inférieurs à 150 K€, a constaté un très bon taux de conformité des dossiers traités par les gestionnaires du pôle vie (98 %).
    - › Les contrôles effectués de façon systématique sur les dossiers Epargne-vie de 150 K€ e t plus montrent un taux de conformité proche de 100 %.

#### **A4 – Evolutions réglementaires et professionnelles**

##### ***Modification du code monétaire et "communication systématique d'informations"***

La loi du 26 Juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires a créé, à côté de la déclaration de soupçon, une "communication systématique d'informations –COSI", qui concernera certaines opérations présentant un risque élevé de blanchiment : dépôts et retraits d'espèces, virements étrangers via des pays à risque, bons de capitalisation anonymes, opérations faisant intervenir des trusts et des fiducies.

Ces opérations seront déclarées systématiquement à Tracfin sous forme de transmission périodique de fichiers informatiques via la plateforme de Tracfin Ermès. Des décrets à venir viendront préciser les critères de mise en œuvre, qui font actuellement l'objet d'une concertation de place.

##### ***Lignes directrices de l'ACPR relatives à la gestion de fortune***

L'ACPR a publié le 14 mars 2014 de nouvelles lignes directrices en matière de gestion de fortune, qui concernent le secteur de la banque mais également celui de l'assurance.

La gestion de fortune est définie comme une prestation de services de nature bancaire, financière ou d'assurance, caractérisée par la gestion d'un patrimoine d'un client supérieur à certain seuil et une offre de services, de produits ou de conseils spécifiques, non proposée à l'ensemble de la clientèle.

Les produits ou services entrant dans cette définition doivent donner lieu à une évaluation spécifique du risque de blanchiment et à la mise en œuvre de mesures de vigilance renforcée en matière de connaissance du client et de suivi de la relation d'affaires.

Des travaux sont en cours en vue de déterminer au niveau de la profession des critères communs (seuil, caractéristiques des produits et des services).

##### ***Révision des principes d'application sectoriels "Assurance" de l'ACPR***

Des travaux de révision des principes d'application sectoriels ("PAS") ont été lancés en 2013 en concertation avec les professionnels du secteur.

Les principaux objectifs de l'ACPR sont la mise à jour des "PAS", la réorganisation des thèmes abordés et la création d'une fiche dédiée à l'assurance de dommages.

Les "PAS" révisés seront pris en compte dans les procédures des entreprises du groupe au cours de l'année 2015.

#### **EN MATIERE DE SECRET BANCAIRE -**

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE a intégré dans son Règlement Intérieur l'article y afférant diffusé par le Groupe en concertation avec GROUPAMA Banque. Par ailleurs les habilitations informatiques permettant l'accès à l'information bancaire ont été strictement limitées aux titulaires de la carte professionnelle banque et aux collaborateurs de certaines activités spécialisées (des Centres de Relation Clientèle et Cellules Gestion Vie), ces acteurs ayant suivi avec succès une formation à la déontologie ; ces habilitations sont suivies semestriellement par la Direction Gestion des Risques, Conformité et Audit.

#### **DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AREAS -**

Pour l'application des recommandations du Code de Bonne Conduite, GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE a mis en œuvre les mesures adéquates, visant à assurer la sécurisation des données relatives à l'état de santé de ses assurés et exposants.

## **RESPECT DES LEGISLATIONS INFORMATIQUE ET LIBERTES -**

GROUPAMA S.A. a à l'échelle du Groupe un Correspondant Informatique et Libertés. Ce correspondant est indépendant et tenu par un engagement de confidentialité. Il est assisté d'un correspondant relais (CRIL) dans chacune des Entités du Groupe et notamment au sein de GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE. Ce dernier rédige un rapport annuel de son activité au Directeur Général de l'entreprise et au CIL. Le CIL lui-même effectue un bilan annuel, présenté à la Direction Générale de GROUPAMA SA et aux représentants légaux des entreprises qui l'ont nommé.

## **DOMAINE SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES -**

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE a nommé, en 2007, un responsable Sécurité chargé de perfectionner et de compléter les moyens de sécurité. Il a entre autres, la charge de coordonner l'élaboration des plans de continuité de l'entreprise dans les cas d'indisponibilité d'immeuble, d'indisponibilité des systèmes d'informations et les cas de pandémie.

Par ailleurs, concernant la Sécurité dans les Agences, la Direction Gestion des Risques, Conformité et Audit, a apporté sa contribution, en 2014, en réalisant des visites de sécurité auprès de 24 agences de sa circonscription, en vue de mettre à jour le document unique.

## **EN MATIERE DE SECURITE INFORMATIQUE -**

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE a également nommé un responsable de la sécurité informatique, chargé de veiller à la sécurité des installations et de mettre en place un plan de secours informatique.

Pour mémoire, en 2008, la décision a été prise de créer, sur le site de Clermont-Ferrand, une salle de secours pour ses serveurs informatiques régionaux. La mise en conformité totale des locaux de Clermont-Ferrand a été réalisée en 2009, ainsi que la préparation des infrastructures réseau.

En 2010, priorité a été donnée à la réplication des données ; sachant que les activités "vitales" sont placées sous le contrôle et la responsabilité de GSI.

Dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité (PCA), et au titre du risque "indisponibilité des systèmes d'informations", des tests sur les infrastructures de secours ont été réalisés avec succès en 2011. De nouveaux tests ont été réalisés depuis 2012. Ce dossier fera l'objet d'une nouvelle révision, en 2015, avec reporting au CODIR.

### **2.3. Les méthodes utilisées pour assurer la mesure, l'évaluation et le contrôle des placements, en particulier en ce qui concerne l'évaluation de la qualité des actifs et de la gestion actif-passif, le suivi des opérations sur instruments financiers à terme et l'appréciation des performances et des marges des intermédiaires financiers utilisés.**

Dans sa politique de gestion des placements GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE s'interdit les opérations sur les instruments financiers à terme.

#### **2.3.1. Les méthodes utilisées pour assurer la mesure, l'évaluation et le contrôle des placements, en particulier en ce qui concerne l'évaluation de la qualité des actifs**

**Les organes internes de contrôle et de surveillance des placements sont les suivants :**

- Au niveau du Conseil d'Administration :

Les échanges sur ce sujet sont traités dans le cadre du Bureau du Conseil d'Administration et du Comité des Risques.

Le reporting de ces travaux est, ensuite, effectué dans le cadre du Conseil d'Administration de GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE.

- Au niveau de la Direction de l'entreprise : **Le Comité des Risques Financiers**

Il est composé du Directeur Général, du Directeur Financier, du Directeur de la Gestion des Actifs et du Directeur de la Gestion des Risques, de la Conformité et de l'Audit.

### **Le suivi et la valorisation des placements :**

L'ensemble des valeurs mobilières de GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE est enregistré sur un système d'informations Groupe (CHORUS). Les actifs immobiliers sont suivis sur le logiciel groupe SAP.

Les opérations sont enregistrées quotidiennement.

L'inventaire est réalisé mensuellement avec un rapprochement des positions bancaires.

L'ajustement avec les stocks des dépositaires est réalisé mensuellement.

Les valorisations des placements sont effectuées :

- Quotidiennement pour les valeurs cotées à partir d'une intégration automatique des cours dans le logiciel CHORUS via NILE.
- Trimestriellement pour les valeurs non cotées, sur la base d'un calcul d'actifs net réévalué déterminé sur la base des derniers comptes financiers communiqués
- Annuellement et sur la base d'une expertise pour les valeurs immobilières et les Sociétés Civiles Immobilières.

Un tableau de bord financier est soumis mensuellement à la Direction Générale. Il récapitule :

- Les investissements et les cessions de la période
- Les revenus enregistrés
- Les + ou - values réalisées
- L'évaluation de la valorisation

### **Les gestionnaires d'actifs**

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE gère en direct :

- 80 % de ses actifs obligataires. Ils sont composés d'OAT ou d'obligations "investissement Grade" et conservés jusqu'à leur terme.
- 40 % de ses actifs actions. Ils sont composés à plus de 90 % de grandes valeurs de la zone Euro.

Les actifs non gérés directement par GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE sont placés sous forme d'OPCVM.

Les principales sociétés de gestion sont :

- GROUPAMA ASSET MANAGEMENT (GAM), ODDO, La Financière ATLAS, LAZARD, EDRAM pour les valeurs mobilières cotées (actions et produits de taux).
- SIPAREX pour les investissements non cotés.
- HDF pour la multi-gestion alternative.

Le gestionnaire mandaté adresse chaque année à GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE un rapport sur leurs activités de gestion, indiquant notamment leurs procédures de mesure, d'évaluation et de contrôle des placements.

Par ailleurs, les gestionnaires d'actifs effectuent un reporting mensuel sur la performance des supports pour analyse par la Direction de Gestion des Actifs.

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE gère ses investissements immobiliers directement, ou par l'intermédiaire de sociétés civiles immobilières dans lesquelles elle est majoritaire.

#### **Sur les + ou – values et les besoins en provisions**

- Le suivi de l'évolution des plus ou moins-values des portefeuilles de valeurs mobilières est effectué mensuellement par le Directeur Général et le Directeur Financier à partir d'un tableau de bord qui suit les valeurs mobilières par type d'actifs et ligne à ligne.
- Le contrôle du besoin de constitution de provisions pour dépréciation durable et pour risque d'exigibilité, est effectué mensuellement par la Direction Comptable.

#### **Sur le rapport annuel de solvabilité et de la politique de réassurance destiné à l'ACPR.**

Il est établi par la Direction Comptable, communiqué aux Commissaires aux Comptes, soumis au Comité d'Audit des Comptes, et validé, ensuite, par le Conseil d'Administration.

#### **2.3.2. Les méthodes utilisées pour assurer la mesure, l'évaluation et le contrôle des placements, en particulier en ce qui concerne l'évaluation de la qualité de la gestion actif-passif**

Ces travaux sont effectués dans le cadre du Bureau du Conseil d'Administration et du Comité des Risques.

Des outils permettant de simuler le compte de résultat, les flux de trésorerie et le bilan ont été élaborés.

Les simulations sont effectuées sur la base d'un scénario central pour évaluer le niveau de risque majeur supportable.

La Direction Financière utilise en outre des méthodes stochastiques pour estimer la fréquence et la probabilité des risques majeurs.

Les données sont mises à jour à chaque arrêté trimestriel, et les études actif-passif sont faites annuellement : elles permettent de décider de l'allocation des actifs.

#### **2.3.3. L'appréciation des performances et des marges des intermédiaires financiers utilisés**

La liste des intermédiaires financiers est établie annuellement par ligne d'actifs. Cette sélection est remise en cause chaque année en fonction des performances enregistrées.

### **2.4. Le dispositif interne de contrôle de la gestion des placements, ce qui inclut la répartition interne des responsabilités au sein du personnel, les personnes chargées d'effectuer les transactions ne pouvant être également chargées de leur suivi, les délégations de pouvoir, la diffusion de l'information, les procédures internes de contrôle ou d'audit.**

#### **2.4.1. Séparation des tâches entre les acteurs du processus de gestion des placements**

La politique financière est confiée par délégation au Directeur Financier, qui s'appuie sur plusieurs structures indépendantes :

- La Direction Gestion des Actifs, qui ordonne les opérations d'achats et de ventes sur les valeurs mobilières (front office). Ces opérations font l'objet d'un ordre de mouvement co-signé par le Directeur Financier et le responsable de la gestion des actifs.

- Une cellule chargée des études actif-passif et de la gestion prévisionnelle du résultat des placements. Est notamment analysé l'ensemble des risques pesant sur la réalisation, ou non, de nos objectifs annuels : Risque Action, risque de crédit, immobilier, devises, concentration...
- La Direction Comptable assume les missions de back office. Elle procède, après rapprochement entre l'avis d'opéré et l'ordre de mouvement, à l'enregistrement des opérations d'achat et de vente. Elle enregistre les revenus et charges, effectue les valorisations.
- La Direction Comptable est en charge de la détermination et de la comptabilisation des différentes provisions, ainsi que de l'établissement des états réglementaires (Etat annuel des placements, couverture des engagements règlementés et marge de solvabilité...)
- Les achats et ventes de valeurs immobilières sont systématiquement validés par le Conseil d'Administration de GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE.

Depuis 2012, le dispositif en place a été renforcé par les travaux et les échanges au sein du Comité des Risques Financiers (fréquence trimestrielle).

#### **2.4.2. Organes de décision et de validation**

Le Comité de Direction de GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE (CODIR) examine plusieurs fois par an la politique financière.

Les Comités Financiers ayant pouvoir de décision ou de validation en matière d'investissement sont :

- Le Bureau du Conseil.
- Le Conseil d'Administration qui valide les investissements immobiliers et cessions immobilières.

#### **2.4.3. Procédures de pilotage et de contrôle permanent de la gestion des placements :**

La Direction Générale décide de la constitution du résultat financier. Les décisions d'allocation d'actifs et de constitution du résultat financier (programmes de plus-values, etc.) sont évoquées dans le cadre du Bureau du Conseil d'Administration :

- La gestion opérée au cours de la dernière période : montant des fonds alloués par classes d'actifs pour chaque actif isolé, suivi des indices de référence, suivi de la politique générale de maîtrise des risques.
- Le Comité des Risques Financiers effectue un suivi exhaustif des mouvements de la période précédente, des performances et des indicateurs de risques des principaux supports (sensibilité, volatilité, etc.), et un contrôle exhaustif des limites de détention : Ratios de liquidité, ratios de dispersion, etc.
- Enfin, le tableau de bord mensuel lui permet de vérifier le respect des règles fixées a priori.

Dans ce cadre est effectué un contrôle a posteriori du respect permanent des objectifs par les sociétés de gestion mandatées.

**2.5. Les procédures et dispositifs permettant d'identifier, d'évaluer, de gérer et de contrôler les risques liés aux engagements de l'entreprise et de détenir des capitaux suffisants pour ces risques, ainsi que les méthodes utilisées pour vérifier la conformité des pratiques en matière d'acceptation et de tarification du risque, de cession en réassurance et de provisionnement des engagements réglementés à la politique de l'entreprise dans ces domaines, définie dans les rapports mentionnés à l'article L. 322-2-4 et à l'article R. 336-5.**

**2.5.1. Les procédures et dispositifs permettant d'identifier, d'évaluer, de gérer et de contrôler les risques liés aux engagements de l'entreprise**

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE a identifié et évalué les risques de toute nature auxquels elle est confrontée de par ses activités. La cartographie qui en est résulté a ensuite été complétée par un diagnostic des mesures de contrôle des risques, ce qui donne lieu à des plans d'amélioration devant conduire à une réduction des risques résiduels.

Les risques liés aux engagements de l'entreprise sont traités dans ce cadre.

**2.5.2. Les procédures et dispositifs permettant de détenir des capitaux suffisants pour ces risques**

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE procède chaque année au calcul de la marge de solvabilité en application de la réglementation. Ce calcul est vérifié par les commissaires aux comptes et GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE réalise son rapport de solvabilité.

**2.5.3. Les méthodes utilisées pour vérifier la conformité des pratiques en matière d'acceptation et de tarification du risque à la politique de l'entreprise**

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE établit des guides de souscription et les tarifs des garanties d'assurances IARD contenues dans les polices qu'elle commercialise. Ce travail est réalisé en conformité avec la stratégie du Groupe, en liaison avec le support technique et marketing des Directions métiers assurance au sein de GROUPAMA SA, et sur la base des statistiques par branche et catégorie observées sur les portefeuilles en cours de GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE.

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE contrôle l'application de ces règles grâce à l'intégration des tarifs, conditions générales et modèles de conditions particulières des polices à émettre dans le système d'informations utilisé par les souscripteurs. L'encadrement et la formation ainsi que les tableaux de bord et états de reporting permettent une vérification permanente ou périodique du bon déroulement des opérations de vente et de souscription.

Pour la souscription des risques lourds, tels que décrits dans le Traité de Réassurance avec GSA, la décision est du domaine de la Direction "Entreprises et Collectivités" (placée sous la responsabilité hiérarchique du Directeur Général Adjoint). La mise en œuvre s'effectue en conformité avec les instructions de GSA.

En 2014, la composition et le pilotage du Comité des "Risques Souscription" ont été revus. Les travaux émanant de cette instance (fréquence bimensuelle), font ensuite l'objet d'un reporting au CODIR, dans le cadre du Comité des "Risques Assurance".

Par ailleurs, il a été créé un Comité des Engagements d'Assurance présidé par le Directeur Général, et animé par le Directeur Technique Marketing et Pilotage.

**2.5.4. Les méthodes utilisées pour vérifier la conformité des pratiques en matière de cession en réassurance à la politique de l'entreprise**

**Principes régissant la réassurance interne GROUPAMA**

Conformément aux dispositions de l'article R322-120 du Code des Assurances, l'ensemble des caisses de réassurance mutuelle agricoles régies par ce même code et par l'article L771-1 du code rural a signé avec GROUPAMA SA, dont elles détiennent conjointement la majorité des droits de vote (directement ou indirectement), une Convention de Réassurance aux termes de laquelle elles réassurent auprès de GROUPAMA SA les risques qu'elles acceptent des caisses locales d'assurances mutuelles agricoles de leur circonscription.



Cette Convention stipule que les cessions effectuées par les Caisses Régionales doivent à la fois permettre à GROUPAMA SA de recevoir un aliment suffisant pour une bonne compensation des risques pris en charge et l'exécution de ses engagements et aux cédantes de bénéficier d'une réassurance tenant compte de leurs besoins, de leur situation et de la nature de leurs opérations. Elle est conclue, sous réserve des cas très spécifiques prévus pour sa résiliation, pour une durée égale à la durée de GROUPAMA SA.

Par cette Convention, les Caisses Régionales s'engagent à réassurer toutes leurs opérations auprès de GROUPAMA SA dans les conditions déterminées par sa section II "Règlement Général de Réassurance". Elles s'engagent à décider les modifications du Règlement Général de Réassurance et notamment celles relatives aux modalités annuelles d'application selon une procédure de décision collective comportant des conditions de quorum et de majorité fixées par la Convention. Les décisions sont préparées par un Groupe de Travail "Réassurance" (cf. infra) associant les représentants compétents de l'ensemble des Caisses Régionales.

Par construction, GROUPAMA SA est donc l'unique réassureur des Caisses Régionales ; la réassurance de chaque caisse ne résulte pas d'une mise au point et d'une négociation bilatérales avec GROUPAMA SA, mais d'un cadre commun favorisant la mutualisation des risques à l'intérieur plutôt qu'à l'extérieur du Groupe, dans le respect de principes de responsabilité et d'équité entre Caisses Régionales.

Les travaux de définition des modalités de réassurance fixées par le règlement général sont menés en concertation avec l'ensemble des caisses qui vérifient que l'adéquation des dispositions communes aux besoins de chacune d'elles est satisfaisante.

Toutes les catégories de risques, quelles que soient leurs caractéristiques techniques, font l'objet d'une cession en quote-part ; cette règle permet d'associer GROUPAMA SA à l'évolution globale des activités des Caisses Régionales, qu'elle résulte du développement de portefeuilles existants ou du lancement de nouvelles garanties ; en favorisant l'équilibre général des opérations de GROUPAMA SA, elle lui permet de jouer pleinement son rôle de protection des caisses dans les risques nouveaux ou plus vulnérables, au bénéfice du développement du Groupe.

Quels que soient les risques considérés, la participation de GROUPAMA SA dans les sinistres au titre des différentes formes de réassurance prévues par le règlement général (quote-part, excédent de sinistre, ou excédent de perte annuelle) s'inscrit dans la limite du champ des risques couverts et exclusions, ainsi que dans la limite de sa part des montants de garantie maxima par objet d'assurance, tels que fixés chaque année par GROUPAMA SA en fonction notamment de ses propres conditions de réassurance externe.

N.B. : Un nouveau Traité de Réassurance, liant la Caisse Régionale à GROUPAMA SA, est en vigueur depuis le 1er Janvier 2014.

(Ce nouveau Traité a été adopté par le Conseil d'Administration de GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE lors de sa séance du 08 Novembre 2013).

### **Procédures de contrôle**

Elles sont composées de l'instance de pilotage GROUPAMA, des procédures de contrôles elles-mêmes et de l'Audit Général Groupe.

- **Instance de pilotage GROUPAMA**

Le Groupe de Travail Réassurance de GROUPAMA se réunit chaque trimestre. Il est composé de représentants de GROUPAMA SA et des Caisses Régionales, il a pour mission de valider les modalités de réassurance de l'exercice suivant avant soumission pour approbation des Caisses Régionales au sein d'une réunion des Directeurs Généraux des Caisses Régionales et du Directeur Général de GROUPAMA SA, puis à l'approbation du Conseil d'Administration de GROUPAMA SA.

- **Les procédures de contrôle**

- **Le contrôle intégré**

Comme pour l'ensemble des Caisses Régionales, le calcul des cessions de réassurance de GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne est réalisé par un applicatif informatique spécialisé (IRIS), dont les données de base sont transmises par fichier par GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne. Son fonctionnement est décrit dans une documentation détaillée. Le paramétrage des modalités de réassurance annuelles (présentées dans le document GROUPAMA mis à jour annuellement "Modalités de Réassurance"), accessibles dans l'applicatif, est vérifié par la Direction Comptable de GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne.

Les sinistres excédentaires réassurés sont au préalable validés par GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne et par le Département Gestion Conseil Sinistres de GROUPAMA SA sur la base d'un applicatif "Avis de Sinistres" interfacé avec l'applicatif de la Réassurance Interne.

La gestion des rentes non-Vie est réalisée par un applicatif dédié, interfacé avec l'applicatif de la Réassurance Interne.

- **Les tests de contrôle**

Le département "Réassurance des Caisses Régionales et gestion prévisionnelle" de la Direction Réassurance Interne de GROUPAMA SA contrôle l'exactitude des règles de calcul écrites par le département "Comptabilité réassurance" de la Direction Réassurance Interne dans l'applicatif informatique spécialisé.

La Direction Comptable de GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE contrôle en outre l'exactitude des paramètres de calcul réassurance saisis par le département "Comptabilité réassurance" de la Direction Réassurance Interne de GROUPAMA SA dans l'applicatif informatique spécialisé.

Les résultats des opérations de Réassurance Interne provenant de GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE sont contrôlés :

- par la Direction Comptable de GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE avant signature des états d'approbation des cotisations et sinistres ;
- par la Direction Pilotage et Contrôle de Gestion de GROUPAMA SA, par rapprochement avec les prévisions de GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE et avec le Budget GROUPAMA SA ;
- par le secteur Comptabilité Générale et la Direction Finance Groupe de GROUPAMA SA, à l'occasion de réunions de présentation des résultats.

En complément des procédures, les comptes techniques établis par la Direction Réassurance Interne de GROUPAMA SA sont présentés et explicités à ses Commissaires aux Comptes, qui réalisent des tests sur le paramétrage de l'applicatif IRIS et sur des modules de calcul qu'ils choisissent.

Concernant les affaires co-souscrites avec GROUPAMA SA, un contrôle est effectué par GROUPAMA SA sur la base d'une double analyse des risques les plus lourds permettant de sécuriser les décisions. En outre, le contrôle intégré s'appuie sur celui mis en place pour la Réassurance Interne. Une bonne maîtrise de la régularité des opérations est assumée par GROUPAMA SA, en complément du contrôle intégré, par un suivi régulier des taux de réalisation et de l'évolution de la structure du portefeuille ressortant du contenu des bases informatiques, et par un contact quotidien avec les responsables et correspondants opérationnels de GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE.

Concernant les activités de co-gestion sinistres, le Département Gestion Conseil Sinistres (G.C.S.), au sein de la Direction Dommages et Services Individuels de GROUPAMA SA, assume, pour le compte du Groupe dans son ensemble, de chaque entité, et de GROUPAMA SA les contrôles des éléments suivants :

- l'application des règles de provisionnement sinistres. Ces règles sont définies dans le Guide du provisionnement harmonisé GROUPAMA ;
- le respect des normes professionnelles, notamment en matière de faute inexcusable et d'IDA ;
- la réalisation des actes de gestion, à partir des informations de la base des avis de sinistres, grâce principalement à l'application des guides d'instructions et à une intégration des traitements au sein des systèmes informatiques des entités.

### **2.5.5. Les méthodes utilisées pour vérifier la conformité des pratiques en matière de provisionnement des engagements réglementés, à la politique de l'entreprise**

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE applique le guide du provisionnement GROUPAMA déjà évoqué dans la partie précédente concernant la réassurance. Ainsi les sinistres déclarés par les assurés font l'objet d'une ouverture et d'une constitution de provision dossier dont le montant à l'ouverture et à chaque mise à jour est fixé selon les normes définies dans le guide de provisionnement. Le contrôle de la conformité des provisions des dossiers en cours est réalisé grâce à la formation des gestionnaires sinistres, à leur encadrement, au fonctionnement des applicatifs du système informatique en matière de gestion sinistres, et à des contrôles réalisés régulièrement par les responsables, et par les commissaires aux comptes.

Les provisions pour sinistres enregistrées au bilan sont calculées selon les normes réglementaires définies dans le code des assurances et le guide du provisionnement par la Direction Technique. Elles sont vérifiées par la Direction Comptable et les commissaires aux comptes.

En complément, comme chaque Caisse Régionale, et conformément à une décision prise par le Groupe, GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE réalise un rapport actuariel. Ce rapport vise à apporter de façon documentée et détaillée une évaluation des provisions pour sinistres de la fin de l'exercice précédent selon les normes Groupe. Etabli par un actuaire interne et validé par la Direction Actuariat Groupe, ce rapport fait état :

- après analyse de l'actuaire, des principaux facteurs de risques susceptibles d'impacter la qualité du processus de provisionnement ;
- d'une explicitation des méthodes utilisées ;
- des données comptables et du détail des évaluations obtenues ;
- de l'avis de l'actuaire sur le montant des provisions comptabilisées.

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE s'est aussi doté d'un comité "**Provisionnement et Gestion des sinistres**", composé de la Direction des Opérations d'Assurance, de la Direction Technique et Pilotage, de la Direction Informatique, et de la Direction Entreprises et Collectivités. La DGRCA participe aux travaux de ce Comité. Ce comité se réunit à fréquence régulière.

- Il examine les conclusions du rapport actuariel, lesquelles sont validées par le CODIR.
- Il ajuste si nécessaire les méthodes de gestion interne : Il se fait présenter régulièrement par des gestionnaires des dossiers importants qui ont subi de fortes variations dans leur estimation, afin d'examiner les actions correctrices sur les processus de gestion.
- Il s'assure de la mise en œuvre et de l'adéquation des actions correctrices décidées.
- Il valide les paramètres de gestion Coût Moyen.
- Il suit les liquidations des provisions antérieures, ainsi que les révisions et les clôtures de dossiers.
- Il analyse les variations de la sinistralité.
- Il vérifie l'efficacité des recours IDA

Il s'est tenu les 13 Février, 18 Mars, 17 Avril, 13 Mai, 17 Juin, 17 Juillet, 18 Septembre, 16 Octobre, 20 Novembre et 11 Décembre 2014.

## **2.6. Les mesures prises pour assurer le suivi de la gestion des sinistres, le suivi des filiales, la maîtrise des activités externalisées et des modes de commercialisation des produits de l'entreprise, et les risques qui pourraient en résulter.**

### **2.6.1. Les mesures prises pour assurer le suivi de la gestion des sinistres, et les risques qui pourraient en résulter**

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE comporte des services de gestion sinistres, chargés d'effectuer tous les actes de gestion de l'ouverture à la clôture de chaque dossier. Cette activité fait l'objet d'un suivi mensuel par la réalisation de statistiques, notamment du nombre de dossiers ouverts par type de police et du total des évaluations de sinistres à l'ouverture, de celles des dossiers déjà en cours ainsi que des règlements. Ces statistiques font l'objet d'un reporting à la hiérarchie, ainsi qu'à la Direction Technique, à la Direction Générale. Les sinistres graves font l'objet d'un reporting spécifique, permettant un suivi mensuel dossier par dossier par le responsable sinistres et le Directeur Indemnisation et Services.

Les procédures de gestion des sinistres sont décrites et sont à disposition par intranet.

### **2.6.2. Les mesures prises pour assurer le suivi des filiales, et les risques qui pourraient en résulter**

Hors les structures immobilières utilisées par GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE dans la gestion de ses placements immobiliers, les principales filiales, dans lesquelles GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE est majoritaire, sont :

- La SPARA : Société de télésécurité des biens
- La SARL du CHATEAU DE PIZAY : Hôtellerie et restauration
- La SOCIETE DES VINS DE PIZAY : Commercialisation des vins

Ces 3 structures sont administrées par un gérant cadre supérieur de GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE.

Les comptabilités de ces structures sont assurées par des cabinets d'expertise comptable extérieurs au groupe.

Les arrêtés comptables, la supervision, et le fonctionnement juridique sont assurés par le Directeur financier de GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE.

La SPARA, la SARL du CHATEAU DE PIZAY, ainsi que la SOCIETE DES VINS DE PIZAY sont aussi suivies par un commissaire aux comptes.

### **2.6.3. Les mesures prises pour assurer la maîtrise des activités externalisées, et les risques qui pourraient en résulter**

Conformément à ce qui est stipulé par la Charte de Contrôle Interne du Groupe :

- Les dispositifs de contrôle interne des activités déléguées au sein du Groupe par GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE relèvent de la responsabilité du délégataire ;

### **2.6.4. Les mesures prises pour assurer la maîtrise des modes de commercialisation des produits de l'entreprise, et les risques qui pourraient en résulter**

L'essentiel de la distribution de GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE est assurée par son réseau commercial salarié travaillant en agence ou itinérants.

Ces commerciaux reçoivent une formation initiale de six mois, constituée de périodes de formation en salle alternées de mise en pratique sur le terrain. Cette formation comprend les bases métier, l'offre GROUPAMA, les méthodes commerciales et les outils informatiques.

Cette formation est complétée par une formation de perfectionnement, s'échelonnant sur une durée maximum d'un an, et comprenant des formations obligatoires et des formations à la carte en fonction des portefeuilles confiés.

Pour les commerciaux en place, les besoins de formation sont analysés annuellement et donnent lieu à actions correspondantes. Des actions de formation sont menées lors de la mise en marché de nouveaux produits ou de la mise en place de nouveaux outils informatiques.

Les règles de commercialisation sont comprises dans les guides de souscription et le règlement intérieur disponibles sur l'intranet.

Les contrôles de l'activité commerciale sont assurés par le Chef des Ventes à fréquence mensuelle.

Pour consolider les mesures de maîtrise des risques liés à la commercialisation, la Direction Commerciale et la Direction de la Gestion des Risques, de la Conformité et de l'Audit (DGRCA) ont élaboré conjointement un dispositif spécifique de contrôle permanent.

- Il prévoit :
  - un contrôle de 1er niveau assuré par le Management Commercial,
  - un contrôle de 2ème niveau assuré par la DGRCA.
- Il est basé sur :
  - la sensibilisation des commerciaux aux risques,
  - les moyens de prévention de ces risques
  - la surveillance de la bonne application de ces moyens de prévention. Cette surveillance s'appuie notamment sur des requêtes informatiques et des contrôles sur pièces pour vérifier la bonne application des règles de souscription et la conformité des opérations.

Par ailleurs, en ce qui concerne la commercialisation des produits bancaires, GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE applique le système de contrôle permanent prévu dans le cadre du mandat IOBSP. Dans ce cadre, 85 agences et 35 Conseillers hors Agences ont fait l'objet de contrôles conduits par la DGRCA en 2014.

Le contrôle de l'activité bancaire s'effectue également à l'aide de requêtes trimestrielles analysées dans le cadre du contrôle permanent 2<sup>ème</sup> niveau.

De plus, chaque année, la DGRCA rédige un rapport de "contrôle interne de la mise en œuvre du mandat IOBSP" qui sera finalisé, pour l'exercice 2014, fin Février 2015.

## **2.7. Les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable.**

### **2.7.1. L'organisation de la Direction Comptable**

La fonction comptable est organisée autour de 5 processus opérationnels et 4 processus supports :

#### **Les processus opérationnels :**

- Processus comptable lié aux opérations d'assurance : enregistrement, contrôles et rapprochements des opérations d'assurance en liaison avec la Direction Assurance.
- Processus comptable lié à la gestion des actifs : enregistrements et contrôles des opérations d'investissements, de ventes, des revenus et d'inventaires, et de contrôle des rapprochements bancaires, en liaison avec la Direction Gestion des Actifs (valeurs mobilières et immobilier).
- Processus comptable lié aux Frais généraux et immobilisations : en liaison avec le contrôle budgétaire et les différentes directions de l'entreprise, enregistrements, contrôles de l'ensemble des factures fournisseurs.
- Processus de la gestion des rentes : en liaison avec la Direction Assurance.

- Processus comptable Caisses Locales : enregistrements et contrôles de l'ensemble des opérations réalisées, calcul et contrôle des opérations de réassurance interne selon les modalités du traité et du règlement de réassurance.

#### **Les processus supports :**

- Processus d'arrêtés comptables : Des arrêtés trimestriels sont mis en œuvre et conduisent à une révision et à un contrôle permanent des comptes de bilan et de résultat, une attention particulière est portée à la correcte évaluation des engagements
- Processus Fiscal : Suivi de l'ensemble des déclarations fiscales et création d'un Comité de Veille des Contrôles Fiscaux des Comptabilités informatisées (CFCI) qui s'assure notamment du respect de la piste d'audit et des opérations d'archivage.
- Le risque de manquement aux obligations fiscales est par ailleurs suivi dans le cadre des risques majeurs de l'entreprise.
- Processus de reporting dans le cadre de la consolidation, en normes IFRS, pour les comptes de GROUPAMA SA.
- Processus lié à la confection et au suivi des états réglementaires à destination des autorités de contrôle (ACPR).

Une équipe de collaborateurs comptables est dédiée à chacun de ces processus. Les méthodes de travail et les normes sont conformes aux préconisations du groupe.

Les états financiers sont examinés 2 fois par an, à l'occasion des comptes annuels et des comptes semestriels, par les commissaires aux comptes. Les travaux font l'objet, outre les rapports réglementaires au Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale (pour les comptes annuels), d'un rapport de synthèse à la Direction Générale. Une revue de contrôle interne est également réalisée dans le cadre de leurs mandats.

Des comptes prévisionnels sont établis par le Contrôle de gestion. Une analyse d'écarts est effectuée à chaque arrêté comptable, et fait l'objet d'une présentation à la Direction Générale.

La comptabilisation des actifs est assumée par la Direction Comptable, qui a en charge la pleine responsabilité du contrôle interne sur la qualité et l'exactitude des montants des lignes d'actifs portées au bilan.

#### **2.7.2. Les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable**

La réalisation des états financiers et des documents annexes à destination des sociétaires, des organismes de tutelle et de l'administration fiscale, incombe à la Direction Comptable au sein de la Direction Financière.

L'élaboration des comptes sociaux s'effectue dans un objectif permanent de recensement exhaustif, de valorisation et de comptabilisation des flux en conformité avec la réglementation en vigueur.

Les types de procédures de contrôle interne mises en œuvre pour y parvenir sont les suivants :

- Les procédures de sécurisation de l'autocontrôle : Chaque responsable de secteur est en particulier garant de l'adéquation de la charge de travail aux compétences de l'individu, et veille à la compatibilité et à la séparation des fonctions entre les collaborateurs.

- Le contrôle intégré et les tests de contrôle : Ils correspondent à l'ensemble des opérations garantissant la fiabilité et l'existence d'une piste d'audit lors de l'imputation des données dans le système d'information comptable, fiscal et réglementaire et notamment :
  - les fonctionnalités des applicatifs permettant la réalisation des tests de fiabilité et de contrôle de l'exactitude et de la cohérence des opérations comptables.
  - les autres actions et tests à caractère non informatique visant principalement les contrôles de cohérence par sondage opérés sur les opérations caractérisées par un volume important, mais dont le montant unitaire est très faible (ex : balance de soldes, états de taxes).
- Le contrôle hiérarchique : Il a pour finalité d'assurer la circulation de l'information et de permettre les recoupements de cohérence nécessaires à la fiabilité des comptes sociaux. Celui-ci s'exerce notamment au travers de plusieurs procédures en gestion courante et en inventaire.

Au sein de la gestion courante :

- Séparation des fonctions d'engagement et de règlement des dépenses : Les dépenses à caractère technique, général, financier sont par principe ordonnancées par des personnes externes à la Direction Comptable ; le règlement de celle-ci n'est initié par la Direction Comptable qu'après signature d'une personne habilitée auprès de la Banque.

L'ensemble des procédures de décaissement a fait l'objet d'une révision, en 2013, avec identification des habilitations et des points de contrôle. Un audit sur ce sujet, initialisé en 2013, fera l'objet d'une mission d'audit en 2014 .

- Suivi des délégations bancaires, qui est assuré par la Direction Gestion des Actifs : Les délégations de signatures bancaires accordées à certains collaborateurs font l'objet d'un suivi administratif et d'une mise à jour régulière.
- Suivi des habilitations informatiques : une révision complète et systématique des habilitations informatiques engendrant des mouvements comptables (règlements de sinistres, mouvements des comptes clients...) a été actualisée en 2012, pour compléter et parfaire les modifications d'habilitations réalisées à chaque mouvement de poste.

Au sein de la gestion de l'inventaire et de la production des états financiers :

- Points de revue réguliers entre la Direction Comptable et les autres Directions destinés à appréhender l'ensemble des flux de l'exercice et anticiper leur intégration en comptabilité
- Mesure de la cohérence entre les comptes sociaux et les comptes prévisionnels en collaboration avec le Contrôle de Gestion
- Elaboration d'un recueil des pièces justificatives des comptes de l'exercice contrôlé par le supérieur hiérarchique direct du réviseur
- Revue du résultat fiscal, en liaison avec la Direction Fiscale Groupe.

L'élaboration de la consolidation des comptes pour GROUPAMA SA est effectuée avec les outils, les procédures et les normes communiqués par GROUPAMA SA. Une revue de ces informations est effectuée par les Commissaires aux comptes à l'occasion des comptes semestriels et annuels. En matière financière les contrôles liés à l'application des normes IFRS sont effectués en étroite collaboration avec les équipes consolidation Groupe.

### **3. INFORMATIONS FINANCIERES**

#### **Préparation au futur reporting réglementaire de SOLVABILITE 2**

"Dans la perspective de l'entrée en vigueur de la Directive SOLVABILITE 2, GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE a, en lien avec la Direction Financière du Groupe (DFG), poursuivi en 2014 ses travaux de préparation au futur reporting de SOLVABILITE 2. Dans ce cadre, GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE a :

- participé aux ateliers de présentation organisés par la DFG sur les différentes annexes quantitatives et les processus envisagés,
- implanté l'outil groupe de reporting Solvabilité 2 – Pilier 3, permettant de remettre les états quantitatifs requis par l'EIOPA au format XBRL,
- participé à l'exercice de préparation de l'ACPR de Septembre 2014, avec la remise des états prudentiels solo au 31 Décembre 2013 au format XBRL, accompagnés de leur note méthodologique et de leur annexe technique.

Ces travaux se poursuivront en 2015 avec notamment la remise à l'ACPR dans des délais plus contraints :

- des états quantitatifs et du rapport narratif requis par l'EIOPA sur les données annuelles au 31 Décembre 2014 et,
- pour la première fois, des états quantitatifs trimestriels sur les données au 30 Septembre 2015.



## **ANNEXE SPECIFIQUE AU RAPPORT R336-1 DE 2015**

### **CONCERNANT LE RESPECT DES REGLES DE PROTECTION DE LA CLIENTELE**

- Conformément à l'instruction N° 2012-I-07 du 13 Décembre 2012 de l'ACPR, l'application des règles de protection de la clientèle et leur insertion dans le dispositif de contrôle interne sont désormais présentées dans un questionnaire dédié qui doit être communiqué chaque année à l'Autorité de Tutelle. Au titre de l'exercice 2013, le questionnaire a été transmis à l'ACPR le 17 Juin 2014 par GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE, après validation du Conseil d'Administration, et en conformité avec les délais requis par l'ACPR. Concernant l'exercice 2014, il sera adressé dans les mêmes conditions au régulateur.

Dans le cadre d'un dispositif d'amélioration continue des procédures mises en œuvre au sein du Groupe en la matière, les travaux de l'atelier Conformité Groupe ont porté principalement en 2014 sur les thématiques suivantes :

- › Evaluation du risque "Défaut de conseil" : rappel méthodologique et revue des indicateurs d'évaluation par le propriétaire du risque.
- › Revue et déploiement du plan de contrôles "vie individuelle" avec le réseau caisses régionales et l'assureur Groupama Gan Vie.
- › Evolutions de l'outil d'aide à la vente ISICLIC incorporant la mise à disposition d'un Questionnaire Connaissance Client commun aux activités Vie/Banque/Retraite.
- › Analyse des réponses au Questionnaire ACPR dédié à la protection de la clientèle de l'ensemble des Caisses Régionales et entités du Groupe assujetties.
- › Traitement des réclamations (évolutions de l'outil Gestion de la Relation Client, conduite d'un audit transverse de la plupart des entités France assujetties aux dispositions de la Recommandation n° 05-2011 de l'ACPR).

Ces travaux ont fait l'objet d'une coordination et d'un suivi réguliers par le Groupe : en Comité des Risques Opérationnels Groupe, Groupes de Travail Risques et Contrôle, et à l'occasion d'entretiens bilatéraux avec chaque entreprise. Leurs mises en œuvre au sein de GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE sont coordonnées et suivies par la Direction de la Gestion des Risques, de la Conformité et de l'Audit (D.G.R.C.A.) en relation notamment avec les Directions Commerciales et Métier

Par ailleurs, des actions de sensibilisation sur la Loi Hamon (modalités de résiliation, actions de groupe...) ont été conduites, au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2014, par la Direction Juridique du Groupe à l'attention de l'ensemble des responsables conformité France.

Enfin, GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE s'est inscrite dans la déclinaison opérationnelle, pilotée par le Groupe, de la "Recommandation sur le recueil des informations relatives à la connaissance du client dans le cadre du devoir de conseil en assurance vie" 2013-R-01 du 08 Janvier 2013 et de la "Position AMF N° 2013-02" portant sur "Le recueil des informations relatives à la connaissance du client" du 08 Janvier 2013, soit la prise en compte :

- › Du nouveau Questionnaire Connaissance Client commun Vie/Banque/Retraite.
  - › Des montées de version de l'outil d'aide à la vente ISICLIC.
- Au titre de l'exercice 2014, cette annexe au rapport de contrôle interne sur l'application des règles de protection de la clientèle, sera présentée au Comité d'Audit des Risques le 12 Juin 2015, puis pour validation au Conseil d'Administration de GRAA du 19 Juin 2015 avant d'être transmise à l'ACPR, au plus tard, le 30 Juin 2015.

## **VI/ RESOLUTION ASSEMBLEE GENERALE**

Résolutions Assemblée Générale Ordinaire

Page 163

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### Groupama Rhône-Alpes Auvergne

Mercredi 8 avril 2015

Palais des Congrès – Cité Internationale - Lyon 6<sup>ème</sup>

## Résolutions

---

### Première résolution

L'Assemblée générale délibérant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, prend acte du solde partiel du compte « Ecart résultant de changements de méthode » concernant les provisions à caractère durable pour un montant de 825,52 euros par reprise de provisions pour dépréciation devenues sans objet, conformément aux avis du Conseil National de la Comptabilité 95-07 et 96-01.

Le solde du compte « Ecart résultant de changements de méthode » s'élève au 31 décembre 2014 à 166 923,93 euros.

### Deuxième résolution

L'Assemblée générale délibérant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2014, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés les comptes de cet exercice, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se soldant par un résultat de 39 220 835,05 euros, et donne quitus au Président, aux administrateurs et au Directeur général pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

### Troisième résolution

L'Assemblée générale délibérant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 39 220 835,05 euros au Fonds de Solidarité des Caisses de Réassurance Mutuelles Agricoles pour un montant de 944 602 euros, conformément à l'article 17 des statuts, et le solde, soit 38 276 233,05 euros, au compte de report à nouveau. Le compte de report à nouveau sera ainsi porté à 75 480 428,78 euros. Le compte de Fonds de Solidarité sera ainsi porté à 14 545 924 euros.

### Quatrième résolution

L'Assemblée générale délibérant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, approuve ledit rapport.

### Cinquième résolution

L'Assemblée générale délibérant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes prévu par l'article R. 322-57-IV 2° du Code des assurances sur les contrats d'assurance souscrits par les administrateurs, les dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants, approuve ledit rapport.

### **Sixième résolution**

L'Assemblée Générale délibérant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur le montant global des dépenses engagées par les administrateurs pour le compte de la caisse régionale, approuve ledit rapport.

### **Septième résolution**

L'Assemblée générale délibérant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, élit en qualité d'administrateurs :

- Pour le département de l'Allier : Annie Bondoux, en remplacement de Louis Salles, démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur, à savoir 1 an, soit à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2015 et devant se tenir dans l'année d'expiration dudit mandat
- Pour le département du Rhône : Luc Chavassieux, en remplacement de Monique Moriaud, démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur, à savoir 5 ans, soit à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2019 et devant se tenir dans l'année d'expiration dudit mandat
- Pour le département de la Nièvre : Paul Dourneau, en remplacement de Patrick Seguin, démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur, à savoir 3 ans, soit à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2017 et devant se tenir dans l'année d'expiration dudit mandat.

L'Assemblée générale prend acte que les nouveaux administrateurs, préalablement pressentis, ont déclaré par avance accepter les fonctions qui viennent de leur être confiées et déclaré qu'ils n'exerçaient aucune fonction et n'étaient frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

### **Huitième résolution**

L'Assemblée Générale, délibérant à titre ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité légale afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.